

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DENIS BERGERON, président
Mme GISEÈLE GRANDBOIS, commissaire
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
LES ENJEUX LIÉS À L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION
DU GAZ DE SCHISTE DANS LE SHALE D'UTICA
DES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 16

Séance tenue le 16 avril 2014 à 19 h
Salle Théâtre La Scène
300, avenue de la Concorde Nord
Saint-Hyacinthe

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 16 AVRIL 2014	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION :	
LA PERTINENCE ÉCONOMIQUE	
EXTERNALITÉS ASSOCIÉES AU DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE	
DU GAZ DE SCHISTE - et - CADRE FISCAL, OUTILS ÉCONOMIQUES ET FISCAUX.	
ÉVALUATION ET PARTAGE DE LA RENTE INCLUANT LES REDEVANCES	
M. Claude Sauvé.....	3
REPRISE DE LA SÉANCE	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. Pierre Batellier	26
M. Richard Chartier	30
M. Cosmin Vasile.....	34
Mme Nicole Racine	45
M. Marc Brullemans	49
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. Jacques Tétreault.....	53
M. Raymond Stone Iwaasa.....	63
M. Louis Casavant	69
Mme France Mercille.....	75
M. Pierre Batellier	82
M. Jocelyn Dubois	88
Mme Nicole Racine	95
M. Richard Chartier	99
M. Jean Falaise	104
Mme Joyce Renaud	116
M. Jacques Tétreault.....	120
QUESTION DE LA COMMISSION	127
MOT DE LA FIN	130

**SÉANCE DU 16 AVRIL 2014
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, avec un peu de retard, nous allons commencer nos travaux sur notre séance qui porte sur la pertinence économique et plus particulièrement sur les *Externalités associées au développement de la filière du gaz de schiste* et du *Cadre fiscal, outils économiques et fiscaux. Évaluation et partage de la rente incluant les redevances*, une présentation de monsieur Claude Sauvé.

10 Et avant de céder la parole à monsieur Sauvé, comme à l'habitude, je vais demander aux personnes-ressources et aux porte-paroles des différents ministères de se présenter ainsi que les personnes qui les accompagnent. Alors, pour le ministère du Développement durable?

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

20 Bonsoir, Monsieur le président. Mon nom est Charles Lamontagne, je suis le directeur par intérim du Bureau de coordination des évaluations stratégiques. Ce soir, je suis ici avec monsieur Dick McCollough qui est également du Bureau.

PAR LE PRÉSIDENT :

25 Merci, Monsieur Lamontagne. Pour le ministère des Ressources naturelles?

PAR M. FRÉDÉRIC DUBÉ :

30 Bonsoir, Monsieur le président. Frédéric Dubé à la Direction du Bureau des hydrocarbures. Je suis accompagné de monsieur Pascal Perron et de monsieur Renaud Patry, de la même Direction.

PAR LE PRÉSIDENT :

35 Merci, Monsieur Dubé. Pour le ministère de l'Agriculture, pêche, alimentation?

PAR M. PIERRE-OLIVIER GIRARD :

40 Oui, bonjour. Pierre-Olivier Girard de la Direction de l'appui au développement des entreprises et de l'aménagement du territoire.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Et pour le ministère des Finances?

45 **PAR M. MICHEL DIONNE :**

Bonjour! Mon nom est Michel Dionne, je suis directeur général des revenus autonomes et je suis accompagné de monsieur Daniel Floréa, qui est directeur général de l'analyse et des prévisions économiques ainsi que de monsieur Stéphane Girard qui est professionnel à la Direction générale des revenus autonomes, de monsieur Nicolas Tremblay qui est coordonnateur à la Direction générale des politiques aux entreprises, et de monsieur Alain Ross qui est directeur adjoint des impôts des entreprises et de l'intégrité.

55 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Monsieur Dionne. Avant de céder la parole à monsieur Sauvé, dépôt de documents? Questions complémentaires? Monsieur Lamontagne?

60 **PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :**

Non.

PAR LE PRÉSIDENT :

65 Merci. Monsieur Dubé?

PAR M. FRÉDÉRIC DUBÉ :

Pas dans notre cas non plus en ce moment.

70 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci. Ministère de l'Agriculture rien? Ministère des Finances non plus? Alors, je vais maintenant céder la parole à monsieur Sauvé pour la présentation à l'horaire – que je me rappelle, simplement rappeler – qui porte sur *Externalités associées au développement de la filière des gaz de schiste et Cadre fiscal, outils économiques et fiscaux. Évaluation et partage de la rente incluant les redevances.*

80

**PRÉSENTATION SUR LA PERTINENCE ÉCONOMIQUE
EXTERNALITÉS ASSOCIÉES AU DÉVELOPPEMENT
DE LA FILIÈRE DU GAZ DE SCHISTE
- et -
CADRE FISCAL, OUTILS ÉCONOMIQUES ET FISCAUX.
ÉVALUATION ET PARTAGE DE LA RENTE INCLUANT LES REDEVANCES
PAR M. CLAUDE SAUVÉ**

85
90
PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Sauvé, vous allez faire deux présentations distinctes ou c'est un tout?

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

95
C'est un tout. Je viens de me rendre compte que je me suis trompé de...

PAR LE PRÉSIDENT :

100
De présentation?

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

105
Voilà, voilà. J'ai fait intégrer tous les deux. Donc, c'est deux études qui ont été réalisées, une par mon collègue et une par moi-même. Donc, je les intègre tous les deux. Ça va être un peu plus long qu'une seule présentation, c'est pour ça que j'ai demandé du temps additionnel, et dans l'esprit que tous les gens comprennent bien le résultat auquel on arrive.

PAR LE PRÉSIDENT :

110
Alors, je vous cède la parole, Monsieur Sauvé.

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

115
Parfait, merci. Alors, bonjour, je constate que les externalités, la rente n'a pas encore la cote, ça va venir, j'espère, en cours de séance.

Alors, la présentation porte sur les externalités et la rente qui sont deux pièces maîtresses du fameux casse-tête de la mise en valeur ou la possibilité de mise en valeur des gaz de schiste au Québec.

120 Donc, on va faire le tour de deux études, essentiellement : une sur les externalités et son pendant, l'internalisation, qui est une étude qui a été réalisée par mon collègue, monsieur McCollough à ma droite, et une sur la rente qui porte sur deux éléments : comment on la prélève et comment on la partage, on utilise les revenus, et c'est une étude que j'ai réalisée moi-même.

125 Il faut remarquer que l'étude, la mienne date de novembre 2012, celle de monsieur McCollough 2013. Donc, il y a des petits ajustements qui, depuis 2012, ont pu avoir lieu. Donc, on va essayer d'en tenir compte au cours de la présentation.

PAR LE PRÉSIDENT :

130 Monsieur Sauvé, juste qu'on puisse s'assurer qu'on vous comprenne bien, rapprochez votre microphone qu'on puisse bien vous comprendre.

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

135 Ah, excusez.

PAR LE PRÉSIDENT :

140 On a deux salles satellites, il y a des gens qui voudraient peut-être vous écouter.

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

145 Voilà, voilà. Ça va. Désolé, je ne suis pas familier avec le... ça va. Alors, vous voulez que je revienne? Non, ça va?

150 On va débiter par la fameuse externalité qui est une de ces pièces du casse-tête. Il y a effectivement plusieurs définitions, mais on a retenu une, la plus simple possible, pour être le plus compréhensible possible, pour ne pas compliquer les choses pour rien. Alors, je vais juste reprendre la terminologie : une externalité survient lorsque les actions d'une partie de quelqu'un imposent un coût ou un bénéfice qui n'est pas compensé à une autre partie. Donc, c'est quelqu'un qui a un effet à l'extérieur de son rayon d'action. C'est une définition très simple, mais qui a l'avantage d'être simple, justement.

155 Dans les externalités, donc ses effets autour de soi ou autour d'une entreprise ou d'un établissement industriel quel qu'il soit ou un puits, il y a des externalités qui sont soit lorsqu'on produit quelque chose ou lorsqu'on consomme, et il y a des externalités qui sont positives ou négatives. Donc, un côté ou l'autre de la médaille.

160 Alors, vous avez une illustration d'une externalité de production positive. Vous prenez un
apiculteur et un producteur de pommes, et donc les abeilles qui vont polliniser les pommiers.
Donc, l'apiculteur va avoir une externalité positive vis-à-vis le producteur de pommes. Dans le cas
des négatifs, vous avez une illustration de ce qui vient de se passer à Paris il n'y a pas tellement
165 longtemps où on a eu beaucoup de smog et donc, ça, c'est un cas de pollution classique, une
externalité négative. Donc, c'est ceux-là qui vont être l'objet de notre intervention.

D'un autre côté, il y a des externalités de consommation, qu'on appelle. Et du côté positif,
on peut parler d'éducation : quelqu'un qui consomme de l'éducation, qui investit dans l'éducation
a des externalités positives dans la société, on peut le comprendre assez facilement. Et dans les
170 négatives, on pense à la fumée du tabac. C'est assez simple, mais je pense que tout le monde
comprend que quelqu'un qui fume, il y a les effets secondaires. Et c'est la même chose où avec –
on peut penser à l'alcool, par exemple au volant, où il y a des externalités qu'on peut considérer
comme négatives assez facilement.

175 Donc, un peu pour positionner, et on va s'intéresser particulièrement aux externalités
négatives.

Pourquoi on s'intéresse aux externalités? C'est parce qu'on vit dans un monde où c'est le
marché, le marché entendu au sens large du terme et aussi au sens où vous le connaissez. On
180 achète des choses, on a un prix, et on a des quantités, on a des prix. Et les externalités c'est
l'expression de quelque chose qui ne fonctionne pas bien sur le marché. On appelle ça une
défaillance du marché, ça ne fonctionne pas bien. C'est un facteur qui fait que le marché ne sera
pas tout à fait fonctionnel comme il devrait fonctionner, parce que le principe c'est que pour que
dans l'économie, ça fonctionne bien, bien, il faut que les ressources soient affectées, il faut que
185 les prix reflètent vraiment l'ensemble des coûts de l'activité. Donc, c'est ce qu'on appelle le signal
prix, c'est-à-dire le prix devrait refléter l'ensemble des coûts qu'une activité a. Et on comprend
que les externalités, ce n'est comme pas reflété, donc on a un problème là, qu'il faut essayer de
corriger.

190 Et donc, en présence d'externalités négatives de production, bon, bien, celui qui a cette
externalité, soit qu'il pollue ou qu'il rejette dans un cours d'eau un contaminant ou peu importe, fait
du bruit, peu importe, alors, il profite, son coût de production ne reflète pas véritablement ce que
ça lui coûte pour produire ce produit-là, donc il bénéficie d'un avantage. Et ceux qui en subissent
les conséquences ne sont pas compensés pour le coût qu'ils encourent.

195 Donc, essentiellement, en présence d'externalités négatives, on essaye de viser à ce qu'on
appelle à internaliser; c'est-à-dire prendre ces externalités-là, les ramener chez le producteur de
cette externalité-là, pour que son prix qu'il va offrir le produit – peu importe, quel qu'il soit –, ça

200 reflète ce que ça coûte réellement. Et qu'il n'y a pas personne d'autre qui paye la facture, c'est lui-même qui paye toutes ses factures.

205 Et c'est le fondement de ce qu'on va appeler l'internalisation, c'est-à-dire comment on va vendre ces externalités-là dans le processus de production, de façon à ce que ces coûts-là reflètent. Et donc, dans l'économie, bien, on va peut-être être plus rébarbatifs à un produit dont le prix est plus élevé que s'il était moindre, et donc, ça aligne mieux les forces du marché.

210 C'est aussi à la base de ce qu'on appelle – puis la plupart d'entre vous connaissez – le principe pollueur-payeur, qui dit que celui qui pollue, qui a des externalités négatives, bien, il doit les payer, donc doit les intégrer dans son processus de production.

215 Donc, en gros, en résumé, on parle ici en termes de coût social et non pas de coût privé. Alors, je vais vous expliquer ça d'une autre façon : le coût social d'une activité c'est son coût privé, donc le coût pour le producteur. Et les externalités négatives qu'on doit compter dans notre univers, parce que sans ça, on va se faire jouer un tour, on va favoriser des activités qui autrement ne seraient pas aussi favorisées qu'elles le seraient autrement. Puis de l'autre côté du bénéfice social, bien c'est, on le voit : bénéfice privé plus externalité positive. Si on est en éducation, si on investit dans les infrastructures et des choses qui ont des aspects positifs, et à ce moment-là, bien, ça donne, ça permet d'aider des activités. Comme le gouvernement investit dans l'éducation ou qu'on va investir dans la recherche et développement, c'est des choses qui ont des externalités positives.

220 Donc, ça implique que le gouvernement accorde de l'aide à ces activités-là parce qu'il ne s'en ferait pas autant, parce qu'on ne capte pas les bénéfices de ces activités-là.

225 Dans le cadre des études qui ont été réalisées sur ça, on a essayé de les caractériser, de les définir puis de mettre le doigt sur le plus grand nombre, puis de bien les articuler, et on s'est servi d'un certain nombre de références; vous en avez cinq là, qui ont été utilisées pour l'étude qui a été réalisée : il y a celle de *Resources for the Future*, c'est une institution américaine, économique américaine qui est très indépendante; l'Union européenne qui, bon, qui est assez à l'extérieur de chez nous; le Programme des Nations-Unis sur l'environnement; celui de l'État de New York; et le MDDEP en 2010 qui avait, dans le cadre des audiences du BAPE, à cette époque-là, avait soumis un certain nombre de choses.

235 Celle qui a influencé le plus, celle qui a été utilisée dans l'étude, c'est celle du *Resources for the Future*, la première. Vous avez le site en haut, c'est très articulé. Vous savez, chez les Américains, c'est les Américains qui ont le plus d'expériences pratico-pratiques depuis un certain nombre d'années dans les gaz de schiste, donc ils ont eu l'occasion d'articuler ça pas mal, puis de décortiquer un petit peu plus ça, qu'un endroit où il n'y aurait pas eu ces activités-là.

240 Alors, le cadre de référence qui a été choisi c'est celui-ci : donc, vous avez en gros, les questions de qualité de l'eau, qui sont une préoccupation importante; la qualité de l'air, donc les polluants atmosphériques, les émissions de GES; le territoire, donc l'occupation du territoire, les écosystèmes naturels. On peut parler de fragmentation de la biodiversité, la radioactivité, la sismicité, la réhabilitation des sites à la suite de la fermeture, les externalités sociales dont on parle beaucoup et qui sont très importantes; le transport, ça a des effets sur le transport; le bruit, 245 la santé et la sécurité publique et les perturbations sociales, parce que les communautés locales sont souvent perturbées, parce que c'est des petites communautés puis ça a comme des effets de perturbation, c'est ça. Ça dérange pas mal.

250 Alors, vous voyez, en gros, le cadre des références qui a été choisi dans l'étude. Peut-être que certains qui ont assisté après-midi se sont posé la question, peut-être pas, mais à tous égards, la première question qui se pose c'est : pourquoi on consacrerait des ressources, on mettrait de l'énergie à donner une valeur aux externalités? Par exemple, il y a des gens qui doivent dire : Bon, bien, pourquoi qu'on ne donne pas une valeur à l'eau, par exemple, ou à l'atmosphère ou peu importe? Il y a des raisons pour lesquelles ça a une certaine importance. Ce 255 n'est pas toujours utile, mais souvent c'est utile pour un certain nombre de raisons – j'en expose un certain nombre là –, mais on se pose cette question-là parce que notre objectif c'est de les internaliser.

260 Donc, il faut avoir une petite idée de ce que ça a l'air ces bibittes-là, pour voir un peu l'importance qu'on va accorder à l'effort qu'on va y consentir pour les internaliser. Donc, je vous donne un certain nombre de raisons pour lesquelles c'est important d'avoir une idée, au moins, de la valeur de ces externalités-là.

265 La première, bien, c'est évidemment pour justifier ou décider d'une intervention réglementaire. Je veux dire, quand on fait un règlement, et on va en faire dans ces cas-là, bien, ça permet d'évaluer les avantages, les inconvénients. Les avantages, bien, c'est relié à ça, la perte de valeur – l'externalité c'est une perte de valeur d'un bien qui était déjà là. Donc, on impose un coût à quelqu'un, c'est important d'avoir la valeur de ces externalités-là.

270 Donc, c'est utile quand on intervient de façon réglementaire, et ça va être le cas, et dans le cas des... que ça soit le pétrole de schiste, gaz de schiste ou n'importe quel exercice de contrôle des polluants atmosphériques ou terrestres ou aquatiques.

275 C'est aussi utile pour réaliser des projets de conservation. On a plusieurs projets ensemble, puis on a de l'argent affecté, lesquels qu'on devrait prioriser, c'est ceux qui vont rapporter, qui ont le plus de valeur, donc il y a une utilité aussi là.

280 C'est aussi utile pour comparer des bénéfiques de différents projets au programme, soit un
projet ou soit un programme, on peut les comparer, ça va être utile pour ça. Si on s'intéresse à
maximiser nos bénéfiques par rapport aux coûts. Donc, c'est utile aussi dans ces cas-là. Puis c'est
aussi utile pour sensibiliser le public, à des gens pour démontrer que cette espèce d'externalité là
ou ce dommage qui est causé de façon involontaire ou de façon générale a une grande
importance ou n'a pas une grande... On connaît présentement le débat sur les milieux humides,
285 bon, la valeur des milieux humides, ça nous permet de nous sensibiliser à la valeur que ça peut
avoir, donc à l'importance qu'on accorde, que le public accorde à ces différentes valeurs-là, à ces
différents éléments-là.

290 Là, je vous fais un graphe, juste pour vous donner une petite idée, pour comprendre un petit
peu comment ça se fait en termes techniques, juste pour voir – n'essayez pas de retenir les
détails, juste les idées générales. Alors, la façon dont les économistes travaillent pour établir la
valeur, soit des biens, services écologiques ou autrement dans ces cas-là, ils utilisent un concept
qui s'appelle « La valeur économique totale ». Donc, on essaye de couvrir le champ le plus large
possible de ce que les gens peuvent accorder de la valeur à.

295 Et donc, vous voyez à votre gauche, il y a des valeurs d'usage puis il y a des valeurs de
non-usage. Donc, des choses qu'on utilise de façon directe – vous voyez direct –; indirect, bien,
c'est les fonctions de l'écosystème, c'est les débits écologiques, c'est des choses comme ça qui
font que l'écosystème fonctionne puis qu'on n'utilise pas directement, mais indirectement.

300 Vous en avez un autre qui est celui de se garder l'option de l'utiliser dans le futur. Bon, on
va garder un habitat d'une certaine espèce animale, un chevreuil, des originaux, pour se garder
une option dans le futur.

305 Et vous avez du non-usage, qui eux autres sont plus intangibles. Vous voyez l'espèce de
flèche de gauche à droite qui dit « Tangibilité à intangibilité ». Ça veut dire qu'il y en a qu'on peut
leur toucher, on peut les prendre dans nos bras, puis plus on va vers la droite, plus c'est difficile,
hein? La valeur d'héritage qu'on donne aux générations futures, ce n'est pas évident. Et les
valeurs d'existence, bien, le fait qu'une chose existe sans pourtant qu'elle soit utilisée comme
telle, ce n'est pas évident.

310 Alors, il y a des méthodes pour essayer de comprendre ça, parce que quand on regarde ce
concept-là, essayer de regarder l'ensemble de ces valeurs-là.

315 Je vous épargne les détails, mais c'est juste pour comprendre que quand on regarde ces
valeurs-là, on regarde un ensemble de valeurs qui comprennent à la fois des usages et des non-
usages. Il y en a qui sont plus faciles – à gauche, ils sont plus faciles à mesurer, puis à droite,

bien, ils sont plus difficiles à mesurer. Puis des fois, ça flotte un petit peu, mais c'est normal, c'est des choses qui sont difficiles, par définition.

320 Je ne vais pas aller dans les détails ici. Dans les méthodes qu'ils utilisent, juste pour vous donner une très vague idée, on utilise deux sortes de méthodes, ce qu'on appelle des préférences révélées, puis des préférences déclarées. C'est quoi des références révélées? C'est des gens qui expriment leurs préférences en achetant un bien ou en se déplaçant pour aller chercher... aller à un voyage de pêche, par exemple; quand on va à un voyage de pêche, bien, on prend du temps
325 puis on dépense des sous, puis on s'achète du gréement de pêche puis on va à la pêche à un endroit. Ça, c'est des préférences révélées. Donc, c'est des choses qui se révèlent par le comportement des gens : soit qu'ils achètent, soit qu'ils se déplacent.

330 Ou le dernier, qui porte sur la valeur d'un prix hédoniste qui est la valeur, par exemple, incorporée dans le prix d'une résidence – tout le monde sait qu'une résidence qui est située en bordure d'une rivière ou d'un lac a plus de valeur que la même résidence identique, mais qui n'est pas en bordure d'un lac, bon. Alors, la différence entre les deux, ça exprime une valeur qui est reliée au lac. C'est une façon de calculer ces préférences-là.

335 Et les préférences déclarées, bien, c'est les enquêtes qui sont... c'est les méthodes qui ont établi un certain nombre d'enquêtes qui sont basées sur la volonté à payer pour un certain nombre de changements dans des attributs pour, bon, soit un meilleur paysage ou un bon paysage, peu importe, là, on peut imaginer différentes situations.

340 Et la dernière en bas, bien, c'est ce qu'on appelle le transfert de bénéfices. C'est une méthode qui utilise d'autres méthodes. En fait, on utilise des résultats d'études qui ont déjà été faites, parce que ça coûte cher, faire ces études-là, et on l'applique à un nouveau site. Et de cette façon-là, on peut répondre, de façon plus approximative, par exemple, une réponse d'ordre de grandeur sur la valeur d'une externalité en utilisant des études qui ont déjà été réalisées, des
345 études primaires qu'on appelle. Ça aide à répondre à une question plus rapide dans le temps, puis c'est moins coûteux. Par contre, ça a le défaut d'être moins précis. Et il faut faire attention comment on le fait, parce que ça peut jouer des tours.

350 Donc, c'est en gros les méthodes d'évaluation de ces externalités-là. J'ai écrit une chose qu'on oublie souvent quand on fait, on parle de valeur et autres, là, c'est qu'avant de parler de valeur, il faut bien connaître c'est quoi qu'on a. Donc, avoir une bonne – c'est une composante cruciale de l'internalisation : il faut bien connaître ce dont on parle. Parce que si on ne connaît pas bien, si on n'a pas une bonne description scientifique ou une description des impacts, on n'a pas une bonne base pour évaluer.

355

360 Donc, ça prend une bonne base factuelle, scientifique pour être capable d'avoir une valeur qui a une certaine crédibilité. Parce que sans ça, tout est basé sur les composantes réelles, ce que les gens sentent, ce que la science nous dit par rapport à des impacts ou des phénomènes de contamination ou d'impacts sur la santé humaine. Donc, c'est la base de ces évaluations-là. Si on n'a pas une bonne connaissance... la bonne connaissance conditionne tout le reste. C'est un facteur très important.

365 On va parler d'internalisation, parce que notre objectif c'est de voir... maintenant, on a vu comment on pouvait prioriser des choses puis dire : bon, ça, ça a plus de valeur que ça. Là, on va essayer de voir comment on peut rentrer ça dans le processus de production. Là, on a un producteur qui fait un puits de gaz de schiste, peu importe, comment on peut rentrer ces externalités dans son processus de production, de façon à ce que lui n'exerce pas ces choses-là, en transférant ses coûts, une partie de ses coûts sur le reste de la société.

370 Il y a deux grosses approches; je ne veux pas insister sur la première, mais surtout sur la deuxième, mais juste pour vous donner une petite idée, tout le monde la connaît, c'est ce qu'on appelle l'approche dite coasienne, c'est-à-dire c'est l'initiative privée, c'est-à-dire la négociation que vous pouvez avoir avec un producteur sur... donc, il y a une partie de cette internalisation-là qui se fait par un processus de négociation qui est dicté, qui est encadré dans notre société par le Code civil. Ce processus-là, dépendant de comment les gens sont bien informés, on parle des gens qui ont à négocier avec un producteur qui vient s'installer chez eux, bien, ça dépend des connaissances qu'ils ont et puis de quelle façon ça va se négocier.

380 Donc, ici, au Québec, ou au Canada de façon générale et même en Europe, cette part-là est un peu plus petite qu'aux États-Unis, parce qu'aux États-Unis, le propriétaire privé est propriétaire du fonds. Ce qui fait que cette partie-là est plus importante aux États-Unis que chez nous. Donc, il faut faire attention. Ici, elle est moins importante, mais elle est quand même importante parce qu'on a toujours des situations où quelqu'un vient voir un producteur agricole, peu importe, puis il dit : « Bien, moi, je veux installer quelque chose dans ton champ parce que j'ai... » Puis là, il y a une négociation qui s'entame pour cet empiètement sur son terrain ou ce droit d'utiliser son terrain pour faire une route, installer un pad.

390 Donc, cette part-là existe. Mais la ressource elle-même, au Québec, bien, elle appartient au public. Donc, à cause de la *Loi sur les mines*, ça appartient au public. C'est la même chose au Québec que dans le reste du Canada. C'est aussi la même chose dans l'Europe de l'Ouest. L'Europe de l'Est, je ne pourrais pas m'avancer là-dessus, mais disons que l'Europe de l'Ouest c'est une situation qui est courante. L'exception là-dedans, c'est les États-Unis. Et c'est pour ça qu'il faut faire attention quand on parle de cette partie-là; elle est moins importante chez nous que l'expérience américaine peut nous laisser croire.

395

La deuxième approche qui est la plus connue, qu'on connaît, c'est l'approche de régulation publique. Donc, c'est un mécanisme qui essaye de corriger les règles de fonctionnement du marché. Puis, évidemment, c'est le gouvernement qui fait une réglementation pour encadrer les activités d'une société qui veut faire un projet.

400

Et dans cette réglementation-là, il y a deux choses qui sont assez importantes et, encore là, on part toujours de l'hypothèse qu'on connaît bien notre patente, on a une bonne base scientifique. C'est évidemment les frais de transaction, ce qu'on appelle les frais de transaction, c'est-à-dire les frais qui sont reliés à l'application puis à la mise en œuvre d'un règlement. Bon, on peut appeler ça la paperasserie, on peut l'imaginer de différentes façons, mais c'est les frais qui sont reliés à tout ce qui s'appelle la mise en œuvre puis le contrôle de ça, qui est comme un coût qui n'est pas nécessairement négligeable, dépendant de ce qu'on est.

405

Puis l'asymétrie d'information. L'asymétrie d'information, ça veut dire quoi, ça? Ça veut dire que le gouvernement, dans un cas comme ça, a moins de connaissance que l'entreprise qui réalise l'activité, parce qu'elle, c'est son affaire, donc elle connaît très, très bien. Et le gouvernement, lui, devine un peu et fait sa réglementation en ayant un peu ce débalancement de l'information entre ce qu'il sait et ce que l'entreprise sait. Donc, il y a comme un jeu qui se fait. Et ça, c'est les enjeux qui sont importants quand on parle de la réglementation gouvernementale qui va viser à internaliser.

410

415

J'ai employé un terme cher à mon enfance, j'étais un amateur de Lone Ranger à l'époque, et je disais tout le temps : « *There is no silver bullet.* » Il n'y a pas une solution miracle, il y en a un ensemble. C'est une recette à plusieurs ingrédients qu'on recherche; il n'y en a pas un ingrédient. Il ne faut pas rechercher un, il faut rechercher un ensemble qui va régler une situation qui est relativement complexe. Donc, c'est une recherche qu'on cherche.

420

Puis on essaye, théoriquement, de déterminer le panier optimal de mécanismes qui va faire qu'on tient compte, non seulement de l'aspect scientifique, mais aussi du contexte social puis l'aspect économique et juridique. Parce qu'on a des lois ici qui sont différentes de ce qu'on peut voir même à l'extérieur. Aux États-Unis, il y a des lois qui sont différentes, on pense au Code civil, mais aussi à des lois différentes des autres provinces. Le Code civil est un exemple très clair et très classique là-dessus.

425

Donc, il faut tenir compte de ce contexte juridique, de la façon dont on fait les lois au Québec par rapport à ailleurs, puis il faut voir quels sont le contexte social, l'acceptabilité sociale et le contexte économique. Évidemment, donc, c'est une espèce de panier qui résulte d'une espèce d'appréciation de ces éléments-là qui font qu'on va arriver avec un panier qui va être acceptable ou efficace ou peu importe comment on peut l'appeler.

430

435

440 Vous avez un tableau, là, qui donne une idée un peu de l'ensemble des mécanismes qui
sont disponibles. Il y en a qui sont plus connus que d'autres, d'autres moins. Le premier,
évidemment, est plus connu; celui que vous connaissez le plus et qui est pratiqué par le ministère
de l'Environnement du Québec de façon plus systématique, c'est la réglementation où on prescrit
des comportements, on prescrit des normes, on dit : vous ne pouvez pas rejeter à
l'environnement, l'eau, au cours d'eau, plus que tant, tant, tant, tant ou à l'atmosphère, et on
contrôle l'application de ces normes-là. On envoie des gens, des inspecteurs qui vérifient si les
entreprises respectent cette réglementation-là. Ça, c'est la forme la plus classique qui date des
années 70.

445 La deuxième est un petit peu moins connue, elle commence à être pas mal connue et être
appliquée, c'est ce qu'on appelle les mécanismes du marché. Alors, là, on a toujours une
réglementation. C'est toujours sujet à une réglementation, mais là, on a une réglementation qui
est plus économique. Donc, on s'intéresse à comment fonctionnent le marché et à la fiscalité
450 aussi. On utilise la fiscalité dans ce format de mécanisme – on va en parler un petit peu plus loin –
, mais celle-là est plus basée, c'est toujours une réglementation, mais elle est basée sur la façon
dont fonctionne le marché comme tel, et elle utilise ces mécanismes-là pour atteindre l'objectif
qu'on recherche.

455 Il y a toujours la négociation. On en a parlé tantôt, lorsque les droits de propriété sont bien
définis au Québec, puis on a une partie qui est la négociation entre le propriétaire privé et un
producteur ou peu importe.

460 Il y a les systèmes d'information et de consultation. Les systèmes d'information, on parle
d'obligations de produire de l'information. Au Québec, on connaît un certain nombre de
réglementations qui obligent de produire l'information. La consultation, nous en sommes – ici, le
BAPE est un de ces exercices-là qui visent à consulter la population pour voir quelles seraient ses
attentes et puis ses préoccupations par rapport à un objectif qu'elle poursuit.

465 L'obligation de produire l'information est plus répandue, je dirais, au sud de la frontière
qu'ici. On pense, ici, au Canada de façon générale, on a le registre national des rejets de
polluants, qui est un registre où les entreprises sont obligées d'identifier les émissions qu'elles
font. C'est la même chose aux États-Unis. On va voir quelques exemples dans le cas des gaz de
schiste tantôt.

470 Il y a cet outil-là qui est intéressant, parce qu'à partir du moment où on est obligé de
l'information, bien, c'est un peu gênant si on produit de l'information à l'effet qu'on utilise des
produits toxiques. Donc, ça a un effet de dissuasion chez les entreprises, sans être obligé de
fixer... juste le fait de produire l'information, ça a un effet.

475

C'est la même chose qu'on voit dans plusieurs autres domaines. On le voit dans le domaine du financement d'entreprises dans les cas des bourses où on est obligé de produire l'information, donc il y a tout un domaine qui fait que cette obligation de produire l'information, ça peut donner des résultats intéressants.

480

Les tribunaux – bien, le Code civil, je ne m'étendrai pas là-dessus. Il y a eu quelques cas célèbres au Québec, dont celui de Ciment Québec, à Québec, sur des poussières de cimenterie. C'est des recours collectifs surtout qui sont utilisés où on a des dommages, des externalités où on a eu recours aux tribunaux pour compenser ces externalités-là, mais ce n'est pas très courant puis ce n'est peut-être pas désirable non plus, parce que c'est coûteux. Ça exige beaucoup d'énergie et de ressources de la part des citoyens.

485

Puis évidemment, en dernier lieu, les programmes volontaires, les programmes volontaires d'information, les codes de conduite. Là, je mentionne FracFocus, c'est un programme d'information volontaire qui est utilisé sur les liquides de fractionnement aux États-Unis. C'est un exemple, production volontaire d'informations. Donc, chacun a ses avantages, ses inconvénients, mais plus on descend vers le bas, moins ça a du mordant; disons ça comme ça.

490

Donc, comme je le disais tantôt, la réglementation c'est l'outil privilégié pour internaliser les externalités à condition évidemment qu'elle soit vigoureusement appliquée. Donc, la réglementation et l'application, c'est très important. Il ne faut pas l'oublier dans notre considération.

495

Et il existe un éventail d'instruments économiques de mécanismes de marché adaptés à chaque situation. Je vous donne juste un bref aperçu de ce que ça peut avoir l'air, ces instruments économiques là. Il y en a trois sortes; juste retenir qu'il y en a, en gros, trois sortes : il y en a un qui joue sur les prix; on va directement jouer sur les prix, donc on va imposer un prix à soit une émission, on va imposer une taxe. À l'inverse, on parle des subventions pour des externalités positives, mais de façon générale, les externalités négatives, on va imposer un droit sur les émissions. On en a au Québec. On a des taxes, on a des... et donc, on a des exemples de ça.

500

La deuxième, on appelle ça, on parle d'un signal de quantité, on parle de permis échangeables. Probablement que vous avez sûrement entendu parler du système québécois du gaz à effet de serre, du système de permis échangeables, l'entente qu'on a eue avec la Californie? Ça, c'est un système qui utilise des signaux de quantité, puis on fixe un plafond et on laisse le marché aller, donc avec une réglementation appropriée.

510

Donc, l'exemple le plus clair au Québec, c'est celui sur les gaz à effet de serre que le Québec, actuellement, applique. Récemment, ils ont été en vente, des permis d'émissions, il y a eu une vente récemment là-dessus.

515

520 Donc, ça vous permet de voir un petit peu qu'est-ce que ça a l'air. C'est ceux qui ont un petit peu de connaissances de ça, mais de façon générale, ce genre d'outil là utilise l'objectif environnemental, la quantité. Il va dire : pas plus que tant. Puis ensuite, il va réglementer ceux qui vont avoir à se conformer. Et, ensuite, il se crée un marché pour échanger ces permis qui, certains appellent des permis de polluer, mais qui sont des permis qui se situent en dessous d'un plafond, et le plafond c'est l'objectif environnemental.

525 Le dernier, qui est non le moindre, ça vise à réduire les frictions sur le marché. Donc, sous ce chapitre-là, sous ce chapeau-là, on a évidemment la production et diffusion d'information, comme je vous disais tantôt. Si vous avez une meilleure information pour prendre des décisions d'achat ou de production, à ce moment-là, ça aide à réduire l'espèce de différence de qualité d'information entre le producteur et ceux qui consomment et ceux qui réglementent.

530 On parle d'Écolabels dans ces cas-là; tout le monde connaît un peu ces espèces d'Écolabels ou choix environnemental ou produits biologiques ou les appellations réservées, c'est ce genre de mécanisme là qui est utilisé.

535 Puis un dernier qu'on ne parle pas souvent, qui est un mécanisme d'intégration des risques. Parce que quand on parle d'environnement puis d'exploitation de gaz de schiste, on parle de risques, souvent. On parle de choses qui sont, on ne sait pas trop, trop, mais ça présente un risque qu'un événement se produise.

540 Et donc, c'est dans cette gamme d'outils là auxquels on associe, dans la tête de gens, par exemple, des assurances. Une assurance, bien, ça assure un risque : un risque d'incendie, un risque de dommage. Dans ce cas-là, c'est un risque de dommage environnemental, qui est un mécanisme de ce genre, de ce type-là.

Donc c'est, en gros, le genre de portrait de ce que vous avez comme instruments.

545 L'étude qui a été réalisée a fait le tour de différentes juridictions, de ce qui se faisait ailleurs comme connaissances, ce qu'ils avaient comme connaissances, et quels instruments ils utilisaient. Et, bon, je vous présente essentiellement les conclusions d'une étude qui résulte de cet exercice-là à partir de la classification des externalités qu'on a vues tantôt. Cette espèce de bagage théorique d'instruments, mais en pratique, maintenant, quand on regarde ceux qui sont
550 dans le bain avec les gaz de schiste, qu'est-ce qu'ils ont utilisé, quelle documentation ils avaient, qu'est-ce qui ressort de ça. Alors, essentiellement, c'est ce que les trois dernières étapes vous permettent de voir.

555 Donc, on a le premier qui ressort clairement; c'est, vous l'avez deviné, c'est un risque de contamination de l'eau potable et nappe phréatique. C'est au premier plan des préoccupations de

la population, évidemment, et des administrateurs publics. Et les auteurs qui ont été consultés reconnaissent quasi unanimement la nécessité de poursuivre l'acquisition de connaissances, particulièrement à l'échelle locale. On connaît tous, on est tous en attente de l'étude de l'US EPA, l'Agence de protection environnementale américaine fédérale, qui est dans un long processus d'étude, qui doit livrer son rapport préliminaire en 2014. On est tous en attente de ça, parce qu'il manque de connaissances. On manque de connaissances et on est en déficit un petit peu. Et donc, c'est ce qui ressort un peu de l'ensemble des études. On a besoin de connaissances additionnelles. Il y a beaucoup d'incertitudes.

En ce qui concerne le transport, principalement les problèmes de congestion, dommages causés aux infrastructures routières, on sait que c'est assez important, c'est facilement mesurable, et il y a une panoplie d'instruments réglementaires, mécanismes financiers, programmes pour résoudre cet enjeu-là. On sait pas mal ça.

Aux États-Unis, ils utilisent ce qu'on appelle une taxe d'indemnisation, c'est une traduction française de « Severance Tax », qu'ils appellent, qui est utilisée par les États pour compenser ces externalités liées au transport. Puis on parle des externalités qui font du bruit, on parle des accidents routiers, dont la documentation récente semble démontrer qu'il y a effectivement des impacts là. Et ce qui est important de retenir au Québec, c'est qu'il n'y a pas, même ailleurs, il n'y a pas beaucoup de mécanismes financiers à l'échelle locale pour compenser ce type d'externalité là. On manque d'inspiration. Il y a quelques exemples, on va en citer tantôt, là, mais ce n'est pas légion. Ça ne court pas les rues, il n'y en a pas beaucoup et il y a une espèce de déficit de ce côté-là.

Liées à la fermeture définitive des puits, bon, une bonne réglementation, les procédures de fermeture puis régler les puits abandonnés, on a, je dirais qu'on a déjà de l'expérience dans ce genre de domaine là. C'est une expérience qui, dans certains cas, est positive, dans d'autres cas elle n'est pas tellement positive, pour ne pas employer un autre terme. Ça existe, ce genre de puits abandonnés, ça existe ce genre d'instrument là dans les sites d'enfouissement technique qui sont des fonds postfermeture, parce que quand le puits est abandonné, quand le site a fermé, bien, on s'assure qu'il y ait un entretien, donc les sous nécessaires.

On a aussi, au Québec, un fonds de restauration dans le domaine minier, mais si je me fie au rapport de vérificateur général d'il y a deux, trois ans, ça n'a pas été très bien appliqué, ce qui fait qu'on est en... l'instrument est bon, mais il n'a pas vraiment donné les résultats escomptés, parce qu'on ne l'a peut-être pas appliqué correctement.

Donc, c'est ce que ça exprime; les montants exigés en garantie pour les fermetures adéquates des puits sont souvent nettement insuffisants puis il faut qu'ils soient sécurisés. Donc, on a du chemin à faire de ce côté-là parce que quand les puits... puis dans le gaz de schiste, bien,

il y a énormément de puits qui sont creusés, ce n'est pas comme le pétrole traditionnel, cette dimension-là est quand même assez importante.

600 L'un des éléments qui est important, aussi, c'est les émissions de GES. Donc, les externalités liées aux émissions de GES qui peuvent s'avérer importantes selon l'intensité éventuelle de l'exploitation du gaz de schiste au Québec, qui pourraient s'avérer importantes. Et ça peut rendre plus difficile l'atteinte des réductions des émissions prévues au Plan d'action 2013-2020. Vous savez que le Québec est très proactif en matière de GES, puis son plan d'action... ce n'est pas évident. Ça, ça peut rendre plus difficile cette atteinte de réductions là.

605 Par contre, il faut garder en tête tout le temps que selon les scénarios que vous avez à gauche, le graphe qui est la simulation, selon un certain nombre de scénarios – il y a trois scénarios là-dedans d'exploitation – comment vont évoluer les émissions. Vous allez voir, vous voyez qu'il y a une pointe, parce qu'il y a un pic, si on peut appeler ça de même, d'exploitation, puis ensuite, il y a une retombée. Alors, vous voyez que le problème se pose dans une période de temps limitée. Il ne se pose pas nécessairement à long terme, mais pour une période de temps limitée. Donc, ça va causer des problèmes sur l'atteinte des objectifs, mais c'est quand même relativement limité dans le temps. Il faut être conscients de ça.

615 Évidemment, depuis ce temps-là, depuis, comme je le disais tantôt, les nouvelles mesures d'internalisation ont vu le jour. Il y a actuellement une quinzaine d'États aux États-Unis qui obligent la publication de la composition des liquides de *fracking*. Donc, c'est un instrument qui même si des fois, ce n'est pas toujours égal – il y a un débat là-dessus, sur qu'est-ce qui va être bien, bien établi, mais il faut fixer les règles claires – il y a déjà des progrès de façon importante là-dessus.

620 Il y a un exemple avec le Maryland qui est assez intéressant, c'est celui du renversement du fardeau de la preuve pour la contamination des puits. Le Maryland a utilisé ce renversement-là : au lieu d'être celui qui est affecté, c'est au producteur à démontrer qu'il n'a pas affecté le puits. Disons que c'est intéressant comme mécanisme, ça reste à examiner avec nos juristes, mais c'est intéressant comme mécanisme.

630 Évidemment, comme je le mentionnais tantôt, le rapport qui s'en vient du US EPA sur l'impact potentiel de la fracturation, c'est attendu avec beaucoup d'anxiété, parce que c'est l'étude qui va au moins nous faire faire un bond en avant sur les risques posés à la contamination de l'eau potable. Et puis évidemment, il y a, du côté de la technologie c'est une industrie nouvelle, donc il y a des innovations technologiques qui réagissent.

635 On voit actuellement dans le sud des États-Unis où il y a une sévère sécheresse, bien, les producteurs qui commencent à utiliser des méthodes qui utilisent moins d'eau, en quantité d'eau. Parce que là, l'eau est un petit peu plus rare et ils sont en situation de sécheresse. Donc, on

640 recycle l'eau. Il y a toutes sortes de technologies qui se développent et qui font que, actuellement, suite à la pression qui se fait, il y a de plus en plus d'innovations technologiques qui amènent que les nouveaux puits vont être – sur le plan technique, entendons-nous –, ils vont internaliser plus, parce qu'on voit venir des réglementations, de plus en plus d'États interviennent, donc ils ont une pression pour qu'on internalise plus.

645 Donc il y a, de ce côté-là, comme je le disais tantôt – vous avez remarqué que je n'ai pas parlé de quantité d'eau, parce qu'à part quelques cas spéciaux, il n'y a pas vraiment de problèmes de quantité d'eau au Québec, là, les prélèvements ne posent pas vraiment de problèmes de ce côté-là.

650 On n'a pas parlé de radioactivité, c'est très, très mineur. On n'a pas parlé de problèmes sismiques, c'est mineur. Même aux États-Unis, c'est très, très mineur. Ça ne veut pas dire que ça n'existe pas, mais ce n'est pas des problèmes majeurs à ce point, pas comme l'eau, par exemple, ou les GES ou des problèmes, comme je l'ai mentionné, qui sont des gros morceaux auxquels il faut s'adresser d'abord, puis après ça, on verra les petits, si c'est nécessaire, par rapport à notre situation géologique.

655 Voilà pour les externalités. On va passer à la rente. Donc, l'étude sur la rente que j'ai réalisée, l'objectif c'était de : « *Apporter le meilleur éclairage possible sur ce qui devrait guider le partage social des bénéfices de l'exploitation éventuelle des gaz de schiste dans une perspective de développement durable.* » Ça, c'est l'objectif de cette étude-là.

660 En passant, les études sont disponibles sur le site du MDDEFP, gaz de schiste. Vous pouvez toutes les « downloader », les télécharger c'est-à-dire.

665 Juste pour bien fixer ça, parce que c'est une bibitte qu'on n'entend pas souvent parler, mais c'est une bibitte qui est importante de bien saisir; c'est quoi, cette bibitte-là qui s'appelle la rente?

665 J'ai deux définitions : une définition générale qui est :

« *La rente économique est la différence entre le prix de vente d'un bien ou service – ça va bien – et son coût de production, y compris le rendement normal du capital.*

670 Ça veut dire que c'est un – appelons ça un surprofit qui serait dû à la ressource. Parce qu'on a une ressource ici. Bien, on fait plus d'argent que normalement, parce qu'on dispose d'une ressource. Donc, c'est un peu, pour imaginer, c'est cette espèce de surprofit là.

675 Appliquée au gaz de schiste, j'ai utilisé une définition d'un spécialiste, Kemp, qui dit que, parce que dans le cas du pétrole, ou c'est souvent le cas des matières non renouvelables, ce n'est

pas des choses qui commencent demain; il faut qu'il se fasse de l'exploration, il y a beaucoup de risques et beaucoup d'investissements avant de commencer à produire. Donc, la définition plus adaptée :

680 « *Les rendements qui excèdent ceux qui sont requis pour soutenir la production et le développement de nouveaux champs de production et d'exploration.* »

685 C'est un peu l'application du même concept, mais qui tient compte de cette réalité-là, que dans ce cas des matières minérales ou du pétrole ou des gaz de schiste, pétrole de schiste, peu importe, il y a des coûts d'exploration puis il faut trouver, puis il faut sécuriser, puis ensuite investir. Donc, c'est un peu l'essentiel. J'essaye de résumer ça en disant : c'est un peu le surprofit qui est dû au fait qu'on a une rente. Si vous avez une terre à bois, c'est un peu ce qui vous reste; on a divisé la valeur du bois debout – je ne sais pas si vous avez, vous avez sûrement entendu parler de ça –, alors c'est la valeur du bois avant. Si on l'exploite, bien, il y a des coûts de production et
690 autres, mais c'est ce qui nous reste après qu'on ait tout fait exploiter et payé pour les coûts pour l'exploiter.

695 La rente, c'est vraiment le bénéfice réel de l'exploitation de la ressource. Il ne faut pas chercher ailleurs, c'est là qu'est le nerf de la guerre. On peut parler de toutes sortes de choses, mais ça, c'est le nerf de la guerre.

700 Vous avez là un graphe qui vous exprime, de façon assez imagée, comment on peut imaginer ça. Donc, vous avez, en partant du bas en haut, on a ce qu'on parlait tantôt, le coût d'exploration dans ce cas-ci, d'exploitation. Ça inclut l'amortissement, c'est-à-dire les investissements puis l'amortissement, de façon à ce qu'on ait les coûts de production bruts. Et ensuite, on a ce qu'on appelle le rendement sur le capital, c'est-à-dire le rendement qu'un producteur peut espérer parce qu'il peut placer son argent à la banque, puis il peut le placer... il prend un risque. Donc, son rendement qu'il s'attend de son investissement, c'est la deuxième.

705 La troisième qui est en bleu, je l'ai appelée « La rente capturée par l'entreprise », parce que dans le surprofit, il y a, qu'on le veuille ou non, mais il y a une part qui va se retrouver dans l'entreprise et c'est cet équilibre-là entre ces différents éléments qu'il va falloir rechercher.

710 Ensuite, vous avez vos externalités environnementales, c'est-à-dire, bon, les impacts sur l'environnement, la qualité de l'eau, l'air, les GES, et vous avez vos externalités sociales et nuisances. Donc, il ne faut pas oublier qu'il y a des nuisances, il y a du bruit, il y a de la poussière, il y a des paysages, il y a toutes sortes de choses qu'on pourra calculer, bon, en unités ou externalités sociales et nuisances, et puis en haut, tout à fait en haut, vous avez votre rente nette.

715 Alors, essentiellement, la rente brute, si on peut appeler ça théoriquement, c'est celle qui réunit la rente nette, les externalités environnementales et la rente capturée par l'entreprise. Donc,

essentiellement, ça, c'est notre rente brute, si on peut appeler ça comme ça. Donc, il faut aller chercher ça, si l'entreprise n'internalise pas; si elle internalise, bien là, on descend nos rangées vers le bas de la pyramide; pas de la pyramide, mais de la colonne, si on veut.

720 Là-dedans, il y a deux zones grises. Bon, pour savoir comment le gouvernement va essayer de tirer parti le mieux possible de cette activité-là, c'est quoi le rendement sur le capital investi, qu'on parlait tantôt? Parce que ça comporte des risques financiers puis il y a de l'exploration, puis, bon, ce n'est pas de l'activité normale. Il y a des activités qui sont un peu plus risquées, ça en est une. Donc, qu'est-ce qu'on considère comme étant correct pour qu'une activité se poursuive, se fasse, et qu'est-ce qui dépasse ce concept-là.

725
730 Et l'autre élément, c'est l'application du principe d'internalisation des coûts sociaux. Bon, et on parle de l'environnement, des nuisances, la santé – il ne faut pas l'oublier –, les dommages aux infrastructures, les participations sociales à différentes échelles sociales, ça peut-être dans une communauté ou autrement. Donc, comment on va internaliser ça ou prendre ça en considération et si on ne réussit pas à l'internaliser, comment on le prend en considération autrement. Parce qu'autrement, si on ne fait pas ça, on se leurre, on a des rendements qui nous illusionnent un petit peu. Il faut faire attention aux illusions, ça nous joue des tours, des fois.

735 Et je reviens toujours à ça, les problèmes de l'asymétrie d'information. Le gouvernement n'a pas l'information complète, les entreprises l'ont. Ce n'est pas évident. Et il y a un déficit de connaissances, il ne faut pas se le cacher, en matière de... dans ce nouveau domaine-là qui est la fracturation hydraulique et les impacts que ça peut avoir à différents niveaux. La connaissance étant : on est en apprentissage de connaissances, ce n'est pas bien, bien compliqué. On a des endroits où on connaît mieux, d'autres endroits où on connaît moins. Donc, on n'est pas en connaissance parfaite, on est en progression, disons.

740
745 Le partage de la rente, cette rente-là qui est le nerf de la guerre, je l'ai divisé en deux : le partage implicite, c'est-à-dire comment on va aller le chercher; et le partage explicite, qu'on oublie tout le temps, c'est ce qu'on fait avec les sous qu'on va aller chercher. C'est aussi important l'un que l'autre. Ça a l'air drôle à dire, d'habitude les gens se concentrent sur ces notions de captation, parce qu'on parle de redevances et tout ça, puis ça capte l'attention. Mais l'autre partie est aussi, sinon plus, importante. Parce que c'est bien beau aller chercher des sous, mais ce qu'on fait avec, c'est très important. On va le voir plus loin.

750
755 Vous avez là un tableau qui fait un listing, si on veut, une liste des différents outils qui sont utilisés par les gouvernements pour aller chercher leur part de la rente. Dans la première partie en haut, vous avez un régime de redevances, de taxation, si on peut appeler ça comme ça. Puis dans la deuxième partie, il y a un régime de participation gouvernementale. C'est deux façons d'aborder le problème : dans le premier, bien, vous avez vos droits d'exploitation qu'on appelle souvent les...

c'est au début du système, on a un droit, un claim, un droit d'exploiter. Ensuite, on a des baux pour le forage, complétion des forages, un bail d'exploitation, des droits gaziers – c'est les fameuses redevances – basés sur le volume, pas sur la valeur puis les profits, des fois, un hybride entre le volume et la valeur.

760

Ensuite, on va chercher une partie sur l'impôt sur le revenu des corporations. S'ils font un profit excédentaire, bien, l'impôt va aller en chercher une partie. Il y a certains États qui vont imposer des taxes spéciales sur les profits extraordinaires. Bon, ils vont en chercher une autre partie là. Évidemment, les gouvernements, souvent, vont – là, il y a un point qui s'appelle incitatif – qu'ils vont souvent favoriser l'exploitation, parce qu'on veut savoir ce qu'il y a dans le sous-sol. Donc, on va amener des incitatifs pour favoriser l'exploration de façon à ce qu'on sache si effectivement on a des ressources qui sont abondantes suffisamment et économiquement viables.

765

Donc, ça fait partie des outils que le gouvernement a. Bien, celui-là, cet outil-là est là pour favoriser l'exploration. Donc, acquisition de connaissances sur l'état de la ressource. Et puis, vous avez l'impôt sur le revenu des particuliers. On peut penser aux actionnaires. Chez les Américains, bien, c'est les détenteurs de la ressource, les propriétaires privés, donc où le gouvernement va chercher, via l'impôt sur le revenu des particuliers, une certaine partie de sa part.

770

La deuxième partie, on a trois éléments essentiellement : le contrat de partage de production, je ne connais pas d'exemples qui me viennent à l'esprit, mais on partage la production. Ça peut être une façon pour le gouvernement d'aller chercher une partie de la rente. Donc, le gouvernement s'accapare une partie de la production puis il la vend lui-même. Ça peut être ça.

775

Dans le cas de la prise de participation dans un projet particulier – vous avez le cas du dernier... avec l'île d'Anticosti, où le gouvernement a pris une participation dans une entreprise, dans un régime où on dit : « Je participe à ça, puis donc, je vais aller chercher une partie de ma rente de cette façon-là. »

780

Le dernier, c'est l'entreprise publique. Donc, c'est la participation majoritaire du gouvernement et, probablement, la plupart d'entre vous ont entendu parler de la Norvège. La Norvège, c'est un cas classique de l'entreprise publique qui répond à cet exercice-là. Alors donc, on a une espèce de gradation, là; on commence par partager la production, donc il y a moins de risques, ensuite on participe au projet, donc on prend plus de risques, puis quand on est majoritaire dans l'entreprise, bien, on prend la plus grosse partie des risques et des bénéfices, évidemment. Ça va avec.

785

790

Donc, c'est un peu l'ensemble de ces instruments de captation. Il y en a plusieurs, vous voyez qu'on peut parler d'un ensemble d'instruments, il faut jauger ça comme il faut, là.

795

800 Donc, quand on « design » ces instruments-là, on essaye d'en combiner un certain nombre, il faut prendre en considération deux choses bien importantes : c'est que la rentabilité d'un puits varie durant sa vie utile en fonction du prix du gaz naturel, le gaz naturel ça varie, et sa productivité, parce qu'un puits, surtout les puits de gaz de schiste, ils produisent beaucoup puis après ça, ils descendent vite, plus vite qu'un puits de pétrole traditionnel. Donc, il faut tenir compte de ça, parce que ça conditionne le portrait.

805 Puis il y a l'autre élément qui est important, c'est qu'il y a deux moments pour capter la rente : à la phase d'exploration, ce qu'on appelle la rente ex ante, avant; et la phase d'exploitation qu'on appelle la rente ex post. Donc, quand on met en marché nos droits d'exploitation, on peut aller chercher une partie de la rente. Puis quand on exploite, bien, il y a une autre partie de la rente qui peut être là. Il y a des avantages à un et à l'autre, et les deux ont des avantages certains.

810 Ce graphique-là illustre ce que je viens de dire un peu. Vous avez à votre gauche un petit bloc qui s'appelle – c'est en anglais, c'est pris d'une publication des fédérations sur les façons dont les royautés sont perçues dans différents pays, donc vous voyez les pays participants qui sont en bas, il y en a une gang. Bien, c'est un graphe que j'aime beaucoup parce qu'il illustre bien comme il faut l'ensemble du processus d'un puits de pétrole ou d'un puits de gaz de schiste, aux différences que si on tient compte des différences de rendement, dans le temps, du puits de gaz de schiste, vous allez à votre gauche, les explorations et le développement, vous voyez que c'est marqué « *Auction* », ça veut dire mise à l'enchère.

820 Au Québec, on n'a pas fait ça dans le passé. Le vérificateur général l'a recommandé. Le gouvernement du Québec a adopté, je pense que c'est fait, je pense que maintenant, les droits à l'exploration vont être mis à l'enchère. Mais ça, c'est de façon générale, on était un petit peu particulier à cet égard-là.

825 Ensuite, vous avez les coûts d'exploration et de développement qui sont les coûts pour lesquels il n'y a pas de revenus. Donc, il y a de l'investissement qui se fait. Donc, les producteurs doivent investir au début, acheter leurs droits. Ensuite, ils doivent payer l'exploration et le développement. Ensuite, on commence à la production et on a évidemment les coûts de production que vous avez en bleu et les rendements normaux qu'on pourrait appeler, qui sont en vert foncé. Ensuite, vous avez, en vert un peu plus pâle, les profits excédentaires qui sont la partie de ce qu'on pourrait appeler la rente. Donc, c'est pour illustrer un petit peu ça. Et puis vous avez le

830 gros, le revenu brut généré.

Et donc, vous voyez tout le processus, que c'est au cours de cette vie utile là d'un puits, par exemple, que vous avez à aller chercher votre part, si on veut, la part de la rente. Et vous voyez qu'à la fin, j'ai ajouté les coûts de production, les coûts de fermeture, qui n'étaient pas dans le

835 graphe, parce qu'il faut fermer puis en prendre soin par la suite. Donc, il y a un coût de fermeture qui vient là.

840 Donc, pour vous exprimer que tout au long du processus d'exploration, de développement, et donc les prix, les coûts varient en fonction de l'état du marché. Puis les variations que vous avez là, ça simule des variations de prix du gaz naturel, par exemple. Juste pour illustrer un petit peu, il y a des fois qu'ils perdent, des fois ils gagnent, mais sur l'ensemble du puits, ils sont gagnants. Alors, ça exprime ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

845 Monsieur Sauvé, on arrive à une heure de présentation.

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

850 O.K. J'arrive à mes conclusions.

PAR LE PRÉSIDENT :

855 Super, merci.

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

860 Donc, pour conclure. On peut conclure essentiellement aux choses suivantes : on est tous dans des régimes en pleine évolution. Les régimes ne sont pas – oh, je m'excuse, il me restait plus que ça. Je vais accélérer, excusez. Je vais aller plus vite.

865 Pour définir qu'est-ce qu'est une juste part et puis comment mesurer cette part-là, parce que c'est au cœur du dossier. Une juste part, ce n'est pas explicité. Donc, on regarde ce que les autres, généralement ce que les juridictions font, ils regardent ce que les autres obtiennent puis ils disent : « Ah, lui a un bon résultat, on va imiter un peu ce qu'ils font. » Je l'exprime de cette façon-là, mais c'est en gros ce que ça veut dire, parce que ce n'est pas évident toujours comment on va chercher ça.

870 Mais cette juste part dépend des objectifs que poursuit le gouvernement, puis le gouvernement ne poursuit pas généralement un seul objectif. Il y a beaucoup d'éléments dans ses objectifs et parmi ces éléments-là, il y a des questions d'éthique, équité, des questions d'équité internationale, et je vous donne juste celui qui était poursuivi dans le budget 2011-2012 du ministère des Finances. Alors, je vous cite le budget à ce moment-là :

875 « Alors, le gouvernement a annoncé qu'il moderniserait l'actuel régime de redevances sur le gaz naturel afin d'assurer aux Québécois un profit maximal sur les ressources dont ils sont collectivement propriétaires. On souhaitait donc un régime équitable, concurrentiel, prévisible et simple à administrer. »

880 Donc, on voit qu'il y a plusieurs éléments dans ces objectifs-là. Et le prélèvement gouvernemental se calcule – je ne m'étendrai pas là-dessus – sur la vie utile du puits et non pas juste sur un instant. Donc, il faut calculer, pour voir quelle part on prend, on appelle ça « Le prélèvement gouvernemental » ou le « *Government take* » en anglais. C'est une composition sur l'ensemble de la vie utile du puits, de façon à ce qu'on ait une bonne idée du rendement privé et public. Et vous avez que ce rendement-là est très différent d'un pays à l'autre, d'une juridiction à l'autre, et cette courbe-là exprime que ça joue en fonction du : plus vous avez une grande dotation de ressources, plus il y a des ressources devant vous, plus le gouvernement va chercher une part importante. C'est ce que ça exprime, cette étude-là, qui essayait de fixer, en fait, les conditions d'aller chercher cette juste part-là.

890 Alors, le partage explicite est important. C'est parce que qu'est-ce qu'on va chercher, c'est aussi important, sinon plus important, que ce qu'on distribue, comment on le distribue, c'est aussi important que ce qu'on va chercher.

895 Vous avez l'ensemble des parties prenantes qui sont là, gouvernement fédéral, Québec, régional, MRC et individus, et chacun a ses avantages, ses inconvénients. Et chacun cherche à avoir sa part pour compenser ses externalités ou pas.

900 Là, je vais aller pas mal plus vite, parce que ça me prend plus de temps que prévu. Au Québec, vous avez votre partage explicite des ressources renouvelables. Là, ça a changé un petit peu, vous voyez qu'au niveau des ressources non renouvelables, on n'en parle à peu près pas, parce que ce n'est pas assez important, mais au niveau des ressources renouvelables, vous avez la part de ces ressources-là qui sont devant vous : là, les redevances forestières sont négatives, évidemment, on le sait pourquoi; les dividendes d'Hydro-Québec, on en a parlé assez ces derniers temps pour voir. Là, elles sont un peu moins élevées, elles étaient comme ça en 2011-2012, mais elles ont baissé; les redevances hydrauliques; et le tarif d'électricité qui a été distribuée, mais il les de moins en moins aux consommateurs.

910 Vous avez un peu l'idée des fonds des générations. C'est tiré du budget du gouvernement du Québec, et donc, on a créé au Québec un fonds des générations pour capitaliser ces revenus-là.

Je vais passer vite là-dessus, parce que c'est des détails puis je pourrai répondre à certaines questions qui viendront par la suite, mais je veux juste vous dire qu'on a examiné un certain

915 nombre de juridictions. Au Canada, on a examiné l'Alberta, la Colombie-Britannique, l'Alaska. Aux
États-Unis : New York, la Pennsylvanie et la Norvège. Je n'irai pas dans les détails, allons-y aux
conclusions, et s'il y a des questions sur comment chacune des directions ou juridictions, je pourrai
m'étendre un petit peu plus là-dessus.

920 Et je veux juste souligner qu'il y a des conflits de juridictions, surtout aux États-Unis avec les
municipalités et l'aménagement du territoire, et évidemment l'exploitation des ressources. Je
reviendrai là-dessus.

925 Je retombe avec les constatations générales. Donc, il y a beaucoup de changements dans
les cinq dernières années en Amérique du Nord, motivés par les préoccupations du public à l'égard
de la part de la rente qui est préservée par l'État. Et ce n'est pas nouveau, au Québec, à peu près
tout le monde l'est. On a un cadre législatif réglementaire en pleine évolution dans les États où le
fracking est pratiqué depuis bon nombre d'années. Donc, le cadre réglementaire n'est pas encore
fixé.

930 Les préoccupations marquées, on le sait : aménagement du territoire, qualité du milieu de
vie, perte d'immunité, risques environnementaux, nuisances, des préoccupations individuelles,
surtout aux États-Unis, mais ici aussi. Et il y a eu des législations en ce sens-là, et la situation
unique aux États-Unis où le régime de propriété de sol qui emporte celui du sous-sol, un régime
935 qui a une influence déterminante dans la captation de la rente des États.

Juste pour vous donner une petite idée. On est dans l'ordre de grandeur, là, si on considère
le prix du gaz naturel qui se remet à remonter, un scénario de déploiement minimal, on peut envisager
des revenus nets pour le gouvernement de l'ordre de trois cents millions (300 M\$) aller à l'horizon
940 de 2020. C'est une évaluation du ministère des Finances, puis qui correspond pas mal au scénario
minimum de l'analyse avantages-coûts. Donc ça, c'est un minimum, lorsque les prix du gaz naturel
seront adéquats.

945 Sur les instruments, il faut avoir une bonne recette. Un système d'enchère pour attribuer les
droits à l'exploitation et l'exploration, c'est un incontournable, c'est déjà fait, si je me souviens bien.
Le système proposé lors du budget 2011-2012 du gaz de schiste inspire des meilleures pratiques
canadiennes, et il y a un soin particulier pour faire assumer par les exploitants les frais
gouvernementaux encourus pour assurer le contrôle.

950 Le partage c'est très important. Le partage de la rente est une question aussi, sinon plus
importante que sont les prélèvements. Et en termes de développement durable, c'est très
important, c'est ce qu'on appelle la règle, en économie, d'Hartwick, c'est-à-dire une soutenabilité
faible – je ne sais pas comment le traduire autrement – par rapport à une soutenabilité dure; donc,
la totalité de la rente de la ressource non renouvelable doit être investie dans le capital humain,

955 financier, environnemental ou physique, sinon il y a une réduction du capital de la nation. Soutenabilité dure, on va dire capital naturel, mais disons qu'on n'est pas rendu là, parce qu'on n'est pas capable de le traduire de façon concrète, alors que ça, on peut le traduire de façon concrète.

960 C'est pour ça qu'il y a beaucoup de juridictions qui ont, en fait la plupart ont créé des fonds souverains – au Québec, on a créé un fonds des générations – et ces fonds souverains là, ce qu'il faut remarquer, ce sont des fonds dont le contrôle démocratique est très important. Ils sont soit dans la constitution, comme en Alaska, soit dans la législation et il y a des redditions de comptes à l'assemblée constituante – dans notre cas l'Assemblée nationale – et publique, de façon à ce qu'il
965 y ait une prise du public sur l'affectation des ressources pour les générations futures. On remarque ça dans tous les fonds souverains.

Et pour les communautés régionales et locales, il n'y a pas beaucoup de mécanismes qui permettent aux gouvernements régionaux et locaux de prélever des sommes nécessaires pour les
970 compenser, puis la plupart du temps, c'est les gouvernements centraux qui font la distribution. Évidemment, c'est un équilibre délicat entre la mobilité des ressources, la mobilité des revenus. Les gens peuvent se déplacer d'une municipalité à l'autre, ce n'est pas évident. Donc, il y a un pouvoir, il y a une importance de l'État d'assumer une grande part là-dedans, mais cet équilibre-là est à rechercher.

975 Il y a de la place à l'innovation puis dans les instruments économiques, il n'y a pas beaucoup d'innovations là. La plupart des cas c'est des mécanismes financiers, des garanties de réduction, des fonds, mais on n'a pas vraiment trouvé des choses très originales, sauf les réglementations pour produire de l'information, mais pas vraiment. Ça nous a un peu déçus dans ce sens-là, mais il
980 ne faut pas se surprendre, parce qu'on est encore en plein développement, aussi bizarre que ça puisse paraître, même si ça fait un bon bout de temps que ça se fait aux États-Unis. Et la réglementation et tout ça sont en développement. Donc, on est dans une période d'apprentissage à tous égards.

985 Sur le respect des droits de propriété. Évidemment, il faut souligner les systèmes d'aide aux propriétaires impliqués, puis l'Alberta qui a créé un poste d'ombudsman à cet égard-là, c'est une préoccupation des États, et je pense que ça serait utile de répondre à ces préoccupations-là.

990 Le cas le plus individuel, je vous ai parlé du Maryland et l'obligation faite de plus en plus aux entreprises de mesurer la qualité de l'eau avant de commencer à faire de l'exploration, de façon à ce qu'on ait une base de référence puis s'il y a un problème, bien, on sait s'il y avait des problèmes avant ou pas, et à ce moment-là, c'est plus facile d'établir la responsabilité.

995 Je vous remercie de votre attention. J'espère que je n'ai pas été trop long. J'ai essayé d'être le plus court possible.

PAR LE PRÉSIDENT :

1000 Alors, merci, Monsieur Sauvé, de votre présentation. Alors, comme à l'habitude, la Commission va faire une pause. Le registre est ouvert et nous allons procéder à la période de questions immédiatement après la pause. Merci beaucoup.

1005

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1010

REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
PIERRE BATELLIER

PAR LE PRÉSIDENT :

1015 Alors, avant d'inviter le premier intervenant, vous rappeler d'éviter les préambules aux questions, deux questions par intervention, pas de sous-question. Vous pouvez toujours vous réinscrire tant que le registre est ouvert. Toutes les questions et réponses doivent être adressées à la Commission, et vous rappeler également qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante ne seront tolérés dans la salle, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

1020 Alors, j'inviterais maintenant, monsieur Pierre Batellier, s'il vous plaît, à venir nous soumettre ses questions.

1025 **PAR M. PIERRE BATELLIER :**

Oui, re-rebonjour.

PAR LE PRÉSIDENT :

1030 On va se dire bonsoir.

PAR M. PIERRE BATELLIER :

1035

Oui, bonsoir, oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

1040

Bonsoir, pour une première intervention. Alors, votre première question, Monsieur Batellier?

PAR M. PIERRE BATELLIER :

1045

Oui. Ma première question porte sur les externalités. Dans la présentation qu'on a eue concernant les externalités, il me semble que l'essentiel des externalités abordées était d'ordre environnemental, je n'ai pas vu de détail concernant un certain nombre d'externalités sociales ou économiques telles que les coûts de santé, les conflits d'usage, les réaménagements éventuels de certaines activités sur le territoire, et beaucoup d'autres coûts économiques qui n'ont pas été pris en compte. Donc, je voulais savoir si le mandat portait sur les externalités environnementales ou sur l'ensemble des externalités.

1050

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Sauvé?

1055

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

Le mandat portait sur l'ensemble. Ça n'a peut-être pas paru là, mais effectivement, ça couvrait les externalités qu'on appelle sociales, les externalités dommages aux infrastructures, ça comprenait les perturbations dans les communautés, ça comprend l'ensemble des externalités environnementales et ce qu'on pourrait appeler social, comprenant le bruit, par exemple des accidents, tout ça. C'est l'ensemble des externalités. Je ne sais pas si ça répond à votre question, là?

1060

Ça a peut-être plus paru environnemental, mais il faut être conscients qu'on a, disons on a synthétisé des choses, mais ça comprenait l'ensemble des externalités négatives, on s'entend. C'était la concentration qu'on avait d'externalités négatives.

1065

PAR LE PRÉSIDENT :

1070

Alors, Monsieur Batellier?

PAR M. PIERRE BATELLIER :

1075

Oui. Sur la question du partage de la rente – d’ailleurs, partage qu’on n’applique pas pour l’externalité, là, c’est une réflexion qui m’est venue en marchant jusqu’ici, là – on partage dans un sens au niveau des bénéficiaires, mais on ne regarde pas le partage, toujours, du côté des externalités, là. C’est peut-être quelque chose qu’il faudrait corriger.

1080

Excusez. J’avais une question sur, vous avez parlé de rente ex ante éventuellement pour les ressources, je voulais savoir, dans la mesure où déjà tous les permis, à peu près tout le territoire potentiellement, qui pourrait être potentiellement mis sous claim au Québec a déjà été alloué et, ce qu’on pourrait dire, à des prix, on le sait, relativement dérisoires, est-ce qu’on pourrait dire aujourd’hui que toute rente ex ante, à moins de révoquer les permis ou de retomber à zéro, sera inexistante pour le Québec dans le dossier du gaz de schiste?

1085

PAR LE PRÉSIDENT :

1090

Monsieur Sauvé?

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

1095

Effectivement, ce que vous exprimez là a été même exposé par le vérificateur général. Le Québec avait un régime, dans le passé, qui a heureusement changé, où il accordait les permis à des coûts qui étaient nominaux et non pas les pratiques usuelles dans ce genre... c’est la mise en enchère. Et donc, on va chercher là une partie de la rente ex ante. Vous avez raison, et ce n’est pas moi qui le dis, c’est le vérificateur.

1100

Les claims qui ont été accordés avec... il y a des conditions, évidemment, à ces claims-là, ce n’est pas tout négatif, mais disons que c’est un processus qu’on a raté en partie; on a raté le train, si on veut, de ce côté-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

1105

Peut-être aller du côté du ministère des Ressources naturelles. Au regard, justement, de la nouvelle loi et de la mise aux enchères que vous nous avez présentée, nous dire dans quelle mesure... bon, on comprend que le propriétaire des droits, lui, il doit investir un minimum, et s’il ne réinvestit pas, bien, ses droits s’éteignent. Et là, éventuellement, ce qu’on comprend c’est que ça reviendrait sur un régime de mise aux enchères. Alors, pourriez-vous nous expliquer un peu comment la séquence des choses va se passer en sachant que, bon, actuellement, on comprend que, je veux dire, l’essentiel du territoire, actuellement, les gens se sont prévalus des droits? Alors, simplement nous expliquer, en séquences, qu’est-ce qui va arriver?

1110

Alors, Monsieur Dubé, du ministère des Ressources naturelles?

1115

PAR M. FRÉDÉRIC DUBÉ :

1120

Plusieurs éléments de réponse à ce niveau-là. Il est vrai qu'une partie du territoire québécois où il y a présence de bassins sédimentaires propices à la découverte d'hydrocarbures fait l'objet de permis de recherche. Donc, évidemment, on ne parle pas de l'ensemble du territoire québécois, c'est essentiellement le territoire au sud du fleuve Saint-Laurent.

1125

Il est vrai aussi que les permis de recherche vont désormais être octroyés par appel d'offres, ce qui n'était pas le cas auparavant. Ce que je dois dire à ce niveau-là, c'est qu'actuellement, il y a une réserve à l'État sur l'ensemble du territoire québécois, donc un gel de l'émission de permis le temps qu'un processus d'appel d'offres soit défini dans le cadre de la future *Loi sur les hydrocarbures*, ce qui fait que les permis actuels sont toujours en vigueur, plus aucun permis ne se donne. Mais je pense que la nuance qu'il faut apporter c'est que les permis actuels ont quand même une échéance. Ils sont valides pour une période maximale de dix (10) ans.

1130

1135

Donc, on peut penser que lorsque ces permis-là de recherche arrivent à échéance, ils tombent, et donc, le territoire revient en réserve à l'État pour un éventuel octroi par appel d'offres. Je pense qu'en gros, c'est ça. Et, évidemment, tous les territoires qui font, d'ici là, les territoires ou les permis de recherche qui font l'objet de révocation ou d'abandon, ces territoires-là retournent également à la réserve à l'État mentionnée.

PAR LE PRÉSIDENT :

1140

O.K. Ce gel dont vous faites mention, je veux dire, ma compréhension c'est que pour ce qui est de, comment dire, l'obligation d'investir de la part des détenteurs de droits, l'obligation ne doit plus être valide, là. C'est ce qu'on comprend.

PAR M. FRÉDÉRIC DUBÉ :

1145

1150

En fait, peut-être, il y a trois éléments là-dessus : cette réserve à l'État là touche uniquement l'émission de permis de recherche, d'une part. Le gel que vous mentionnez, il y a effectivement, actuellement – et c'est évident que les détenteurs de permis de recherche ont des obligations statutaires, dont des obligations de travaux. Et évidemment, s'ils ne remplissent pas ces obligations-là, leurs permis de recherche peuvent être révoqués.

Actuellement, avec la loi limitant les activités pétrolières et gazières dont il a été mention à plusieurs reprises, il y a une suspension de la période de validité des permis et de la nécessité de

1155 faire des travaux. Mais c'est une situation temporaire dont l'échéance vient au mois de juin cette année, et qui avait été mise en place en 2011 dans le contexte des travaux du comité de l'ÉES.

Donc, c'est vraiment une situation temporaire qui vient à échéance bientôt.

PAR LE PRÉSIDENT :

1160 Merci, Monsieur Dubé. Merci, Monsieur Batellier. Alors, j'inviterais maintenant monsieur Michel Chartier, s'il vous plaît.

1165

RICHARD CHARTIER

PAR M. MICHEL DIONNE :

1170 Si vous permettez, j'ajouterais peut-être quelque chose.

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui. Oui, Monsieur Dionne.

1175

PAR M. MICHEL DIONNE :

1180 Il a été mentionné, dans le fond, que les permis de recherche avaient été à peu près donnés dans ce temps-là, mais ce que j'aimerais rajouter, dans le fond, c'est qu'à ce moment-là, c'est vrai que la découverte ou la valeur était peu connue. Le potentiel était encore très improbable. Alors, au fur et à mesure que le potentiel est connu, la valeur augmente. Les prix, les droits d'exploration évoluent en fonction du potentiel qui est connu. Par exemple, en Colombie-Britannique, avant 2003, les prix moyens des droits d'exploration étaient de moins de cinq cents dollars (500 \$) par hectare. Ce prix-là était rendu à mille dollars (1 000 \$) en 2007 et atteignait
1185 trois mille cinq cents dollars (3 500 \$) en 2008.

1190 Alors, de dire qu'on donnait nos permis, c'est un peu... ce n'est pas tout à fait vrai. Nous autres, dans ce qu'on a fait comme simulation, on prévoit que les droits vont augmenter progressivement puis pourraient atteindre dix pour cent (10 %) des coûts totaux dans les conditions favorables de développement.

PAR LE PRÉSIDENT :

1195

Merci, Monsieur Dionne. Alors, je vois les gens du MRN faire un petit conciliabule. Un complément d'information? Non, ça va? Merci.

Monsieur Chartier?

1200

PAR M. RICHARD CHARTIER :

Bonsoir!

1205

PAR LE PRÉSIDENT :

Bonsoir!

PAR M. RICHARD CHARTIER :

1210

Je n'apporterai pas de commentaire, je n'ai pas le droit.

PAR LE PRÉSIDENT :

1215

Alors, votre question?

PAR M. RICHARD CHARTIER :

1220

Pour la bonne compréhension de la Commission, Monsieur le commissaire, Radio-Canada diffusait justement un article qui dit que : vingt mille (20 000) études et projections – vingt mille (20 000) études, Monsieur le commissaire – sont arrivées à la conclusion que les puissances mondiales n'ont pas le choix d'accomplir un virage.

1225

Ici, en quinze (15) pages : cent quatre-vingt-quinze (195) pays membres du GIEC déclarent que le virage est nécessaire et ils calculent, Monsieur le président – il faut rappeler que les études ici nous disent que le coût qu'il va y avoir à la pollution, au rythme où vont les choses présentement, va nous coûter cinq milliards (5 G\$) par année jusqu'en 2020. Ça veut dire, ça, quatre fois cinq (4 x 5), vingt milliards (20 G\$) – et ils calculent que si ça continue, en 2050 ça pourrait nous coûter plus de quarante-trois milliards (43 G\$).

1230

Ma question est celle-ci : est-ce qu'on n'a pas compris que l'économie n'est pas vers les industries qui vont polluer?

PAR LE PRÉSIDENT :

1235

Alors, Monsieur Chartier fait allusion évidemment aux objectifs du GIEC. Alors, est-ce qu'on peut en arriver à internaliser éventuellement le coût de l'éventuel impact sur les gaz à effet de serre pour les changements climatiques en ce qui concerne une industrie? On va ramener ça à notre mandat, je veux dire, le gaz de schiste. Alors, Monsieur Sauvé?

1240

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

1245

Je l'ai dit tantôt, une des conclusions c'est que l'exploitation des gaz – là, je vais ramener ça aux objectifs du Québec. On est parti du GIEC, le Québec s'inscrit dans les objectifs, en tout cas, a des objectifs qu'on pourrait qualifier de proactifs. Je ne pense pas que le Québec, on peut qualifier qu'il a des objectifs minces, il a quand même des objectifs assez proactifs compte tenu de la situation.

1250

Mais on sait que l'exploitation du gaz de schiste et les conclusions vont rendre ça, cette atteinte-là, plus difficile. Il n'y a pas de doute là-dessus. Mais ça ne veut pas dire que ça ne permettra pas de les atteindre, mais ça va les rendre plus difficiles. C'est comme d'autres activités qui nous rendent la vie facile ou difficile, ceux-là vont nous rendre la vie plus difficile pour l'atteinte de nos objectifs. C'est ce que je peux répondre là-dessus.

1255

PAR LE PRÉSIDENT :

1260

Et peut-être rappeler aussi la présentation qu'on a eue de monsieur Benoît, du Bureau sur les changements climatiques, sur le marché carbone, qui nous a expliqué tout le mécanisme, qu'effectivement, dans la mesure où il y aurait, disons, un développement accéléré de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste, ça mettrait de la pression au niveau du marché carbone. Mais de la façon dont les choses nous ont été expliquées, c'est que ça réussirait quand même à donner un certain encadrement et pondérer en quelque sorte l'impact éventuel de l'exploration et l'exploitation, si ça se développait à grande échelle. Ça fait qu'il y a un outil aussi qui nous a été présenté puis qui dit qu'on peut réussir à encadrer, de façon relativement efficace, l'impact éventuel que l'industrie pourrait avoir.

1265

Alors, votre deuxième question, Monsieur Chartier?

PAR M. RICHARD CHARTIER :

1270

Ma deuxième question, Monsieur le président. Quand on parle d'ÉES, j'ai assisté aux réunions de l'ÉES au tout début. On a posé des questionnements au *Board*, sans réponse, c'est certain.

1275 On parle de documentation, de la documentation sur la fracturation hydraulique liée aux tremblements de terre, Monsieur le président, c'est récent. Deux cent mille livres (200 000 lb) d'huile au Texas répandues. Malgré les risques – séismes, injections, eaux usées – envisagés au Québec aussi, on réinjecte, comme je vous avais dit, les eaux usées dans des puits orphelins pour se débarrasser des eaux contaminées. Nos rivières meurent au Québec.

1280 Ma question est encore celle-ci : Monsieur le président, est-ce que l'étude environnementale stratégique se dit plus crédible que vingt mille (20 000) études sur cent quatre-vingt-quinze (195) pays participants qui disent qu'on doit arrêter?

PAR LE PRÉSIDENT :

1285 Alors, Monsieur Lamontagne, à titre de directeur intérimaire du Bureau de coordination?

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

1290 Question difficile.

PAR LE PRÉSIDENT :

1295 Je suppose une réponse difficile aussi?

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

1300 Dans le terme « développement durable » il y a le mot « développement ». Le tout, c'est de faire ça de manière durable. La réglementation qu'on a vise à essayer d'assurer les deux. Je ne peux pas vraiment en dire plus.

PAR LE PRÉSIDENT :

1305 Merci, Monsieur Lamontagne.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

Merci, Monsieur le président.

1310 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Chartier.

COSMIN VASILE

1315

PAR LE PRÉSIDENT :

1320

Alors, à Saint-Agapit, j'inviterais monsieur Cosmin Vasile, s'il vous plaît, à venir nous soumettre sa question. Bonsoir, Monsieur Vasile.

PAR M. COSMIN VASILE :

1325

Bonsoir! Ma première question – je vais faire un petit préambule pour bien mettre ma question – un des aspects qui n'est pas suffisamment documenté lors de l'implantation dans le projet énergétique en général est la prise en considération des impacts cumulatifs. Dans le cas d'une éventuelle exploitation des gaz de schiste, les infrastructures de transport de gaz peuvent engendrer des impacts cumulatifs très importants.

1330

Alors, je voulais savoir si les externalités liées à l'impact engendré par le déploiement des gazoducs sur l'utilisation du territoire ou sur la gestion des terrains, des ressources ont été considérées dans l'étude sur l'internalisation des coûts?

PAR LE PRÉSIDENT :

1335

Alors, merci, Monsieur Vasile pour votre question. Monsieur Sauvé?

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

1340

Voilà. Ce que j'ai dit à un moment donné c'est que la base de toutes les questions d'externalité, c'est la connaissance. Donc, c'est une bonne connaissance. Ce que vous faites référence, vous faites référence à, par exemple, à tout ce qui se déploie en matière de pipeline, de transport et tout ça, tous ces éléments qui tapissent le paysage, parce qu'on a, dans le cas des gaz de schiste, une des particularités c'est qu'il y a beaucoup de puits. Ce n'est pas comme le pétrole traditionnel.

1345

1350

Je dois dire là-dessus, que l'état des connaissances des impacts de ces activités-là ne fait que commencer à être exploré aux États-Unis, puis on sait que c'est aux États-Unis que c'est actuellement le plus développé. Alors, la seule chose que je vais dire – je lisais récemment, en fait, le dernier rapport du *Resources for the Future* sur cette question-là, puis ils disaient que la connaissance n'est pas encore assez développée à ce niveau-là.

1355 Ça revient à dire aussi qu'on est dans un processus où on a une nouvelle industrie et on est en apprentissage partout. Dans ce domaine-là, il faut bien le dire, ça n'a pas été examiné plus particulièrement, parce qu'au Québec, on n'a pas d'expérience et donc on se fie à l'expérience américaine dans ce cas-là. Et l'expérience américaine, c'est à l'effet que ça n'a pas été beaucoup étudié. Et on parle de l'impact cumulatif et d'impacts scalaires, c'est-à-dire dans le temps, donc les éléments dans le temps, puis cumulatifs, bien qui s'accumulent : le nombre de puits puis dans un espace donné.

1360 Il n'y a pas vraiment d'étude qui permet de bien cerner les impacts, les externalités liées à ça ou les impacts. Et ces études-là vont se faire au sud, ils ne se feront pas ici, parce qu'il n'y a pas d'expérience. C'est au sud, c'est à la vue des expériences pratico-pratiques et, des fois, pas toujours intéressantes que ces externalités-là vont être développées.

1365 Mais il n'y a pas vraiment eu d'étude ici, particulière.

PAR LE PRÉSIDENT :

1370 Madame Grandbois?

PAR LA COMMISSAIRE :

1375 Monsieur Vasile, vous avez parlé donc d'infrastructures de transport. Sur la question de la distribution, effectivement, je ne pense pas qu'il y ait eu grand-chose qui a été fait dans les études de l'ÉES.

1380 Par contre, sur la question des infrastructures de collecte du gaz de schiste, il y a deux présentations demain après-midi par monsieur Marc Gautier de l'Université du Québec en Outaouais, le grand thème c'est *Cohabitation des usages et impacts sur la communauté agricole*, mais il y a une étude qui est la S3-6 qui traite, entre autres, de la question des impacts puis des impacts sociaux associés aux infrastructures de collecte.

1385 Et j'imagine que ça va sûrement être discuté demain après-midi, puis en tout cas, certainement que vous pourrez poser des questions. Ils ont spécifiquement traité cette question-là des infrastructures de collecte. Je ne pense pas qu'ils sont allés jusqu'à la distribution, mais ils ont traité la question de la collecte.

1390

PAR M. COSMIN VASILE :

1395 Si vous permettez? Ma question n'était pas nécessairement en lien avec les impacts cumulatifs directement, c'était surtout en lien avec les externalités créées par ces impacts cumulatifs.

1400 Je vous donne juste un exemple : le fait qu'on a un déploiement d'un réseau de gazoduc assez imposant sur une superficie qui actuellement est couverte par un territoire forestier, ça engendre des coûts, parce que le territoire forestier, il est impacté. Alors, à ce moment-là, il faut vraiment calculer ces externalités pour savoir si, finalement, si on est gagnant du point de vue économique. C'est juste dans ce sens-là.

1405 **PAR LA COMMISSAIRE :**

1410 Juste pour compléter, pour avoir lu l'étude de monsieur Gauthier, ils n'ont pas traité ça nécessairement en utilisant le terme « externalités », mais ils ont définitivement eu le genre de discussion dont vous parlez. Je pense que ça pourra répondre, certainement en partie, à votre préoccupation.

PAR LE PRÉSIDENT :

1415 Puis il y a déjà des éléments qui ont été avancés. Monsieur Sauvé, un complément?

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

1420 Bien, en fait, comme je vous faisais part tantôt, il y a une étude récente du *Resources for the Future* qui a essayé de faire le tour et, entre autres, traite de cette question-là. Les études qui ont été faites, l'étude dont je parle est sur le site de cette organisation-là et elle est très, très récente, elle vient de sortir.

1425 Mais en fait, la grande conclusion c'est qu'actuellement, aux États-Unis il y a un réseau beaucoup plus développé qu'ici. Il va se redévelopper encore plus. On connaît un certain nombre de choses, mais c'est assez qualitatif. Il n'y a pas eu vraiment d'études comme telles. Et, bon, l'organisation *Resources for the Future* a demandé à ce qu'il y ait plus d'études pour mieux cerner ces externalités-là, pour être capable de les quantifier, au moins, puis ensuite de voir comment on peut les internaliser. Alors, on parle de fractionnement d'habitats, notamment.

1430 Et on a regardé ça ici dans l'étude de l'évaluation stratégique, mais je ne pense pas qu'on était en mesure de voir l'impact du réseau de pipeline comme on peut le voir aux États-Unis. S'ils ne l'ont pas étudié, il y a des chances qu'on ne l'ait pas étudié non plus.

PAR LE PRÉSIDENT :

1435 Merci, Monsieur Sauvé. Vous avez terminé, Madame Grandbois?

PAR LA COMMISSAIRE :

1440 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

 Alors, peut-être revenir auprès de monsieur Lamontagne, oui?

1445 **PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :**

1450 J'ai été à un colloque à Calgary en 2012 où ils sont en train de mettre en valeur... dans ce colloque-là, il y avait une discussion sur un champ gazier en Colombie-Britannique qu'ils étaient en train de mettre en valeur. Et ce qu'ils faisaient là-bas, ils planifiaient à long terme. Ils avaient installé soixante-cinq kilomètres (65 km) d'aqueduc, ils avaient mis les chemins, les aqueducs sous les routes qu'ils construisaient pour aller aux plateformes de forage, et ils avaient mis les gazoducs sous les routes aussi.

1455 Alors, l'industrie, il y a des exemples de planification à long terme où tout se développe en même temps. Quand les projets sont établis, quand la ressource est bien connue, l'industrie va construire le chemin d'accès, puis à même le chemin d'accès, il va y avoir les gazoducs, il va y avoir les conduites qui vont amener l'eau de fracturation puis qui vont retourner l'eau de fracturation des centres de traitement.

1460 Alors, cette planification-là est possible puis l'industrie est en train de le faire, parce que c'est une question d'économie. Elle sauve des coûts en faisant ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

1465 Bien, en ce qui concerne la démarche d'évaluation environnementale stratégique, dans quelle mesure vous avez considéré l'impact du réseau de collecte? Comment ça a été intégré? Comment vous l'avez abordé?

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

1470 Il a été abordé dans l'étude qui a été présentée par madame Chapdeleine puis l'autre stagiaire qu'on avait eu au BCÉS. On a eu une présentation là-dessus. Les réseaux de collecte,

1475 les gazoducs sont relativement petits. Ils avaient préparé, ils avaient montré des illustrations aux États-Unis où le gazoduc de collecte passe dans le champ, puis l'année d'après, il n'y avait plus rien de visible. Le gazoduc était enfoui à une profondeur... sous la surface cultivable. Il n'y avait pas d'impact sur les champs agricoles. Oui, il y a eu un impact pendant les quelques mois où ils mettaient en place le tuyau, après ça, il n'y en a pas eu.

1480 Dans les zones forestières, c'est sûr qu'il va y avoir un impact, parce qu'il faut qu'ils maintiennent un accès. S'il y a une fuite, il faut qu'ils puissent se rendre au gazoduc, au réseau de collecte.

PAR LE PRÉSIDENT :

1485 Merci, Monsieur Lamontagne. Alors, Monsieur Vasile, votre deuxième question?

PAR M. COSMIN VASILE :

1490 Oui. Peut-être elle est mal conçue, ma deuxième question, mais j'aimerais quand même avoir une idée sur les externalités liées à la possible dissolution ou faillite d'une entreprise d'exploitation des gaz de schiste. À ce moment-là, est-ce que la responsabilité, en tout cas, est-ce que le coût, ça va être absorbé par qui, puis de quelle manière?

PAR LE PRÉSIDENT :

1495 Alors, Monsieur Sauvé, parce que vous l'avez brièvement abordé dans votre présentation?

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

1500 Oui. Donc, ces questions-là ne se passent pas nécessairement seulement dans le cas des gaz de schiste, ça se passe dans le cas d'entreprises pétrolières et dans plusieurs autres situations. Ce qui est utilisé le plus souvent, ce sont des instruments qu'on dit « financiers », c'est-à-dire c'est des garanties financières. Et il faut s'assurer que ces garanties financières là sont bien adaptées, et non seulement au contexte technique dans lequel on fait affaire, mais aussi que les
1505 sommes qui sont là, qui sont engagées, sont nécessaires.

1510 On voit le cas présentement de toute la question du transport du pétrole par chemin de fer où, actuellement, le gouvernement fédéral est en révision pour les sommes qui sont demandées ou qui doivent être mises de côté par les entreprises si jamais il y a un accident, c'est la même chose.

1515 Là, on a un autre phénomène qui peut être la faillite d'une entreprise ou la fermeture d'un
puits, ça peut être assimilé d'une certaine façon, il faut que le gouvernement mette en place des
mécanismes, qu'il s'assure que l'activité comme telle, si elle a encore une valeur économique,
1520 parce que ce n'est pas parce qu'une entreprise fait faillite que son activité est nécessairement pas
rentable. Des fois, c'est des questions de liquidité ou peu importe, généralement, elle va être
achetée par une autre, mais si l'activité elle-même n'a plus de rentabilité ou a une rentabilité
insuffisante, donc elle est abandonnée. Bien, on connaît un peu ce genre d'activité là, notamment
en parallèle avec des entreprises qui manipulent des matières dangereuses ou les sites
d'enfouissement sanitaire, c'est des fonds de restauration, de fonds de suivi.

1525 Donc, il y a des mécanismes financiers pour être capables de... il faut bien les concevoir,
examiner les options, puis ensuite le mécanisme financier peut-être développé et conçu en
conséquence. Mais il faut s'assurer que c'est bien ajusté au problème puis à l'ampleur des
problèmes que ça peut causer. Mais ça, c'est des mécanismes assez courants.

1530 Quand j'ai fait la revue de la littérature, je le disais tantôt, les mécanismes financiers de ce
type de mécanisme là, ça ne pose pas vraiment de problème, toujours en autant qu'on cible bien
c'est quoi l'ampleur du problème, les risques qui sont reliés puis qu'on n'impose pas des coûts
inutiles aussi, aux entreprises. On connaît les notions d'assurance, le marché du risque d'accident
c'est l'assurance.

1535 Là, on a affaire à des fonds qu'on accumule dans l'éventualité où on a une faillite ou un
abandon, un puits abandonné. On connaît ça, on l'utilise au Québec dans les sites
d'enfouissement sanitaire, donc ça ne pose pas un gros problème, ces choses-là, pour
internaliser ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

1540 Merci, Monsieur Sauvé. Madame Grandbois?

PAR LA COMMISSAIRE :

1545 Monsieur Sauvé, quand vous dites : « Ça ne pose pas de problème », en théorie. Mais si je
comprends bien, avec, enfin, tout ce qu'on a discuté depuis trois semaines ici, aujourd'hui on n'a
pas encore ces conditions-là, dans la mesure où la garantie d'exécution qui est prévue par la
réglementation éventuellement tomberait, bien tombe à partir du moment où il y a un niveau de
redevances équivalent à la garantie d'exécution. Donc, si jamais il y avait faillite après cette étape-
là, après que les redevances aient été entièrement... aient couvert la garantie, la garantie, donc,
1550 tombe, et s'il y avait faillite par la suite, actuellement au Québec, il n'y aurait pas de protection
dans une situation comme ça, si je ne me trompe pas?

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

1555 Je ne connais pas le détail de la situation actuelle au Québec. Mais je peux vous dire que, pour avoir travaillé, parce que j'ai eu une carrière au ministère de l'Environnement au niveau économique, que si vous prenez l'exemple d'un site d'enfouissement sanitaire privé ou public, peu importe, là, quand ce site d'enfouissement là est fini, bien, il n'y a plus d'intérêt économique. Donc, on est pris avec un problème d'entretien. On a conçu, et ça fonctionne bien, ce qu'on appelle des fonds de restauration ex post, donc après.

1560 Ça existe au moment où on se parle dans le domaine minier au Québec, mais ils sont insuffisants. La réglementation sur les fonds de postfermeture ne s'est pas révélée suffisante. Ce n'est pas ma conclusion, c'est la conclusion du vérificateur général qui a examiné ces questions-là. Mais le mécanisme comme tel, à partir du moment où ce genre de mécanisme là est indépendant, même si le propriétaire fait faillite, les fonds existent et ils peuvent être affectés à la fermeture du site.

1570 Donc, ce mécanisme financier là existe ici au Québec, pour au moins deux (2). Il est très répandu aux États-Unis en matière d'enfouissement de déchets dangereux, par exemple, ou de traitement de déchets dangereux ou des entreprises qui manipulent les déchets dangereux. C'est des mécanismes qui sont, qui s'agit d'être bien conçus.

1575 C'est très différent d'une garantie, cautionnement d'exécution ou d'assurance, dans laquelle, si on n'est plus là, bien, c'est fini. Là, on parle d'un fonds qui est accumulé et qui est indépendant de la... qui va être attaché plus au sol, à l'endroit où ça se passe qu'au propriétaire et qui permet au public, au ministre de l'Environnement, par exemple, de s'assurer que ce site-là est fermé, est convenablement fermé et disposent suffisamment d'argent pour le faire.

PAR LA COMMISSAIRE :

1580 C'est ça. J'ai bien compris ça, Monsieur Sauvé. Mon commentaire c'est juste pour dire qu'aujourd'hui, on n'a pas ça pour le moment.

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

1585 Ah non, ça n'est pas. C'est ça.

PAR LA COMMISSAIRE :

1590 Parfait.

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

1595 Ça fait qu'il y a moyen d'internaliser ça, et ce n'est pas quelque chose qui est bien
nécessairement sorcier, c'est connu, ça se travaille très bien.

PAR LE PRÉSIDENT :

1600 Bien, peut-être demander au ministère des Ressources naturelles. Je sais qu'on l'a déjà
traité, mais simplement nous rappeler les règles du jeu applicables pour un puits abandonné ou
orphelin, s'il vous plaît, Monsieur Dubé.

PAR M. FRÉDÉRIC DUBÉ :

1605 Il y a plusieurs aspects par rapport à ça. Évidemment, comme monsieur l'a mentionné, la
réglementation exige une assurance responsabilité civile, mais surtout une garantie d'exécution
de travaux. Cette garantie d'exécution est libérée après la fermeture définitive du puits qui doit
être faite à la satisfaction du ministère et également sur avis du ministère du Développement
durable, de l'Environnement, Faune et Parcs.

1610 Donc, je pense qu'essentiellement, la mécanique est là. C'est que si le puits est fermé
définitivement et conformément à la réglementation, la garantie d'exécution est remise à
l'entreprise qui a foré le puits. Maintenant, l'entreprise demeure quand même responsable de ces
travaux. Le ministère pourrait éventuellement, s'il y a problématique – je pense qu'on parle de ce
1615 cas-là, beaucoup de puits ne présentent pas de problématique particulière –, donc le ministère
pourrait quand même exiger, prendre des recours pour exiger que des travaux soient faits sur le
puits, même après la fermeture définitive.

PAR LE PRÉSIDENT :

1620 O.K. Puis pour le puits orphelin? La compagnie a fait faillite, est disparue dans le paysage,
qu'est-ce qu'on fait?

PAR M. FRÉDÉRIC DUBÉ :

1625 Il y a des cas de puits au Québec, de très anciens puits, des puits orphelins, si on veut, il
faudrait que je vérifie, si vous me laissez quelques minutes, ce qui a déjà été fait dans le passé
par rapport à ça. Mais il n'en demeure pas moins... en fait, oui. Je vous reviens dans une minute.

1630

PAR LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît. Madame Grandbois?

1635

PAR LA COMMISSAIRE :

Juste pour être sûre que ce que je disais tout à l'heure est correct, là. Ma compréhension, suite à tout ce qui a été dit depuis deux (2) semaines, c'est que si on avait, bon, hypothétiquement, une entreprise qui est en exploitation, qui verse pendant cinq (5) ans, disons, des redevances, des redevances d'un montant équivalent à la garantie d'exécution. Donc à partir du moment où elle a versé... supposons que la garantie d'exécution était de cent cinquante mille (150 000 \$) pour le puits et qu'il y a eu cent cinquante mille (150 000 \$) de versés en redevances, ma compréhension c'était qu'à partir de ce moment-là, la garantie d'exécution tombait. Et supposons que l'année suivante, la compagnie en question fait faillite et disparaît du décor; donc, le puits n'est pas encore fermé, mais la compagnie n'est plus là.

1640

1645

Donc c'était, dans ce cas-là, si j'ai bien compris, là on n'aurait pas, on pourrait toujours, évidemment le ministère pourrait toujours poursuivre la compagnie, mais il n'y aurait plus de garantie d'exécution en place dans cette situation-là, si j'ai bien compris.

1650

PAR M. FRÉDÉRIC DUBÉ :

Il y a effectivement, c'est un article du règlement, il y a une disposition par rapport à ça. Mon collègue va l'expliquer plus en détail.

1655

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Perron?

1660

PAR M. PASCAL PERRON :

Première des choses, il faut comprendre que la situation que vous présentez ne s'est jamais produite au Québec. Ça, c'est la première. Donc, l'expérience à ce niveau-là, je ne l'ai pas.

1665

Par contre, on peut permettre de spéculer là-dessus et puis évidemment, il faut voir ça comme étant une situation où est-ce qu'il y aurait probablement une possibilité éventuellement de litige ou encore une procédure qui pourrait être entamée contre une entreprise.

1670

J'essaye de faire du pouce aussi, parce qu'il y a comme une notion aussi au Québec. Bien, qu'on n'ait pas un fonds dédié directement pour les puits orphelins, comme notre présentateur de

1675 ce soir le mentionnait, il faut comprendre que tout découle du permis de recherche au niveau de la responsabilité des puits. Donc, pour qu'une entreprise soit en mesure de forer un puits, elle doit être titulaire d'un permis de forage, et puis la loi prévoit que pour être titulaire d'un permis de forage, tu dois être également titulaire du permis de recherche. Et sur la base des droits qui ont été octroyés au Québec, lors de l'émission du droit, il y a une vérification diligente qui est faite par le ministère au niveau de la demande, qui doit s'assurer de la capacité technique et financière de l'entreprise à rencontrer ses obligations en lien avec le droit qu'on pourrait éventuellement émettre.

1680 Donc, il y a cet aspect-là aussi qu'il faut considérer dans l'analyse du risque ou l'analyse des possibilités qui pourraient arriver d'avoir des puits orphelins.

1685 Pour compléter aussi ce que je Frédéric disait tantôt, au Québec, effectivement il y a eu, au BAPE en 2010, là, on en a parlé, c'est un programme de fermeture de puits qui a été fait en Gaspésie. De mémoire, on parle de la fermeture de vingt-deux (22) puits qui aurait été faite par l'entreprise Foragaz à la demande du gouvernement du Québec. Puis c'est l'information que je pourrais vous donner, là.

1690 **PAR LA COMMISSAIRE :**

1695 Je voudrais juste, parce que moi, tout ce que je voulais vérifier ici, c'est des choses qu'il me semble qu'on a déjà discuté, mais je voulais tout simplement m'en assurer. Encore une fois, c'est une situation hypothétique, dans le cas où il y aurait une exploitation à grande échelle, donc pas trente (30) puits, mais des milliers de puits, donc dans un cas un comme ça, vous avez mentionné qu'au départ, vous allez chercher de l'information sur les entreprises, leur capacité, et cetera. Je comprends tout ça, mais on connaît tous des entreprises avec d'excellents bilans, une excellente expertise, qui ont fait faillite. Donc, c'est des choses qui peuvent arriver.

1700 Alors, je reviens à ma question de tout à l'heure : si jamais une entreprise exploite pendant, disons, cinq (5) ans, paie des redevances qui sont égales ou supérieures à la valeur de la garantie d'exécution, j'avais compris que cette garantie d'exécution là tombait à partir de ce moment-là. Donc, si elle faisait faillite après, ce que je voulais vérifier avec vous, c'est que dans cette situation-là, puis je reconnais que c'est hypothétique, que ce n'est pas quelque chose qui arriverait nécessairement à tout bout de champ, on est bien d'accord là-dessus, mais dans cette situation-là, si ça arrivait, je comprends que la garantie d'exécution serait tombée à zéro. Donc, il n'y aurait plus, dans ce cas-là, de protection ou de fonds réservé pour faire face à une telle situation. Le ministère pourrait poursuivre, pourrait... bon. Mais si la compagnie a fait faillite, là...

1710 Alors, c'est juste ça que je voulais vérifier. Est-ce que c'est correct à ce niveau-là?

PAR M. PASCAL PERRON :

Votre compréhension est bonne.

1715

PAR LA COMMISSAIRE :

Bon. Merci.

1720

PAR LE PRÉSIDENT :

Avant de céder la parole à mon collègue, monsieur Haemmerli, parlons d'un cas concret. Monsieur Sauvé faisait mention d'un fonds de restauration pour les sites miniers orphelins, pourriez-vous nous expliquer sommairement comment ça fonctionne?

1725

PAR M. FRÉDÉRIC DUBÉ :

Je n'ai pas d'information précise concernant... il y a effectivement un fonds de restauration, par contre, comme je l'ai mentionné cet après-midi, les dispositions concernant les plans de réaménagement et de restauration des sites miniers, dans le cadre de la nouvelle *Loi sur les mines*, ont été, je pourrais dire, renforcées pour justement éviter certaines erreurs du passé.

1730

Mais si vous le souhaitez, on pourrait faire une demande au secteur des mines concernant ce fonds-là.

1735

PAR LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît. Ça serait un exemple qui pourrait être mis sur la table pour voir dans quelle mesure on gère ou on prend en charge les sites dont on n'est pas capable de cibler de responsabilité. Je vois monsieur Lamontagne qui pourrait ajouter un complément d'information?

1740

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

Oui. Je suis en train de lire le rapport *du Orphan Well Program* en Alberta. Eux, ils perçoivent une redevance annuelle sur tous les puits en fonction. À chaque année... bien, l'an passé, ils ont reçu, ils ont collecté douze millions de dollars (12 M\$) pour leur fonds orphelin. Et ils se servent de ces argents-là, je pense qu'ils ont deux cent trente millions (230 M\$) en banque, et ils se servent de ces fonds-là pour réparer, restaurer et faire les suivis d'anciens sites de forage.

1745

Il faut dire que l'industrie est pas mal plus grosse là-bas.

1750

PAR LE PRÉSIDENT :

1755 Merci, Monsieur Lamontagne. Monsieur Haemmerli? C'est beau? Alors, merci, Monsieur Vasile, pour vos questions. C'est ce qu'on peut apporter comme réponse ce soir.

PAR M. COSMIN VASILE :

1760 Merci.

NICOLE RACINE

1765 **PAR LE PRÉSIDENT :**

 Alors j'inviterais maintenant, madame Nicole Racine, à Bécancour, de venir nous soumettre ses questions.

1770 **PAR Mme NICOLE RACINE :**

 Bonsoir, Monsieur le président, Madame, Monsieur.

1775 **PAR LE PRÉSIDENT :**

 Bonsoir, Madame Racine.

1780 **PAR Mme NICOLE RACINE :**

1785 Si je me projette dans le futur avec votre plan d'exploitation, je crois numéro 5, avec neuf mille (9 000) puits, un jour, tous ces puits-là vont être fermés. Ils vont être soit orphelins, soit à problèmes, soit sans problèmes. Donc, il va falloir prévoir une gestion de tous ces puits, les situer, les inspecter à l'occasion et s'occuper des troubles. Alors, j'aimerais savoir si ces coûts-là ont pu être évalués ou ont été simplement imaginés pour un futur beaucoup plus lointain?

1790 **PAR LE PRÉSIDENT :**

 Bon, je crois que tout l'encadrement en termes d'inspection, on l'a déjà abordé. Mais je veux dire, en cas de déploiement à grande échelle de l'industrie, dans quelle mesure vous mettriez en place les encadrements puis d'assurer un suivi exploration, exploitation, fermeture puis gestion postfermeture?

PAR M. FRÉDÉRIC DUBÉ :

1795 Peut-être plusieurs éléments, mais en fait, non, le ministère n'a pas fait d'évaluation de
coût, de suivi et contrôle de différentes hypothèses de déploiement. Par contre, ce que je peux
vous dire c'est que depuis, en fait, quelques mois, nous disposons d'un volet hydrocarbure dans
le fonds des ressources naturelles qui va nous permettre, je pense, qui va nous permettre d'avoir
le financement nécessaire à la hauteur des activités qui pourraient se dérouler sur le territoire
pour faire le suivi-contrôle.

1800 Et puis, pour ce qui est du suivi-contrôle, je pense qu'on en a parlé à plusieurs reprises, que
ça soit au niveau des puits actifs, des puits inactifs, le ministère assure un suivi de ces puits-là.
Les fréquences, évidemment, dépendent des... il y a des puits problématiques, il y en a qui ne le
sont pas. Donc, ça dépend des situations.

1805 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci, Monsieur Dubé. Alors, Monsieur Haemmerli? Non? Monsieur Sauvé?

1810 **PAR M. CLAUDE SAUVÉ :**

1815 Juste un complément d'information. La situation, on connaît la situation, mais ce que je dis
tout simplement c'est : distinguons les puits orphelins des puits actifs. Les puits orphelins, c'est le
passé. Dans le cas des gaz de schiste, il n'y a pas beaucoup de puits orphelins, il y en a très peu,
c'est des puits à venir.

1820 Ce que je dis c'est que, il existe des mécanismes qui sont appliqués aux États-Unis. Si vous
allez dans l'étude de monsieur McCollough à la page 135 et suivantes, vous avez des exemples
de plusieurs États qui appliquent – et qui ont l'expérience, dans le cas de puits de gaz de schiste
– des mécanismes pour s'assurer qu'à la fin, on a fermeture, même s'il y a faillite, et qu'il y a un
suivi après pour s'assurer que même si on ferme le puits puis on pense qu'il est correct, il peut y
avoir des problèmes.

1825 Donc, il y a des mécanismes. Il y a plusieurs États qui ont développé des mécanismes à cet
effet-là. Donc, ce que je dis, c'est possible de le faire; non seulement c'est possible, c'est fait dans
différents États et, à ce moment-là, il s'agit de les développer et de regarder le problème.

1830 Quant aux coûts, bien, il faut les évaluer. On n'a pas beaucoup d'expérience de ce genre de
chose là, il faut aller voir ailleurs comment ça coûte fermer ça, ces puits-là, faire un estimé puis...
bon.

1835 J'ai fait l'expérience, moi, j'ai moi-même, on a développé chez nous à l'époque, des fonds
postfermeture pour dans trente (30) ans après la fermeture d'un site d'enfouissement sanitaire;
bien, j'imagine que c'est très possible de faire la même chose dans un cas où il y a plusieurs
1840 puits, puis d'imaginer... et j'ajouterais la chose suivante : pour internaliser correctement, et je le
disais tantôt, peut-être que je n'ai pas insisté là-dessus, il faut s'assurer que dans le système, il y
a assez d'argent pour faire le contrôle. Parce que si vous n'avez pas assez d'argent pour faire le
contrôle, le contrôle peut être victime des programmes gouvernementaux qui peuvent être passés
au couperet à différents moments donnés. Donc, il faut prévoir, dans le système d'alimentation de
l'encadrement gouvernemental, les coûts reliés au contrôle. Ça peut se percevoir au niveau du
permis, à différents niveaux, mais il faut prévoir ça pour éviter d'avoir des problèmes.

PAR LE PRÉSIDENT :

1845 Madame Grandbois?

PAR LA COMMISSAIRE :

1850 Juste pour continuer là-dessus, parce que ce que vous venez de mentionner, je pense que
c'est justement la préoccupation de madame Racine, avez-vous vu dans les exemples ailleurs,
dans les États où ils ont, disons, quelques années d'avance, qui ont quelques années
d'expérience, avez-vous des exemples où il y aurait eu un exercice de fait pour essayer de
calculer les coûts à vraiment plus long terme comme parlait madame Racine? Je pense qu'on
1855 parle dans cinquante (50) ans, dans soixante (60) ans, dans soixante-dix (70) ans, dans cent
(100) ans? Avez-vous vu un exemple où il y aurait eu un exercice de faire pour essayer d'évaluer
ces coûts?

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

1860 Je vais laisser à mon collègue, monsieur McCollough, qui a réalisé l'étude lui-même, qui a
recensé un certain nombre de ces cas-là, de répondre à cette question-là.

PAR M. DICK McCOLLOUGH :

1865 Donnez-moi quelques secondes, je vais consulter... parmi les exemples que j'ai relevés,
c'est probablement celui de la Pennsylvanie qui est le plus détaillé et où on a fait un exercice de
coût, peut-être pas comme vous le mentionnez, mais comment fixer des montants qui vont
garantir les coûts de fermeture. On évalue les moyennes de coûts entre cent mille (100 000 \$) et
sept cent mille (700 000 \$). On voit que ça peut varier en fonction de plusieurs choses.

1870

PAR LE PRÉSIDENT :

Cent mille (100 000 \$) à sept cent mille (700 000 \$) par puits?

1875 **PAR M. DICK McCOLLOUGH :**

Par puits, oui.

PAR LA COMMISSAIRE :

1880
Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

1885 Alors, Madame Racine, votre deuxième question?

PAR Mme NICOLE RACINE :

1890 Monsieur le président, j'ai une question peut-être un petit peu plus délicate. Je vois que vous faites preuve de beaucoup d'équité avec les intervenants. Cet après-midi, il s'est passé un petit événement avec monsieur Duchesne et je me disais qu'à l'occasion, une personne qui est peut-être plus émotive ou vulnérable, on pourrait lui consacrer un petit peu plus de temps.

1895 Parce que si vous faites ce genre de remarque à moi, exemple, et monsieur Chartier, je pense qu'on ne va pas faire de réaction spéciale. Mais je me dis que vous pourriez peut-être, dans certaines situations, accorder un petit peu plus d'attention à l'intervenant, parce que je crois aussi que les autres intervenants vont patienter pour que la personne puisse aboutir dans sa question.

1900 Je vous remercie de m'avoir écoutée.

PAR LE PRÉSIDENT :

1905 J'entends votre commentaire, Madame Racine, et je le prends en considération. Sans nécessairement me justifier ou m'excuser, je tiens à dire que j'essaie de faire la part des choses et en toute équité, même si, dans une certaine mesure, je peux paraître sévère. C'est que, je veux dire, je pense que ça fait bientôt trois (3) semaines que l'ensemble des intervenants que vous êtes participez de façon assidue aux travaux, et on s'est entendu sur un modus operandi et les gens, généralement, respectent la Commission puis ils respectent aussi les règles du jeu.

1910

1915 Comme je le dis toujours lorsqu'on commence, je le dis, on a des règles : pas de préambule. On exerce une certaine tolérance. Il y a aussi une question d'équité là-dedans, parce que la majorité des gens qui sont intervenus devant nous respectent cette règle du jeu, après s'être habitués à travailler ensemble.

1920 Alors, oui, peut-être que j'ai paru peut-être un petit peu sévère avec monsieur Dufresne ou Duchesne cet après-midi, mais c'était dans une optique d'équité, considérant que l'ensemble des participants depuis le début respecte cette règle du jeu. Mais j'entends très bien votre commentaire, Madame Racine, merci beaucoup.

MARC BRULLEMANS

1925 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'aimerais inviter maintenant, monsieur Marc Brullemans, s'il vous plaît, à venir nous soumettre ses questions.

1930 **PAR M. MARC BRULLEMANS :**

1935 Oui. Par ma question je vais probablement saluer monsieur Chartier. Ma question est la suivante : pourquoi a-t-on présenté si succinctement la courbe des émissions de GES, selon les trois (3) scénarios, comparé par exemple au temps qu'on a pris pour la définition de la notion de rente, par exemple, sachant que le climat bouleversera l'économie au grand complet, comme le répètent des institutions comme le GIEC et la Banque mondiale. Est-ce qu'on ne serait pas en train de se distraire? Ou ne serions-nous pas en train de nous distraire?

1940 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Pourriez-vous expliciter votre question, Monsieur Brullemans, nous distraire...?

PAR M. MARC BRULLEMANS :

1945 C'est parce qu'on a présenté la courbe des émissions de GES à peine quelques secondes, c'est à peine si on a pu la voir, et on a discuté de moult concepts. Je ne dis pas que c'est inintéressant, mais en termes d'importance, c'est là qu'est ma question.

1950

PAR LE PRÉSIDENT :

Bon. Bien, écoutez, on va en profiter, on va demander à monsieur Sauv  qu'il se reprenne pour ce qui est de cet  l ment-l , comme  a, on pourra avoir l'information, Monsieur Brullemans.

1955

PAR M. CLAUDE SAUV  :

D'abord, on m'informe qu'il y a une s ance qui porte sur les gaz   effet de serre, je pense. Il y a une s ance compl te qui porte l -dessus.

1960

PAR LE PRÉSIDENT :

Exact.

1965

PAR M. CLAUDE SAUV  :

Attendez une seconde, je vais retrouver ma courbe, l . O.K. D'abord, dire qu'il y a une s ance l -dessus. Je ne voulais pas minimiser du tout, du tout. Quand m me, on est assez contraint dans le temps. L'id e de la pr senter l , au-del  de m' tendre sur le... c'est de montrer que l'impact sur les GES ce n'est pas uniforme, ce n'est pas quelque chose qui cro t comme  a, puis qui monte   l'infini.

1970

Selon les sc narios, il y a trois sc narios, je pense, trois sc narios dans ces courbes-l , qui sont tir s, si je ne m'abuse, avec un taux de fuite de m thane de deux point quatre pour cent (2,4 %) que j'ai pris dans, je crois que c'est l'analyse, avantage-co t – je peux me tromper, mais je pense que c'est l  que je l'ai pris –, pour illustrer les trois sc narios du comportement des GES suite   un des sc narios de d ploiement des puits.

1975

 a illustre tout simplement que les GES vont comme grimper   un plafond, et ensuite redescendre, selon, toujours, le sc nario qui a  t  envisag  dans le cadre de l' tude d' valuation strat gique. Ce n'est pas plus que  a et, comme je le dis, je vous r f re   la session qui va porter sur les GES, qui va vous expliquer en long et en large, j' imagine, tout ce qui concerne l'impact de ce d ploiement sur les changements climatiques et  a concerne particuli rement les  missions, les fuites reli es au m thane qui sont dans le syst me.

1980

1985

Et je peux vous dire l -dessus que m me au moment o  on se parle, les  tudes de diff rentes universit s, qui sortent pr sentement – il y en a une r cente et il y a m me des d bats l -dessus au moment o  on se parle – sur le taux de fuites et la possibilit  de l'internaliser. C'est en d bat actuellement, parce que ce n'est pas une chose facile. C'est un probl me d'engineering, d'une certaine fa on, mais ce n'est pas un probl me d'engineering qui est facile   r soudre, parce

1990

que ça ne se passe pas à un endroit, ça se passe à de multiples endroits sur le réseau, à la tête du puits, à différents... donc, c'est un problème important

1995 Et on s'attend à ce que le gouvernement fédéral, US EPA, intervienne pour réglementer les émissions de méthane provenant des installations. Mais ils sont en processus au moment où on se parle et c'est un débat quant aux taux d'émissions. Mais tout ça, toute chose étant égale, par ailleurs, c'est à peu près l'état de la situation.

2000 Peut-être mon collègue pourrait ajouter?

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui, Monsieur McCollough?

2005 **PAR M. DICK McCOLLOUGH :**

2010 À l'annexe 5 du document sur les externalités, on explique en détail comment est calculé, comment on calcule la valeur, le potentiel d'un réchauffement global du méthane par rapport au carbone. Je dis ça parce que j'ai compris, dans la question de monsieur, qu'il voulait savoir un peu la définition. Ça fait que là-dedans, on explique en détail, avec les chiffres du GIEC, comment on évalue le méthane.

PAR LE PRÉSIDENT :

2015 D'ailleurs, à l'annexe 5 de l'étude EC2-5, EC4-3 et ECA-7, l'annexe 5 explicite les courbes ainsi que l'incidence pour ce qui est des GES. Puis rappelez-vous, Monsieur Brullemans, vous avez participé d'ailleurs au débat, vous avez enrichi le débat avec vos questions lors de la présentation de monsieur Benoît sur le marché du carbone, alors je crois que ça a été une séance, aussi, qui a été très instructive quant à l'outil marché carbone pour éventuellement réguler les émissions de gaz à effet de serre.

2020 Alors, je vous inviterais à poser votre deuxième question, Monsieur Brullemans.

PAR M. MARC BRULLEMANS :

2025 Merci. On apprenait ce matin que ce qui sera le plus gros client de Gaz Métro, IFFCO Canada, venait, par décret du Conseil des ministres qui a eu lieu le 26 mars dernier, de recevoir l'autorisation de construire une usine d'urée, ici, à Bécancour. Au lieu des sept cent mille tonnes (700 000 t) projetées, on nous parle maintenant d'une usine d'une capacité d'un point huit million de tonnes (1,8 M t) annuellement.

2030

2035 Le BAPE et l'Agence canadienne d'évaluation environnementale ont semblé être des petites barrières dans le processus, mais je passerai par-dessus ça. Compte tenu de l'importance de cette usine, ne pourrait-elle pas être perçue par les gens, les experts, ce soir, comme un incitatif à la production de gaz de schiste au Québec? Et si oui, devrait-on laisser le quart de nos ressources de gaz naturel à la fabrication, pour fabriquer un engrais qui favorise l'eutrophisation des deltas et les émissions de GES, parce qu'on sait très bien que l'urée génère aussi du protoxyde d'azote.

2040 **PAR LE PRÉSIDENT :**

2045 Alors, vous comprendrez, Monsieur Brullemans, qu'on ne refera pas le débat en lien avec la consultation qui a eu lieu pour le dossier d'IFFCO à Bécancour, mais par contre, pour ce qui est de l'élément que vous soulevez concernant le vingt-cinq pour cent (25 %) de consommation de gaz naturel, écoutez, peut-être en arriver avec un élément, je veux dire, sinon vous répondez que, à ma connaissance, IFFCO va être soumise au marché carbone et à des redevances, comme toutes les autres industries qui sont génératrices de gaz à effet de serre.

2050 Alors, est-ce qu'il y aurait d'autres personnes qui auraient des éléments d'information complémentaire à apporter à monsieur Brullemans? Monsieur McCollough?

PAR M. DICK McCOLLOUGH :

2055 C'est très possible, mais on demeure limités par la capacité de notre schiste, dépendant du scénario qu'on regarde, on n'a pas des réserves illimitées. Je ne sais pas, mais je ne suis pas en mesure de mettre ça en lien avec le nombre de tonnes qui a été mentionné.

PAR LE PRÉSIDENT :

2060 Alors, voilà ce qu'on peut apporter à vos interrogations, Monsieur Brullemans, ce soir. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

2065 Avant de passer à la prochaine question, je pense que la Commission va faire une pause de dix (10) minutes. On va vous revenir après. Je vous remercie.

2070 _____
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
JACQUES TÉTREULT**

2075 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, vous aviser que le registre sera fermé à neuf heures quarante-cinq (9 h 45). Et j'inviterais monsieur Jacques Tétreault, s'il vous plaît, à venir nous soumettre ses questions.

2080 **PAR M. JACQUES TÉTREULT :**

Bonsoir, Monsieur le président.

2085 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, Monsieur Tétreault.

PAR M. JACQUES TÉTREULT :

2090 Bonsoir, Madame, bonsoir, Monsieur. Asymétrie d'information, c'est un terme qui a été employé dans la présentation, tout à l'heure. Internaliser des externalités, pour moi c'est fait du blanc avec du noir. On a, dans ces audiences-là depuis trois (3) semaines, parlé... on nous a présenté le non-risque de contamination de la nappe phréatique parce que les trente-six (36) produits chimiques utilisés sont tous biodégradables et ne laissent aucun résidu toxique.

2095 Et monsieur ici vient de nous présenter une étude forte intéressante et très cérébrale, je dois dire, sur l'internalisation des externalités. Mais si elles n'existent pas, les externalités, pourquoi on fait des études là-dessus? C'est ça ma question, Monsieur le président. J'ai l'impression qu'il y a comme une asymétrie d'information dans cette commission-là : une journée on nous dit que c'est impossible, telle chose, et le lendemain on fait une étude sur comment contrer ladite chose qui pourrait peut-être être possible, mais vu qu'elle est impossible, pourquoi on fait ces études-là?

2105 Je suis un peu mêlé dans tout ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

Là, presque deux questions, Monsieur Tétreault.

2110

PAR M. JACQUES TÉTREULT :

Non, non, non, non, c'est une question.

2115 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, écoutez, on va parler d'asymétrie avec monsieur Sauvé puis d'externalité qu'on veut essayer d'internaliser sur des éléments qu'il nous est difficile et quelquefois impossible d'évaluer. Monsieur Sauvé?

2120

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

Bon, deux choses : il n'y a personne, je ne pense pas avoir entendu dire qu'il n'y a pas d'externalités, il n'y a pas d'effets externes. Peu importe l'activité humaine, personnellement, on en a, on en connaît à différents niveaux, puis l'exploration ou l'exploitation des gaz de schiste, comme toute autre activité, a des externalités. Ça, je pense qu'il n'y a pas de doute là-dessus, il n'y a pas personne qui va discuter ces questions -là.

2125

Ce qu'on discute ici, c'est de savoir dans quelle mesure on essaye de bien les cerner et d'être capables de les internaliser à un niveau que la société en général considère comme acceptable. Bon, la société c'est tout le monde, et dans une perspective de développement durable.

2130

Donc, les externalités, il y en a puis il y en a de documentées. Il y en a qui sont en voie de documentation – je lisais récemment une étude sur le nombre d'accidents de camions qui sont reliés, et d'accroissement d'accidents de camions qui sont reliés au fait qu'il y a une densité de puits. Bon, ça en est une externalité. Il y en a d'autres qui sont là. Et le défi c'est de les internaliser, c'est-à-dire de les ramener au niveau du producteur. C'est ça, le défi.

2135

Pourquoi je parle d'asymétrie d'information? L'asymétrie d'information c'est très simple. Le plus bel exemple qu'on peut donner d'asymétrie d'information, puis peut-être ceux qui ont assisté – je n'ai pas assisté à la présentation de monsieur Bernard, mais je suis à peu près assuré qu'il a mentionné ça dans sa présentation. Par exemple, on ne connaît pas avec précision les coûts de production d'un puits. On ne les connaît pas avec précision, c'est les entreprises qui les connaissent. Le gouvernement ou le public ne les connaît pas Et ce n'est pire ici que ça l'est aux États-Unis.

2140

2145

L'entreprise qui réalise, qui a l'expertise pour réaliser ces activités-là a de l'information privée sur comment ça coûte, puis elle a sa comptabilité interne et elle sait, elle. Le gouvernement qui essaye de régler ça n'a pas cette qualité d'information là. Il va engager des experts pour

2150

essayer d'avoir une idée. Puis dans le scénario, les différents scénarios qui ont été élaborés dans l'analyse avantages-coûts, il y a un estimé approximatif de ces coûts-là, parce qu'on a une idée de l'ordre de grandeur.

2155 Donc, quand on parle d'asymétrie d'information, ça se passe dans le gaz de schiste, mais ça se passe dans n'importe quelle autre activité. Toutes les réglementations environnementales, que ça soit aux États-Unis, en Europe, qui s'appliquent à des secteurs industriels, elles ont toutes le même problème d'asymétrie d'information : le gouvernement en connaît moins que celui qui est réglementé et il doit composer avec cette réalité-là. Des fois, il va forcer la production
2160 d'informations, des fois il ne réussit pas, mais la réglementation est faite avec ce constat-là.

 Donc, juste pour vous expliquer cette notion-là, puis il n'y a pas personne, je ne pense pas, qui va vous dire qu'il n'y a pas d'externalité. Il y en a, il s'agit de bien les internaliser puis trouver les mécanismes. On parlait tantôt de mécanismes financiers pour les fermetures, les puits
2165 orphelins; on a un autre problème, on a des mécanismes pour ça.

 Est-ce qu'on les connaît assez bien les problèmes? Actuellement, il y a certains problèmes, je le disais tantôt, qui ne sont pas encore assez bien cernés. L'impact sur la qualité de l'eau, il manque des morceaux et puis on attend des études assez importantes sur ces questions-là, puis
2170 il faut les adapter chez nous. Sur la quantité, on sait où est-ce qu'on s'en va. Au Québec, on le sait où est-ce qu'on s'en va sur les quantités. Mais pour la qualité, il y a beaucoup plus de questions que de réponses au moment où on se parle.

 Donc, il y a potentiellement des externalités là, puis il y en a d'autres ailleurs. Il faut trouver les moyens de les internaliser puis de voir si effectivement, en bout de compte, en bout de piste,
2175 ça vaut le coup. Parce que le but c'est de voir si, un coup qu'on a fait cet exercice-là, est-ce que ça vaut le coup de s'engager dans une opération comme ça.

 C'est ce qu'il essayait de répondre, la question qu'il essayait de répondre, monsieur
2180 Bernard, dans l'analyse avantages-coûts qu'il a réalisée. Est-ce que ça vaut le coup? Puis vous avez sûrement vu sa réponse.

PAR M. JACQUES TÉTREULT :

2185 Je ne veux pas tomber dans l'opinion.

PAR LE PRÉSIDENT :

 Alors, votre deuxième question, Monsieur Tétreault?
2190

PAR M. JACQUES TÉTREULT :

2195 Ma deuxième question, la voici : dans tous les scénarios, on nous parle souvent de : en cas
de grande exploitation. J'ai posé une question similaire la semaine dernière : est-ce qu'il y a
quelqu'un ici qui pense que l'industrie va faire juste quelques puits ici et là? On vient de nous
démontrer que, bon, on nous a expliqué que la rentabilité passait par le coût, l'économie d'échelle.
Dans une région, si on s'installe, on va vraiment mettre des pipelines parce que là, c'est moins
compliqué que de faire ce qu'on a fait au Québec, une trentaine de puits disséminés partout, ça
coûtait dix millions (10 M\$) du puits, puis là on parle de cinq millions (5 M\$) cet après-midi.

2200 Mais est-ce qu'il y a quelqu'un ici qui pense sérieusement que l'industrie va faire seulement
mille (1 000) puits dans la Vallée du Saint-Laurent? Moi, je pense que si on met le pied dans cette
porte-là, on va aller.. non, je ne veux pas tomber, ma question parce que je ne veux pas tomber
dans l'opinion.

2205 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Tétreault.

2210 **PAR M. JACQUES TÉTREULT :**

J'arrête.

2215 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, est-ce qu'on pense qu'on va se contenter de mille (1 000) puits, de deux mille
(2 000) puits ou de dix mille (10 000) puits?

2220 **PAR M. JACQUES TÉTREULT :**

Oui. Est-ce que vous pensez que c'est réaliste de penser que l'industrie va s'arrêter au
scénario numéro 2, je pense, ou 3?

2225 **PAR LE PRÉSIDENT :**

3 et 5, c'est principalement les deux (2) scénarios qui nous ont été présentés. Monsieur
Sauvé, peut-être?

2230

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

Juste de l'observation : 3 c'était le scénario conservateur, si je me souviens bien, et 5 c'est le scénario, appelons ça optimiste.

2235

PAR LE PRÉSIDENT :

Exact.

2240

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

Puis pour reprendre ce que monsieur McCollough disait tantôt, de ce qu'on connaît, il y a une limite. Ce n'est pas illimité, ça. Donc, vous avez deux scénarios qui est la borne inférieure avec des bonnes conditions, qui est le prix du gaz – si vous n'avez pas le bon prix du gaz, vous n'irez pas bien, bien loin, vous n'en creuserez pas de puits, il n'y en aura pas de puits. Si les prix du gaz deviennent intéressants, dépassent le six (6 \$) ou sept dollars (7 \$) le mille pieds cubes (1 000 pi³), je pense, bien là, vous allez avoir un déploiement. Puis le déploiement va dépendre de l'encadrement que le gouvernement va lui donner.

2245

2250

Puis je ne crois pas que ça va être du « free for all ». En tout cas, on n'est pas parti pour ça. Donc, il va y avoir un encadrement, puis l'encadrement va déterminer l'endroit et le rythme qui va... vous n'avez qu'à regarder ce qui se passe dans l'État de New York. Bon, ils ont limité ça, la décision n'est pas prise encore, mais ils ont comme ciblé à différents endroits puis ailleurs, il n'y en a pas.

2255

Donc, l'encadrement gouvernemental va déterminer quels seront le rythme et l'endroit que ça va se faire.

PAR LE PRÉSIDENT :

2260

Monsieur Dionne, vous aviez un élément d'information supplémentaire?

PAR M. MICHEL DIONNE :

2265

Oui, bonjour. Tout ce que je voudrais rajouter : ça va dépendre de l'encadrement, mais ça va dépendre aussi du potentiel réel, parce que le potentiel, on ne le connaît pas. C'est limité aussi.

2270

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Dionne. Merci, Monsieur Tétreault. Madame Grandbois?

2275 **PAR LA COMMISSAIRE :**

2280 J'aurais peut-être une petite question à poser sur la question du partage de la rente. Alors, vous avez mentionné tout à l'heure que la rente, dans le fond, vous nous avez présenté un tableau assez intéressant où on voyait – peut-être que ça serait intéressant que vous le remettiez à l'écran.

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

2285 Ne bougez pas, je vais vous sortir ça. Vous parlez de...

PAR LA COMMISSAIRE :

Votre tableau avec les coûts de production puis ensuite les différentes catégories.

2290 **PAR M. CLAUDE SAUVÉ :**

Ça? O.K., O.K. Ici. C'est ça?

2295 **PAR LA COMMISSAIRE :**

2300 C'est ça. Donc, on voit là-dedans ce que vous appelez la rente brute, c'est qu'une fois qu'on a les coûts d'exploitation qui ont été couverts par l'entreprise, un certain rendement sur le capital, on a une rente brute, puis là ça dépend qui va réussir à mettre la main sur cette rente brute là.

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

C'est ça.

2305 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Si l'entreprise, évidemment l'entreprise va faire le maximum pour aller chercher presque tout cet argent-là, et l'État va essayer d'aller en chercher une partie satisfaisante.

2310 Donc, dans votre étude, vous avez essayé d'évaluer, vous avez comparé quel était le pourcentage et dans ce cas-ci, vous l'item retenu, là – je me réfère au tableau de la page 26.

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

2315 De l'étude?

PAR LA COMMISSAIRE :

2320 De votre étude sur la rente. Dans ce tableau-là, vous avez donc essayé d'estimer la part des revenus des gouvernements et de l'industrie dans le revenu net de l'exploitation d'un puits de gaz de schiste. Et vous avez estimé ça, vous avez comparé la situation de l'ancien régime, au moment où vous avez fait votre étude, ce qui était l'ancien régime, et au moment où vous avez fait votre étude, ce qui était le nouveau régime, ce que vous appeliez le nouveau régime, à ce moment-là c'était les données, les hypothèses du document, du budget 2011-2012.

2325 **PAR M. CLAUDE SAUVÉ :**

 Du ministère des Finances.

2330 **PAR LA COMMISSAIRE :**

2335 D'accord? Donc, et c'est clair qu'aujourd'hui, il y encore eu un changement. Mais à l'époque, donc vous avez comparé l'ancien régime au nouveau régime, nouveau régime qui – le document du budget 2011-2012 – prévoyait des redevances entre cinq (5) et trente-cinq pour cent (35 %).

2340 Donc, vous aviez conclu dans votre étude qu'avec l'ancien régime, le gouvernement réussissait à aller chercher plus ou moins trente-trois pour cent (33 %) des revenus nets associés à l'exploitation de l'industrie – c'était sur la base d'un puits – et vous aviez conclu qu'avec le nouveau régime entre cinq (5 %) et trente-cinq (35 %), il aurait été capable d'aller en chercher jusqu'à quarante-sept pour cent (47 %).

2345 Ma question : on sait que ce que vous appelez le nouveau régime dans l'étude, qui correspondait aux hypothèses du budget 2011-2012, on sait que ça n'a pas été... ce n'est pas ce qu'on a aujourd'hui. Dans la nouvelle *Loi sur les mines* puis dans le règlement associé, on prévoit des redevances de dix (10 %) à douze virgule cinq pour cent (12,5 %) puis il y a un certain nombre d'autres conditions, là, qui ont changé aussi, mais disons le morceau principal de la rente c'est les redevances. Donc, entre dix (10 %) et douze virgule cinq pour cent (12,5 %).

2350 Donc, ma question c'est : vous aviez conclu à l'époque que le nouveau régime aurait été plus intéressant que l'ancien, avez-vous pu refaire le calcul avec...

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

2355 Non.

PAR LA COMMISSAIRE :

Non?

2360

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

Non. D'abord, je pense que le tableau, j'ai pas le... mais je pense que le tableau résulte d'un calcul – ah! Voilà. À quelle page?

2365

PAR LA COMMISSAIRE :

Page 26.

2370

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

Page 26. Je pense qu'il vient du ministère des Finances.

PAR LA COMMISSAIRE :

2375

Ah! Parce que j'allais vous poser la question à vous et à vos collègues.

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

2380

Je pense qu'il vient du ministère des Finances. Non, mais il a été calculé avec le ministère des Finances, je l'ai utilisé là parce que ça prend quand même une modélisation, un peu de travail pour l'exercice. Donc, je l'ai emprunté du ministère des Finances et c'est indiqué d'ailleurs.

PAR LA COMMISSAIRE :

2385

Effectivement.

2390

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

Non, je n'ai pas fait le calcul. D'abord, dans les mines, ce n'est pas la même chose. Le nouveau régime minier vient d'être adopté, puis le régime, au niveau du pétrole, il était prévu d'être adopté suite à l'Évaluation environnementale stratégique, puis là, on est là, là. On est comme en suspens au moment où on se parle.

2395

PAR LA COMMISSAIRE :

Mais je comprends quand même qu'actuellement, si je ne me trompe pas, il y a quand même un taux qui est prévu de dix (10 %) à douze pour cent (12 %) dans le cas du gaz nature, si je ne me trompe pas, là.

2400

Donc, Monsieur Dionne, étant donné que ces tableaux viennent de chez vous, si on refaisait le calcul avec un taux de dix (10 %) à douze pour cent (12 %), est-ce que c'est le calcul que vous avez refait?

2405

PAR M. MICHEL DIONNE :

C'était le régime actuel.

2410

PAR LA COMMISSAIRE :

C'est ce qui était appelé l'ancien régime.

2415

PAR M. MICHEL DIONNE :

C'était l'ancien. Donc, ce qu'on voit là, régime actuel c'est toujours ça.

PAR LA COMMISSAIRE :

2420

Plus ou moins.

PAR M. MICHEL DIONNE :

2425

C'est toujours ça.

2430 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Ça fait que, et les différences, les dernières... parce que dans ce tableau-là, si je comprends bien, ce n'est peut-être pas strictement les redevances? Il y a aussi peut-être les montants associés?

2435 **PAR M. MICHEL DIONNE :**

Il y a les droits et les impôts.

2440 **PAR LA COMMISSAIRE :**

C'est ça. O.K. Puis ce n'est pas suffisamment important comme changement pour faire...

2445 **PAR M. MICHEL DIONNE :**

Non. Ça serait sensiblement la même chose pour produire exactement la même chose.

PAR LA COMMISSAIRE :

2450 O.K. Donc, si on résume, ça veut dire qu'au moment où on se parle, puis on comprend qu'il y a des choses qui peuvent changer avec la nouvelle loi à venir, mais au moment où on se parle, le régime actuel est celui qui prévalait depuis un certain temps, en termes de part de la rente que le gouvernement, ou part des revenus que le gouvernement va chercher, il n'y a pas eu de changement.

2455 **PAR M. MICHEL DIONNE :**

2460 Il n'y a pas eu de changement. C'est sûr qu'on travaillait avec des hypothèses de prix de six dollars vingt-cinq (6,25 \$) ou de neuf dollars vingt-cinq (9,25 \$). Dans le contexte actuel, peut-être qu'on travaillerait avec des prix plus bas, si on avait à le refaire.

PAR LA COMMISSAIRE :

2465 Et dans ce cas-là, est-ce que ça ferait une différence entre l'ancien régime et ce qu'on a sur la table maintenant?

PAR M. MICHEL DIONNE :

C'est sûr que probablement, ça diminuerait un peu la part pour le gouvernement.

2470 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Pour le gouvernement?

2475 **PAR M. MICHEL DIONNE :**

Oui.

PAR LA COMMISSAIRE :

2480 Pour le gouvernement. Merci.

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

2485 C'était, en gros, dans la présentation, c'était, en gros, ce qui est résumé un peu, là. Ça venait du ministère des Finances, cette part-là, et ce qui était proposé à ce moment-là, le taux de redevance qui faisait partie du budget, là. Ce n'est pas compliqué. Il n'y a rien de sorcier là-dedans, c'est des documents publics, là.

2490

RAYMOND STONE IWAASA

PAR LE PRÉSIDENT :

2495 Alors, j'inviterais maintenant, monsieur Raymond Stone Iwaasa à Bécancour, de venir nous soumettre ses questions.

PAR M. RAYMOND STONE IWAASA :

2500 Et mes deux mains au-dessus de la table. Parfois une main peut distraire puis il y a l'autre qui fait quelque chose. Ça, c'est une règle que j'ai apprise de porte-paroles traditionalistes, peu importe la nation, ça, c'est la logique scientifique d'un peuple qui sait se consulter et consulter ses voisins. Je vais essayer de respecter vous, les voisins. Moi, un gars de l'Alberta, qui entends très, très pertinemment des références faites là d'où je viens, là où je suis né, et l'autre référence que j'ai, c'est le Japon.

2505

Donc, avec tout mon respect aux chercheurs ici – j'ai entendu monsieur Sauvé et c'était très intéressant son exposé, mais j'ai entendu à l'instant monsieur Sauvé en train de dire : « Écoutez, avec tous les calculs, bien calculés, bien sûr, et tout ça bien ficelé, c'est évident qu'est-ce qui va

2510 avoir comme issue. C'est évident quel sera le comportement de l'être humain à prévoir par rapport au marché. »

2515 Ma question est la suivante : ne pensez-vous pas que dans les salles de conférences de la société TEPCO, au Japon, lorsqu'on prévoyait les rentrées d'argent pour les centrales nucléaires au Japon en 2011, qu'il y avait une certitude que, même comprenant quelques petits *glitch* dans le système économique, dans le marché, ou même des problèmes techniques mineurs à des centrales ou même de l'industrie, qu'il y aurait assurément un profit, un comportement d'aller en avant qui serait imbattable, qui serait indiscutable, plus besoin d'en discuter.

2520 Est-ce que cette logique-là peut s'appliquer à comment les gens spéculent, font des prévisions sur cette industrie potentielle de gaz de schiste au Québec?

PAR LE PRÉSIDENT :

2525 Merci pour votre question, Monsieur Iwaasa. Monsieur Sauvé?

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

2530 Je vais juste rappeler un principe de base – les deux mains au-dessus de la table – un principe de base. En tout cas, j'ai passé ma carrière au gouvernement, et un des principes, puis comme économiste, c'est que la perspective économique c'est une perspective qui n'est pas totale. Il y a d'autres perspectives. Donc, c'est un point de vue qui permet d'améliorer notre décision et je ne pense pas d'avoir prétendu que les calculs, si fins soient-ils, si sophistiqués soient-ils, soient la fine fleur de la vérité. Pas du tout.

2535 Ce qu'on apprend avec l'expérience, assez vite, c'est que les calculs qu'on fait ou les présentations que j'ai pu faire ici, ou même les calculs qui ont pu être faits au ministère des Finances, ce sont des aides – parce que les décideurs, ce n'est pas nous, nous on est des experts – ce sont des aides à une prise de décision. La prise de décision doit se prendre avec d'autres considérations. C'est pour ça qu'on est en audience publique, qu'il y a le BAPE, et il y a une prise de décision qui prend en considération les aspects sociaux, les aspects économiques, les aspects environnementaux, les perspectives d'avenir, la possibilité des changements climatiques.

2545 Je le disais tantôt, même dans la rente, les gouvernements n'ont pas un seul objectif qui est la rentabilité, il y a une perspective plus large – je l'ai illustrée par le budget du Québec – il y a une perspective plus large, puis c'est cette perspective-là.

2550 Donc, je veux juste ramener ça à une proportion qui est raisonnable, dans sa réelle
proportion. Là, on discute d'une dimension de la problématique qui est la dimension économique
et l'objectif c'est de voir comment le gouvernement, dans une perspective où il y a une industrie
qui se développe, comment le gouvernement va prendre des mesures pour ne pas que l'industrie
transfère des coûts de façon abusive chez nos concitoyens, chez nous, sur notre dos, sur la
2555 génération future, et comment le gouvernement va retirer une part juste et équitable de cette
exploitation-là. C'est les deux objectifs. Et donc, c'est des moyens, des instruments, mais après
ça, les décisions sont prises dans une perspective, j'imagine, beaucoup plus large. Parce
qu'autrement, on marcherait en fonction d'un modèle mathématique, puis je ne suis pas sûr que
j'aimerais que les décisions se prennent dans cette perspective-là.

2560 **PAR LE PRÉSIDENT :**

 Merci, Monsieur Sauvé. Alors, Monsieur Iwaasa, je vous inviterais à poser votre deuxième
question, s'il vous plaît?

2565 **PAR M. RAYMOND STONE IWAASA :**

 Justement, et pour répondre à monsieur Sauvé – et merci pour cette première réponse.
Donc, pour y aller avec une deuxième question : et tenant compte qu'il y a des cours d'eau ici, de
la rivière Bécancour, en fait qui débordent et qui sont un bon rappel de comment des lois
2570 naturelles, des lois de la Mère Terre, diraient mes amis de Kahnawake et de Kaienkéhaka de la
Confédération des Cinq Nations, ils diraient : « Notre mère est vivante. » J'en suis sûr que les
eaux ne sont peut-être pas beaucoup plus basses à Saint-Hyacinthe, Yamaska. La Mère Terre est
peut-être en train de nous dire quelque chose.

2575 Donc, cette question-là va dans le sens de la responsabilité collective que nous avons tous
comme êtres humains, comme personnes intelligentes, comme personnes, comme *species*
capables de communiquer, de penser et de communiquer sa pensée à autrui. Avec la
responsabilité d'autres *species* qui n'ont pas ces moyens-là sur les épaules. La logique
2580 amérindienne, la responsabilité amérindienne qui est une responsabilité universelle, parce qu'on
est tous Amérindiens nés sur la terre.

PAR LE PRÉSIDENT :

 Alors, votre question?

2585

PAR M. RAYMOND STONE IWAASA :

2590

Donc, la question est la suivante : n'est-ce pas possible de voir, à la rivière Yamaska ce soir, un signe d'une entité vivante – appelons-la comme on le voudra, Mère-Terre, la planète – qui nous envoie un message de tenir compte de comment elle est intelligente et on a besoin de comprendre tous ensemble, collectivement, son intelligence qui nous lance un message.

2595

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors, merci pour votre question. On va essayer d'avoir une réponse. Quelqu'un se risque-t-il à une réponse?

2600

Alors, écoutez, peut-être la traduire en langage peut-être plus pragmatique. Comment on fait pour gérer l'incertitude en fonction des risques naturels qui pourraient éventuellement se présenter? On fait de la projection? Effectivement, je veux dire, depuis le début de l'audience, on parle de risques sismiques, risques naturels, on parle de l'incertitude ou de la non-incertitude de certaines informations qu'on a. Alors, de quelle façon on en arrive à gérer l'incertitude en regard des impacts naturels?

2605

PAR M. RAYMOND STONE IWAASA :

2610

Monsieur Bergeron, je peux vous aider parce que la vraie question...

PAR LE PRÉSIDENT :

2615

Bien, vous nous avez déjà pas mal aidés, Monsieur Iwaasa. C'est moi qui essaie de vous aider, là. J'essaie de vous avoir une réponse, là. Alors, on va essayer d'avoir un début de réponse.

PAR M. RAYMOND STONE IWAASA :

2620

Est-ce qu'on témoigne à la mort des eaux sur la planète? Et c'est ça, la question; pas l'avenir des gaz de schiste.

PAR LE PRÉSIDENT :

2625

Bien, je le vois, je le vois dans, comment dire, comment on gère l'incertitude en fonction des risques naturels? Là, j'essaie de... je veux dire, je sais que c'est châtié, mais je veux dire, comment on peut réussir à le gérer?

2630 O.K. Bon, bien, écoutez, Monsieur Iwaasa, je vous inviterais peut-être à mieux développer votre opinion à ce sujet-là lors de la deuxième partie de l'audience, puis peut-être qu'on pourra éventuellement en arriver à vous arriver à un élément de réponse. Mais je vois les courageux responsables du ministère des Finances qui lèvent la main, alors peut-être qu'on va avoir un élément de réponse, là. Alors, Monsieur Dionne?

2635 **PAR M. DANIEL FLORÉA :**

2640 Je vais me risquer à donner une réponse par rapport à plusieurs préoccupations qui touchent les GES. J'ai écouté plusieurs citoyens s'exprimer et c'est une préoccupation légitime. Moi-même, comme personne, je l'ai. Vers quoi on s'en va? Cette planète que, finalement, on utilise toutes les ressources, on va chercher jusqu'au dernier atome de méthane caché dans les pores de la roche.

2645 J'aimerais quand même amener un élément d'information par rapport au rôle du gaz. Tout le monde pense que si on exporte le gaz, ce gaz va s'ajouter au bilan des hydrocarbures qu'on brûle sur la planète. Ça peut être vrai, mais il peut également se substituer à d'autres hydrocarbures ou d'autres combustibles fossiles. Il ne faut pas aller plus loin qu'aux États-Unis pour voir que l'exploitation du gaz de schiste a permis de remplacer pas mal de centrales au charbon par un combustible moins polluant dont la planète, peut-être, s'en est mieux tirée par la suite du développement de cette filière.

2650 Vous allez me dire : « Oui, mais au Québec, on n'a pas de centrale au charbon. » C'est vrai, mais si je pose la question : par quel moyen de transport vous êtes venus ici? À part quelques personnes qui habitent à deux coins de rue, vous allez répondre, à quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) : en voiture, en autobus, en train, en bateau, en avion. Si vous avez donné une de ces cinq (5) réponses, vous avez produit une quantité importante de gaz à effet de serre en vous déplaçant jusqu'au lieu de l'audience.

2660 Le gaz naturel est vu, par certains spécialistes – c'est une hypothèse de travail –, comme un possible substitut au pétrole pour aider à faire un *bridge* vers d'autres formes d'énergie qu'on ne connaît pas. Ça peut être l'électricité, ça peut-être autre chose. Donc, je veux juste amener cette perspective dans le débat sur le bilan GES des gaz, de l'exploitation des gaz à effet de serre. Oui, mais si le gaz se substitue à d'autres formes d'énergie, peut-être que c'est une alternative fiable et plus bénéfique pour la planète.

2665 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Puis rappeler aussi que de façon régulière, les gens nous ont quand même souligné que, je veux dire, que l'impact soit ici, que l'impact soit ailleurs, je veux dire, toute la problématique des

2670 gaz à effet de serre, je veux dire, va avoir un impact au plan global. Alors, le reste c'est un niveau des arbitrages puis au niveau de la responsabilité qu'on veut assumer à ce niveau-là, qui fait qu'il y a des choix sociaux qui vont se faire éventuellement. Alors, c'est ce que je peux ajouter pour l'instant. Madame Grandbois?

2675 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Je comprends que la préoccupation de monsieur Iwaasa est particulièrement au niveau de l'eau, de la ressource eau, pas uniquement à ce niveau-là, mais en tout cas, j'ai cru comprendre qu'il avait particulièrement une préoccupation à ce niveau-là.

2680 Comme vous le savez, c'est un enjeu qui a été traité quand même, qui a occupé plusieurs séances de la première semaine. Alors, c'est clair, on sait que ça va faire partie, qu'il y aura certainement plusieurs mémoires à ce sujet-là en juin, et c'est clair que c'est un enjeu qui va être au cœur des réflexions de la Commission.

2685 **PAR M. RAYMOND STONE IWAASA :**

J'apprécie ce que vous dites, Madame Grandbois. La seule chose, et dernière chose que je dirai ici, c'est que – en tout respect et merci pour votre patience, parce que mon français, je bégaye, je suis un gars de l'Alberta, j'ai dû l'apprendre.

2690 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Oui.

2695 **PAR M. RAYMOND STONE IWAASA :**

2700 Il y a une réalité ici que je vois, mais peut-être que pas tout le monde ne voit. C'est qu'on est en train de se tromper, que les calculs de l'homme et de la femme instruite aussi peuvent valoir, peuvent être à la même hauteur, peuvent même englober les calculs ou plutôt le comportement naturel de notre univers. Et quand on voit que la force de mon intellect ou de nos intellects communs, et je voudrais réellement qu'on aille dans le (langue autochtone)** , dans le bon esprit collectif, je voudrais réellement qu'on aille tellement plus dans ce sens-là, et je crois qu'on va dans ce sens-là.

2705 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Iwaasa...

PAR M. RAYMOND STONE IWAASA :

2710

Et même si nos intérêts collectifs ne valent la puissance de cet univers et cette Mère-Terre intelligente – elle est peut-être plus forte que nous –, on doit peut-être en tenir réellement compte.

PAR LE PRÉSIDENT :

2715

Oui. On vous entend, on vous écoute.

PAR M. RAYMOND STONE IWAASA :

2720

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

2725

Je vous remercie beaucoup. Je ne peux que vous réinviter à venir nous voir en deuxième partie pour enrichir le débat et de venir échanger avec la Commission en deuxième partie. Alors, merci beaucoup, Monsieur Iwaasa.

PAR M. RAYMOND STONE IWAASA :

2730

Je demanderai au collectif s'ils m'appuient et s'ils veulent aller dans ce sens, je serais réellement ravie. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

2735

Alors, nous vous invitons et nous vous attendons, merci.

LOUIS CASAVANT

2740

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors, j'aimerais inviter monsieur Casavant, s'il vous plaît, à venir soumettre ses questions.

2745

PAR M. LOUIS CASAVANT :

Bonsoir!

PAR LE PRÉSIDENT :

2750

Bonsoir, Monsieur Casavant.

PAR M. LOUIS CASAVANT :

2755

Bonsoir! Comment faites-vous pour évaluer le coût du risque d'une nappe phréatique contaminée dans le temps?

PAR LE PRÉSIDENT :

2760

Alors, une externalité éventuelle qu'on pourrait ou qu'on devrait internaliser, de quelle façon on peut aborder la problématique?

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

2765

Bien, c'est un dommage, on constate, c'est ce que je comprends, vous constatez que vous avez un dégât, vous avez un dommage, une nappe phréatique contaminée?

PAR LE PRÉSIDENT :

2770

On semble prendre pour acquis qu'il va y avoir un impact au niveau de...

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

2775

Bien là, évidemment, on peut tenter de la décontaminer. Il y a un coût relié à la décontamination, évidemment. Puis évidemment, ça, c'est une façon très pragmatique de le faire. Il y a des fois que ce n'est pas « décontaminable », parce que c'est en profondeur. Je prends l'exemple d'un phénomène qui n'est pas loin d'où j'habite, qui est à Shannon, c'est du TCE qui est dans une profondeur assez importante.

2780

Donc, les coûts reliés à ça, ce sont les coûts, mais évidemment, c'est une partie qu'on peut appeler la partie, le minimum des coûts, parce qu'il y a des coûts supérieurs à ça. On regarde le schéma que j'ai exposé tantôt, il y a des coûts pour ceux qui l'utilisent. Donc, on ne peut plus utiliser cette nappe-là au-delà de ce fait qu'il faut la décontaminer pour pouvoir l'utiliser dans le futur. Mais on ne peut pas l'utiliser pendant un certain temps. Donc, on a une perte d'usage, de plusieurs usages dépendant de l'ampleur. Puis, évidemment, on a des coûts reliés au fait que dans le futur, on transfère un problème à une génération future.

2785

2790 Alors, il y a plusieurs façons de l'évaluer, mais ce n'est jamais très agréable de faire une évaluation d'un dommage, et surtout, on n'est quand même pas masochiste, là. Si on le fait, c'est pour être capable de voir comment on peut, soit circonscrire le problème, soit tenter de le résoudre.

2795 Puis, en passant, il n'y a pas seulement que le gaz de schiste qui pose des problèmes comme ça, il y a plusieurs activités humaines qui sont très nobles. Je pense à l'Île d'Orléans, par exemple, où la nappe phréatique est contaminée par les activités agricoles, c'est une île. Il y a d'autres endroits où c'est contaminé par d'autres activités. Bon, le TCE à Shannon et d'autres.

2800 Donc, c'est des résultats de l'activité humaine, de notre développement. Il faut essayer de les éviter, puis quand on est pris avec, bien, c'est comme les sites orphelins; il faut évaluer puis ensuite on paye. On envoie la facture dans le futur. C'est ça qui est déplorable, quand on fait ça, on envoie notre facture dans le futur. C'est très, très terre-à-terre de les évaluer, je veux dire, puis généralement ça coûte assez cher.

2805 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Sauvé. Alors, votre deuxième question, Monsieur Casavant?

PAR M. LOUIS CASAVANT :

2810 Je pense que la question a été mal comprise. J'ai demandé comment ils font pour l'évaluer dans leurs statistiques à eux autres?

PAR LE PRÉSIDENT :

2815 Oui, on parle d'une externalité qu'on veut internaliser. Alors, je pense que monsieur Sauvé l'a expliqué à sa façon. Alors, Monsieur Sauvé, pour compléter peut-être?

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

2820 Bien, vous voulez savoir comment on évalue le dommage, vous voulez dire? Si c'est ça, je vous l'ai expliqué.

PAR LE PRÉSIDENT :

2825 Non. Dans la projection éventuelle des bénéfices, des coûts, de la rente, comment on fait pour en arriver, au bout du compte, à dire : bon, bien, cette externalité-là, on va l'internaliser. Mais là, évidemment, il faut dire que, Monsieur Casavant, votre question est très pointue. C'est sur un

2830 cas spécifique d'éventuelle contamination. Mais je veux dire, je pense qu'on a brossé quand même un portrait assez exhaustif des éléments, des externalités qu'on peut identifier, celles qu'on ne peut pas identifier, puis celles qu'on peut internaliser. Alors, Monsieur Sauvé?

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

2835 Normalement, on essaye d'internaliser, c'est-à-dire de réduire. C'est les risques de contamination. Parlons d'un risque de contamination. L'État prend les moyens pour essayer de réduire ces risques-là au maximum. Il y a toujours des accidents, tout le monde le sait. Il n'y a jamais rien de parfait. Il arrive des accidents, ça fait partie des coûts qui doivent être évalués quand on prend une décision. Et il y a des risques de contamination, puis ça doit rentrer dans l'équation. Et si les bénéfices sont supérieurs au coût, bien, ça veut dire qu'on est capable de
2840 payer ces coûts-là, peu importe ce qu'ils sont.

Donc, si on fait une bonne évaluation, on est en mesure de déterminer si on va de l'avant ou pas. Il n'y a pas de coût infini. Il y a toujours des coûts, jusqu'à un certain point, qu'on peut circonscrire, surtout si on a un risque de dommage. On a plusieurs expériences de dommages, de contamination de sources d'eau souterraine. Bien souvent, quand il y a des contaminants qui sont assez étendus, ce n'est pas évident. Ça, c'est des risques qui ont été pris et pour lesquels on a eu des bénéfices et pour lesquels on a transféré à la génération future.

2850 Comment on les internalise par la suite? Le coût n'est pas internalisé, il est exporté à la génération future. Si vous voulez l'internaliser, vous allez prendre une assurance contre ces risques-là, puis ça va vous coûter assez cher. C'est comme l'inondation, c'est comme les risques d'inondation. Vous avez un risque qui se passe une inondation. Si vous demandez de payer une assurance aux gens qui sont dans des territoires inondables, vous allez vous rendre compte que c'est assez dispendieux. C'est suffisamment dispendieux que les gouvernements ne l'exigent pas.

2855 Mais tout ça pour dire que l'idée, c'est de ne pas avoir ce problème-là, de réduire au minimum ses risques, donc d'internaliser le plus possible. Puis, évidemment, il peut y avoir des accidents, mais ça, je veux dire, c'est dans les activités humaines. Il y a des avions qui tombent, il y a toutes sortes de choses qui arrivent. Il n'y a pas rien qui est *full proof*, ça n'existe pas.

2860 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, voilà pour la réponse qu'on peut vous apporter à votre questionnement, Monsieur Casavant. Votre deuxième question s'il vous plaît?

2865

PAR M. LOUIS CASAVANT :

2870 Oui. C'est là que j'aurais aimé savoir c'est quoi le taux qu'ils mettent quand ils disent : on a évalué le taux de risques. Mais là, je n'ai pas la réponse. Je comprends ce qu'il dit, mais ils disent qu'on fait une recherche pour placer un taux pour l'évaluation de risque. Moi, je demandais c'est quoi, à peu près, le taux de risque qu'ils mettent quand ils font leur évaluation. Il n'y en a pas.

2875 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Mais on ne peut pas arriver à un chiffre ce soir, Monsieur Casavant. C'est évident.

PAR M. LOUIS CASAVANT :

2880 Non, non, pas un chiffre, mais un taux. Mais je veux dire, là, je n'ai pas une réponse.

PAR LE PRÉSIDENT :

2885 Bien, c'est la réponse qu'on peut vous apporter ce soir, Monsieur Casavant.

PAR M. LOUIS CASAVANT :

2890 C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors, votre deuxième question s'il vous plaît.

2895 **PAR M. LOUIS CASAVANT :**

2900 Elle est dans le même sens, l'autre. Est-ce que cette industrie a causé des problèmes irrémédiables aux États-Unis? Il y a quatre-vingt mille (80 000) puits, on doit avoir sûrement une statistique précise, là.

PAR LE PRÉSIDENT :

2905 Alors, je pense qu'au niveau des connaissances, je demanderais à monsieur Lamontagne s'il peut amorcer un début de réponse?

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

2910 J'ai lu plusieurs documents sur les cas de contamination potentielle reliés à l'industrie. Il y a deux contaminations possibles : c'est la contamination par le méthane, le méthane s'échappe du puits; l'autre cas, c'est la contamination par les fluides de fracturation. O.K.? Les fluides de fracturation, ils peuvent être déversés en surface puis s'infiltrer dans l'eau ou ils peuvent provenir d'en bas.

2915 Il y a très peu de cas de contamination de fluide de fracturation qui proviennent d'en bas. Pendant longtemps, l'industrie disait qu'il n'y en avait aucun, mais il y en a deux ou trois qui ont été relevés, entre autres un à Pavillon, je pense, aux États-Unis. Sur les centaines de milliers de puits, c'est un sur cent mille (1/100 000) ou des choses comme ça, cet ordre de grandeur là.

2920 Pour la contamination de la surface vers l'aquifère, à ce moment-là, on parle de rupture de bassins, de déversements de camions, des choses comme ça. Ça, c'est des accidents qui arrivent en surface, c'est relativement facile à réparer. Le camion on le voit, on voit la flaque. On peut ramasser, relativement rapidement. Alors, ces cas-là sont plus communs, mais ils ont moins de conséquences, parce qu'on le voit puis on peut ramasser tout de suite.

2925 Je ne pourrais pas donner de chiffres, peut-être que monsieur Lacoursière a quelque chose dans son étude sur les risques, mais je n'ai pas ça en mémoire.

2930 Le troisième cas de contamination c'est la migration ou la fuite de méthane à partir du puits. À ce moment-ci, il y a des études qui semblent indiquer que ça peut arriver, que ça peut être commun si la mise en place des puits est mal faite. Si les tubages d'acier sont mal mis en place, sont mal cimentés, ces risques-là, je n'ai pas une fréquence à donner, mais il y a des études qui semblent dire que oui, ça arrive. Mais ça, ça se gère par l'adoption de normes de mise en place de tubages, d'essais de pression, de techniques de cimentation, de sélection des matériaux.

2940 Toutes les études que j'ai vues qui portent sur ce cas-là de contamination potentielle s'enlignent vers la même direction : c'est lors de la mise en place des puits qu'il faut faire attention. Puis ça, on peut gérer ça avec des normes, avec des règlements avec des essais de pression puis des choses comme ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

2945 Donc, c'est les principaux sujets de contamination qui ont été identifiés dans la documentation?

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

2950 Pour les aquifères, oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

2955 Merci. Alors, Monsieur Casavant, voilà pour les réponses qu'on peut vous apporter ce soir.
Merci beaucoup.

FRANCE MERCILLE

2960

PAR LE PRÉSIDENT :

2965 Alors, j'inviterais maintenant, madame France Mercille, s'il vous plaît, à venir nous soumettre ses questions.

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

Bonsoir!

2970

PAR LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Madame.

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

2975

Première question par rapport aux GES. Je crois savoir qu'on a besoin de sept (7) calories fossiles... voyons! Sept (7) calories fossiles sont utilisées pour faire une calorie alimentaire. Aux États-Unis, la nourriture parcourt deux mille cinq cents kilomètres (2 500 km) de la ferme aux consommateurs, environ.

2980

Moi, cet après-midi, je vous ai écoutés, puis j'étais renversée d'entendre monsieur Lamontagne dire qu'en Pennsylvanie, l'impact sur l'industrie laitière, là, faisait que l'industrie laitière, à cause des gaz de schiste, baissait, puis ce n'est pas grave parce qu'ils sont riches puis ils l'achètent ailleurs.

2985

J'entendais aussi monsieur Jean-Thomas Bernard dire, parce que c'était la discussion sur : est-ce que l'agriculteur pourrait perdre sa terre, des bouts de terre, puis tout ça, puis il disait : « Bien, en tout cas, de toute façon, on pourrait faire venir du maïs d'ailleurs, mais au même prix. »

2990 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, votre question, Madame Mercille?

2995 **PAR Mme FRANCE MERCILLE :**

Ma question c'est : est-ce qu'on banalise le fait, la question que j'avais déjà posée, est-ce qu'on va faire venir la nourriture d'ailleurs avec cette industrie-là sur nos terres? Est-ce qu'on banalise le fait que, en fait, si on en fait venir ailleurs, ça augmente les GES? L'étude de monsieur Benoît était, le marché du carbone c'était... hein?

3000 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Oui. Alors, je pense que l'impact sur l'agriculture, on va le traiter demain. C'est bien ça? Alors, vous vous rappelez que demain, nous allons aborder en après-midi, nous allons aborder cohabitation des usages, impact sur les communautés agricoles. Alors, c'est un élément qui pourra être traité demain.

3005 **PAR Mme FRANCE MERCILLE :**

3010 Malheureusement, je ne serai pas là, mais j'aurai posé ma question.

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui, puis peut-être vous rappeler que, sans nécessairement diminuer ou pondérer votre opinion à ce sujet-là, c'est qu'il y a déjà quand même beaucoup de nourriture qui nous vient de l'extérieur. Mais je comprends votre question à savoir...

3015 **PAR Mme FRANCE MERCILLE :**

3020 Certainement, mais est-ce qu'on est obligé de perdre la nôtre?

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors, c'est exactement la question qu'on va débattre demain.

3025

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

3030 Hein? C'est ça, c'est notre grenier. Je le redis, c'est notre grenier puis l'eau – ce n'est pas l'eau, mais je veux dire, l'argent, ça ne se boit pas.

PAR LE PRÉSIDENT :

 Alors, votre deuxième question?

3035 **PAR Mme FRANCE MERCILLE :**

 Deuxième question. En rapport, justement, aussi, à l'évaluation puis à l'argent, puis tu sais, il disait qu'il n'a pas pu évaluer vraiment au niveau des coûts, en tout cas. Ma question, là...

3040 **PAR LE PRÉSIDENT :**

 Vous parlez de la présentation de monsieur Bernard?

3045 **PAR Mme FRANCE MERCILLE :**

3050 ... c'est sûr l'argent. C'est sur monsieur Bernard, oui. Je voulais juste vous dire, est-ce que monsieur, parce qu'il disait, monsieur Lamontagne, que l'impact sur l'industrie laitière en Pennsylvanie c'est formidable parce que – je vais vous le lire : l'industrie laitière, ça fait baisser l'industrie laitière puis il y a une vaste augmentation de la richesse puis ils sont riches eux autres, en Pennsylvanie.

 Je veux savoir pourquoi – madame Houle, ici, est-ce qu'il sait que madame Houle, qui a un puits derrière chez elle, a perdu vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) sur l'évaluation de sa maison?

3055 **PAR LE PRÉSIDENT :**

 Oui, mais là, on commence à s'éloigner de l'agriculture.

3060 **PAR Mme FRANCE MERCILLE :**

 Non, mais est-ce qu'il le sait, monsieur, que déjà ici, il y a des... et puis pourquoi, en Pennsylvanie, eux autres sont riches, puis nous autres, nos maisons sont dévaluées? Madame Millette, elle a une maison de 1782 à Saint-Grégoire. Elle, sa maison, c'est sûr qu'elle est dévaluée. Est-ce que tout le territoire du Québec va être dévalué? Parce que ma question est :

3065 pourquoi en Pennsylvanie ils sont riches, eux autres? J'aimerais avoir la réponse de monsieur Lamontagne.

PAR LE PRÉSIDENT :

3070 On va essayer d'abord, de vous avoir une réponse de monsieur Sauvé. Monsieur Sauvé...

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

3075 Mais moi j'aimerais mieux de monsieur Lamontagne, parce que c'est lui qui a dit qu'ils étaient riches en Pennsylvanie.

PAR LE PRÉSIDENT :

3080 On va y venir, on va y venir. Oui, mais, Madame Mercille, c'est la Commission qui dispose de votre question, on va essayer d'avoir un élément de réponse à votre question avec monsieur Sauvé, puis éventuellement on ira voir monsieur Lamontagne.

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

3085 J'aimerais beaucoup ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

3090 Alors, Monsieur Sauvé, peut-être nous expliquer, je veux dire, c'est sûr que ce n'est peut-être pas votre rayon, mais vous êtes quand même économiste, je veux dire, puis on l'a abordé aussi, je crois, encore cet après-midi pour ce qui est des transferts d'emploi, au niveau de la création d'emploi, des transferts de certains secteurs, les impacts au plan économique. Comment ça se comporte? Comment que, je veux dire, on fait un... je vais peut-être simplifier un peu la question de madame Mercille : transfert de richesses, je veux dire, qu'on parle d'une activité pour en transférer à une autre, est-ce qu'on a un portrait de l'impact que ça peut avoir?

3095

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

3100 Je veux juste bien comprendre. Transfert de richesses entre...?

PAR LE PRÉSIDENT :

Bien, l'exemple de madame Mercille c'était de dire, puis un peu sur les propos de monsieur Lamontagne de dire : bon, oui, les gaz de schiste se sont installés en Pennsylvanie. Oui, ça a eu

3105 un impact, ça peut... disons, l'exemple que monsieur Lamontagne disait, c'était de dire : bon, bien, il y a des employés de ferme qui ont fait le choix d'aller conduire un camion puis qu'ils sont mieux payés pour le faire.

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

3110 Ce n'était pas tout à fait ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

3115 Puis là, les employés, l'agriculture, elle, a de la difficulté à trouver des emplois de façon à pouvoir combler ces emplois-là. Alors, comment on fait, là, pour dire...

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

3120 Bon. Ça dépend de l'échelle à laquelle on traite notre problème. Si on est au niveau national, puis là, on est plus, quand on discute de cela, on discute de l'ensemble de la population puis des ensembles. Ou bien donc on descend puis on regarde comment se distribue l'impact de ça, ceux qui gagnent et ceux qui perdent. Il y en a qui gagnent, puis il y en a qui perdent. C'est un peu ça, si je comprends bien, puis en Pennsylvanie, comme il y a beaucoup de puits, bien, il y a beaucoup de gagnants puis il y a aussi...

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

3130 Non, ce n'est pas ça.

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

Non, ce n'est pas ça?

PAR LE PRÉSIDENT :

Excusez, Madame Mercille.

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

3140 Excusez, mais ce n'est pas ça la...

3145 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je pense que je vous ai donné beaucoup de latitude à vos questions, bien, je pense qu'on va donner beaucoup de latitude pour ce qui est de la réponse, s'il vous plaît.

3150 **PAR M. CLAUDE SAUVÉ :**

Peut-être que j'ai bien mal compris, mais pour prendre l'exemple que vous donnez, la dépréciation des résidences à proximité des puits, il y a des études récentes qui démontrent, qui sont à cet effet-là. Même il y en a des récentes. Et puis les résultats de ça sont que c'est variable. C'est très variable.

3155

Par exemple, on constate dans les dernières études que des résidences qui ne sont pas branchées à un réseau collectif vont perdre de la valeur. Celles qui sont branchées à un réseau collectif ne perdent pas de valeur, parce qu'il n'y a pas de risque et les gens ne perçoivent pas la même sorte de risque. Si vous avez un puits puis il y a un puits de gaz de schiste pas loin, bien, vous percevez qu'il peut y avoir un risque pour votre alimentation en eau, alors que ceux qui sont dans des réseaux publics, qui sont protégés, disons, les lois, bien, on ne constate pas ça.

3160

Donc, il n'y a pas de règle de pouce là-dedans. Il y a des situations qui se présentent, qui font qu'il y a des risques qui sont supportés par certains et d'autres par d'autres.

3165

D'autre part, ces activités-là, quand on a un certain nombre de puits qui arrivent dans une communauté, il y a de l'activité économique qui se génère. Il y a des gens qui profitent de cette activité économique là, puis il y en a d'autres qui n'en profitent pas. Il y en a qui en subissent des coûts. Je n'ai pas l'air à répondre à votre question, mais j'essaye de trouver quelle est votre question.

3170

PAR LE PRÉSIDENT :

3175 Alors, Madame Grandbois?

PAR LA COMMISSAIRE :

Madame Mercille, je comprends très bien vos questions, mais je pense que si vous voulez avoir des réponses, disons, un peu plus fouillées, je vais être obligée encore une fois de vous dire : demain après-midi. Je sais que vous m'avez dit que vous ne pouviez pas être là, mais vous pourrez toujours l'écouter après, parce que c'est vraiment demain qu'on a monsieur Mario Gauthier de l'Université du Québec en Outaouais qui a vraiment examiné ça. Il y a une étude en particulier, et je vous donne le titre de l'étude, vous allez voir, c'est assez proche de ce qui vous

3180

3185 préoccupe. Il y a une étude qui s'appelle, qui est numéroté S3-5 qui est « *Documentation des impacts du développement de l'industrie du gaz de schiste sur l'aménagement du territoire, notamment en ce qui a trait à l'agriculture, la foresterie et le tourisme, et définition des conflits d'usage potentiels.* »

3190 Ça fait que vous voyez que donc, c'est certain que monsieur Gauthier a réfléchi à ça, il va être en mesure, probablement, de donner des réponses plus satisfaisantes, parce qu'il a vraiment eu l'occasion de se pencher là-dessus plus que les experts de ce soir qui ont regardé d'autres sujets.

3195 Alors, si vous n'êtes pas là, je pense qu'il est fort probable que les questions que vous avez soulevées vont être soulevées. Si ce n'est pas par des participants, par des gens de la Commission. Donc, fort probablement, si vous avez l'occasion de le regarder même en différé, vous devriez avoir plusieurs de vos questions couvertes.

3200 **PAR Mme FRANCE MERCILLE :**

Oui, oui, je vous regarde.

PAR LE PRÉSIDENT :

3205 Monsieur Haemmerli?

PAR LE COMMISSAIRE :

3210 Bien, il y a un autre élément, Madame Mercille, qui a été abordé à quelques reprises depuis le début de l'audience, qui fait une différence notoire, et c'est sur les droits. C'est qu'aux États-Unis c'est...

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

3215 C'est ce que je voulais vous entendre dire, mais de la bouche de monsieur...

PAR LE COMMISSAIRE :

3220 Bien, ce n'est pas la Commission qui va fournir la réponse, mais de ce qu'il y a dans les transcriptions et de ce qu'on nous a dit à date, et je ne sais pas si quelqu'un veut commenter là-dessus, mais ça relève essentiellement, la différence relève du régime des droits sur le sous-sol. C'est ce que disent les évaluations environnementales stratégiques aussi.

3225 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, puis peut-être en lien aussi, évidemment la présentation de demain, mais on a eu aussi une présentation de la Santé publique la semaine dernière, je crois, qui nous parlait de l'effet boomtown puis des impacts dans les communautés d'accueil. Alors, il y a quand même aussi beaucoup de documentation qui a été diffusée lors de cet élément-là.

3230

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

Oui, mais c'est ça, je trouvais incroyable qu'un spécialiste du gouvernement dise que la Pennsylvanie, eux autres, ils étaient riches, en sachant très bien que le sous-sol appartient à la personne.

3235

PAR LE PRÉSIDENT :

Vous viendrez nous le dire en deuxième partie, Madame Mercille.

3240

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

Oui.

3245

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

3250

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

Merci.

3255

PIERRE BATELLIER

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors, j'inviterais maintenant, monsieur Pierre Batellier, s'il vous plaît, à venir soumettre ses questions. Monsieur Batellier, rebonsoir!

3260

3265 **PAR M. PIERRE BATELLIER :**

Rebonsoir! Par rapport aux questions de madame Mercille, c'est vrai que finalement, je voulais encore revenir un peu sur cette question des externalités. Peut-être que dans une approche globale, elles auraient peut-être pu plus ressortir. Je sais bien qu'on voit cette dimension demain, mais je pense que c'est ça aussi qui fait en sorte qu'il y a beaucoup de questions, c'est qu'on a l'impression que ça a été traité séparément des externalités, et je pense que c'est des aspects importants.

3275 Globalement, dans l'ensemble des externalités, je voudrais savoir peut-être comment les experts jugent cette part des conflits d'usage, quel poids ça peut avoir? Est-ce que c'est quelque chose d'important, des impacts sur le tourisme, sur l'agriculture? De leur point de vue où eux ont vu un ensemble d'externalités, est-ce qu'on parle d'un petit... je veux dire, est-ce que c'est un ensemble d'externalités plutôt faible, plutôt grand? Est-ce qu'à elles seules, elles peuvent avoir un gros impact? Je ne sais pas.

3280 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, comment peut-on qualifier ce type d'externalités là?

3285 **PAR M. PIERRE BATELLIER :**

Leur poids.

3290 **PAR M. CLAUDE SAUVÉ :**

Bon. C'est des externalités locales. On parle surtout des externalités à l'échelle plus locale, c'est de ça que vous voulez parler surtout, là.

3295 **PAR M. PIERRE BATELLIER :**

Oui, mais locales qui... pardon, je m'excuse.

3300 **PAR M. CLAUDE SAUVÉ :**

Au sens où c'est des externalités qui affectent soit des nuisances, des impacts sur le paysage, des impacts sur, bon, le développement touristique ou l'attrait d'une communauté ou ça peut être des impacts plus sociaux, sur la capacité d'une communauté à absorber un choc?

3305 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Bien, je me permettrais de faire référence à votre présentation. Là, on est dans l'intangible.

3310 **PAR M. CLAUDE SAUVÉ :**

Oui, on est très dans l'intangible. Je ne connais pas la présentation de demain, mais ce que j'en connais c'est qu'actuellement, l'effet boomtown, c'est un effet relativement connu, mais pas si bien documenté de façon à ce qu'on puisse mettre des chiffres puis être capables de répondre adéquatement ou de façon satisfaisante, une réponse à une question.

3315

Habituellement, là où on en est, c'est qu'on dégrossit le problème puis les plus gros qui sortent, c'est la qualité de l'eau – on l'a mentionné tantôt. Ceux-là viennent après et je comprends qu'à l'échelle humaine, ils sont encore plus importants que les gros, mais on en est là.

3320 **PAR M. PIERRE BATELLIER :**

Les plus gros, les plus faciles à traiter peut-être?

3325 **PAR M. CLAUDE SAUVÉ :**

Bien non, je ne suis pas sûr.

PAR LE PRÉSIDENT :

3330 Bien, là, je m'excuse. Vous ne pouvez pas m'insérer dans votre dialogue, là? Alors, deuxième question, Monsieur?

PAR M. PIERRE BATELLIER :

3335 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

3340 Juste un instant. Alors, Monsieur Batellier, deuxième question? Écoutez, Monsieur Batellier, vous allez devoir attendre. Madame Grandbois?

3345 **PAR LA COMMISSAIRE :**

3350 C'est un suivi sur la première question de monsieur Batellier. J'ai compris quand même dans la question de monsieur Batellier qu'il y avait... vous parlez un petit peu des conflits d'usage. Et donc, c'est sûr que les conflits d'usage dont il va être question – c'est sûr que demain après-midi, il va en être question. Mais si on revient à la question, l'essai, disons, de quantifier les externalités, quand on parle de conflit d'usage, on parle d'une situation, dans le fond, il y a un élément social en arrière de ça, donc il y a des individus qui vont peut-être gagner, d'autres qui vont perdre, des tensions entre les gens.

3355 Donc, ça, cet élément-là en termes de quantification, est-ce qu'il y a quelqu'un, en quelque part, qui a pu faire – c'est très complexe, j'imagine, là –, est-ce qu'il y a quelqu'un en quelque part qui a pu faire un essai d'évaluation de ce type d'externalité?

3360 **PAR M. CLAUDE SAUVÉ :**

3365 Il y a quelques essais qui ont pu être faits. Et puis je dois dire que, comme je l'ai dit dans ma présentation, les évaluations sont dépendantes de la connaissance au préalable. Donc, si on n'a pas de connaissance, si on n'a pas une bonne caractérisation de la bibitte, donc l'effet boomtown ou peu importe, là, conflit d'usage, bien, c'est difficile après ça de mettre un chiffre. Avant de mettre un dollar, il faut commencer par mettre quelque chose qui s'appelle... essayer de dégrossir notre problème, puis après ça, dire : bon, bien, ça a tel impact et à ce moment-là, on est capables plus de l'internaliser. Mais avant d'internaliser, il faut bien le connaître. Puis dans ces cas-là, ma lecture, à date, c'est qu'on commence à dégrossir ces problèmes-là. On n'a pas vraiment une connaissance bien fine de ça.

3370 Il y a des évaluations qui se font sur l'impact sur le paysage, il y a des évaluations de différentes natures. La dame parlait tantôt de changements dans la valeur de la propriété. Une des façons de mesurer l'impact, par exemple de la perte d'un paysage ou de la présence d'un beau cours d'eau ou d'un mauvais cours d'eau, ça se reflète. Une des méthodes, c'est de refléter, ça se reflète dans la valeur du capital bâti.

3380 Bon, vous savez tous qu'une résidence, peu importe, elle est située sur le bord d'un cours d'eau ou ailleurs, la différence de valeur, on peut estimer qu'il y a une partie, une bonne partie qui peut être attribuable à la valeur du cours d'eau. Et, inversement, si on perd un paysage, il y a une perte de valeur, on peut estimer la valeur de cette perte-là. Mais ça prend des études un peu plus poussées et de la caractérisation.

C'est possible, puis l'idée à ce moment-là c'est d'essayer de réduire cet impact-là parce qu'on ne peut pas nécessairement... un pad, comment dirais-je, de puits de gaz de schiste, ce

3385 n'est pas très élégant, mais ils peuvent essayer de le réduire, mais il va rester un effet résiduel.
Puis comment on compense ça? C'est un mécanisme qui reste à développer. Mais il n'y a pas
vraiment de choses bien, bien développées en ce sens-là actuellement.

PAR LA COMMISSAIRE :

3390
Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

3395 Monsieur Haemmerli?

PAR LE COMMISSAIRE :

3400 Monsieur Sauvé, pour répondre explicitement à la question de monsieur Batellier, on
comprend de vos réponses qu'on n'est pas en mesure d'évaluer le poids relatif de ces
externalités-là dans la balance. Je pense que c'était ça la question de monsieur Batellier.

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

3405 Excusez, c'est parce que mon collègue m'a glissé un mot à l'oreille, là.

PAR LE COMMISSAIRE :

3410 Je reprends, pour répondre explicitement à la question du participant, on comprend qu'on
n'est pas en mesure d'établir le poids relatif de ces externalités-là dans le grand portrait?

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

3415 Actuellement, on n'est pas en mesure de faire ça. Mon collègue m'a glissé à l'oreille qu'il y a
des mécanismes qui visent à compenser, qui sont en vigueur dans la majorité des États
américains, qui s'appellent les taxes – on en a parlé tantôt – ça s'appelle « *Severance Taxes* », où
le gouvernement de l'État transfère une partie du résultat du profit de cette taxe-là à la
communauté qui, elle, se charge de soit réduire tel impact, tel autre impact. Mais il n'y a pas, à
3420 proprement parler, d'évaluation systématique de ces choses-là, de sorte qu'on peut dire : « Ça,
c'est bien important, ça... » On sait que ça a une certaine importance, mais il est très, très difficile
de le faire actuellement.

3425 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Batellier, votre deuxième question?

3430 **PAR M. PIERRE BATELLIER :**

3435 Oui. Ma deuxième question c'était par rapport à... ça revient un peu sur la question des impacts cumulatifs. Je sais que dans le scénario type du projet ou dans le projet type qui est utilisé dans l'ÉES, on parle d'un projet, d'un puits spécifique. Je me demandais dans quelle mesure, surtout parlant des externalités, on était capables de, justement, traiter des impacts cumulatifs et des effets de seuil, par exemple, par rapport à certaines externalités. Parce qu'on sait que ce n'est pas linéaire, forcément, une pollution, que ce n'est pas une courbe marginale, des choses comme ça.

3440 Donc, comment, est-ce qu'avec les données qui ont été générées avec la commission autour du projet type, on est à même de juger des impacts cumulatifs de l'industrie?

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Sauvé?

3445

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

3450 Je fais juste tenter une réponse. Il y a deux sortes... il y a l'impact cumulatif d'avoir beaucoup de puits plutôt qu'un peu, puis il y a l'impact cumulatif dans le temps aussi. Il y a comme deux dimensions à cette notion de cumulatif.

3455 À vrai dire, ce que j'ai lu de plus récent là-dedans, au niveau économique, c'est qu'on commence à examiner ces questions-là au moment où on se parle. Et ces questions-là sont examinées en regardant les faits, parce qu'on a, dans le sud, dans certains États où il y a un bon nombre de puits importants, qui permettent de faire ce genre d'analyse là. Mais je ne connais pas d'études qui ont regardé ça de façon systématique et rigoureuse dans un État ou autre. Il y en a probablement quelques-unes dans le détail, mais ce genre de chose là, à ma connaissance, au niveau même de la valeur, je ne connais pas d'étude économique qui porte sur ça.

3460 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Sauvé. Merci, Monsieur Batellier pour vos questions.

3465

JOCELYN DUBOIS

PAR LE PRÉSIDENT :

3470

Alors, j'inviterais maintenant, monsieur Jocelyn Dubois à Bécancour à venir nous soumettre ses questions.

PAR M. JOCELYN DUBOIS :

3475

Bonsoir!

PAR LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Monsieur Dubois. Nous vous écoutons.

3480

PAR M. JOCELYN DUBOIS :

3485

Il s'en est dit pas mal ce soir, je trouve, même je dirais que je suis même un peu égaré. Il y a des choses, par exemple qui, comment dire, qui m'inquiètent. Pour commencer, je suis agriculteur, je n'ai pas fait d'études en fou, un collégial ordinaire, une technique. J'ai des cours de comptabilité, je sais compter. Aujourd'hui, on a eu un paquet de... pas nécessairement de définitions, mais d'explications au niveau des externalités. Est-ce qu'il y a des coûts de rattachés avec ça? Parce que moi, sur ma ferme, ce qui m'intéresse c'est que pour ma production, qu'est-ce que ça va me coûter de plus en taxes? Qu'est-ce que je vais être obligé de déboursier de plus si la municipalité accueille les gaz de schiste dans ma municipalité? Est-ce que je vais tomber en dessous de mon coût de production? Est-ce qu'il va me rester des revenus? Est-ce que je vais continuer d'être capable de vivre? Parce que là, présentement, ce soir, je n'ai aucune réponse là-dessus.

3490

PAR LE PRÉSIDENT :

3495

Alors, on va tenter d'avoir un début de réponse. Monsieur Sauvé?

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

3500

Il y a plusieurs réponses possibles.

3505 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parce que vous avez quand même traité des impacts, l'impact local est peut-être le plus difficile à cerner en termes d'impact au plan financier.

3510 **PAR M. CLAUDE SAUVÉ :**

3515 Il y a plusieurs réponses à votre question. Je veux dire, ça dépend si vous êtes vous-même récipiendaire d'un puits ou pas et puis dans quelle mesure ça affecte votre production. On parle de l'affecter sur le plan physique. Puis là, je mets de côté comment ça peut être affecté : parce que j'ai un puits où j'ai des gaz de schiste dans ma région qui fait que ça met le doute sur ma production, puis parce que ça met le doute sur ma production, bien, je risque de moins vendre ma production. Mettons ça de côté. C'est possible, mais il n'y a rien de documenté là-dessus.

3520 Bon, bien, c'est très difficile de vous répondre à cette question aussi spécifique. À moins que ça affecte directement votre... qu'il y ait un dommage. Normalement, votre production ne devrait pas être affectée comme telle, en tant que telle.

PAR M. JOCELYN DUBOIS :

3525 Ça ne serait pas supposé.

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

3530 Vous ne devriez pas être affecté puis il ne devrait pas avoir de modification du prix de vente de votre produit, il ne devrait pas dépendre de ça, ni de vos coûts des intrants qui soit proviennent de l'extérieur de la région ou soit que c'est du maïs ou peu importe.

3535 Normalement, je mets de côté toute la question de la perception parce que votre ferme est située dans une région où il y a des gaz de schiste, comme elle pourrait se situer dans une région où il y a un site d'enfouissement sanitaire ou il y a une autre installation d'une industrie qui est considérée comme pas très agréable. Je ne vois pas comment votre production, vos coûts de production pourraient être affectés d'une façon ou d'une autre.

PAR LE PRÉSIDENT :

3540 Alors, je pense qu'il faut en revenir aussi au fait que monsieur Sauvé essaye de vous arriver avec une réponse concrète à votre question concrète. Écoutez, ce que je peux vous dire, c'est que demain, toutefois, je veux dire, comme on l'a rappelé tout à l'heure, on va en arriver à

3545 essayer de traiter les impacts à ce sujet-là. Alors, on a les gens du ministère de l'Agriculture, effectivement, qui voudraient vous apporter un élément de réponse.

PAR M. JOCELYN DUBOIS :

3550 Bien, c'est sûr que je vais être là demain, officiel.

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors, on va entendre les gens du MAPAQ, voir, pour voir qu'est-ce qu'ils peuvent nous dire.

3555 **PAR M. JOCELYN DUBOIS :**

S'ils sont capables de répondre.

PAR M. PIERRE-OLIVIER GIRARD :

3560 Oui, bien, en tout cas, très rapidement. C'est ça, bien, au niveau de l'impact, au niveau de la perception, ce que j'ai compris aussi en lisant les études, mais on va en parler aussi demain, ça dépend de votre type de production. Si vous êtes dans une production en vente directe aux consommateurs, il y a peut-être plus de risques pour vous. Si vous êtes en vente au niveau d'un grossiste, il y a peut-être moins de risques, parce qu'il n'y a pas de perception directement sur votre production.

3570 Puis pour ce qui est de l'impact de la présence d'une industrie, vraiment, là, si c'est sur votre terrain, bien, il va y avoir une compensation financière, donc là, vous devriez être capable de vous en sortir. En fait, ça va être à vous de négocier peut-être aussi avec le partenaire, avec l'UPA, qui va peut-être faire une entente pour que les producteurs puissent se protéger collectivement à ce sujet-là.

3575 Et sinon, il y a peut-être, ça dépend aussi de votre type de production, il pourrait peut-être, de ce que j'ai vu, y avoir des conséquences au niveau de la production biologique. Si jamais il y a des éléments qui sont considérés comme des contaminants qui sont émis dans l'atmosphère proche de votre... si vous avez une production biologique, il y a peut-être des risques. Donc, là, il va peut-être y avoir des distances séparatrices à mettre, c'est une situation un peu particulière, mais encore une fois, si quelqu'un est en production biologique, on imagine qu'il n'acceptera pas de puits sur son terrain pour moins avoir d'impacts sur sa production. Mais ça dépend vraiment de votre situation.

3580

PAR LE PRÉSIDENT :

3585

Monsieur Haemmerli?

PAR LE COMMISSAIRE :

3590

Monsieur Girard, quand vous parlez de distance séparatrice, est-ce qu'elles sont établies ou c'est à faire? Par exemple, on a un cultivateur en culture biologique puis s'il y a un puits sur la terre d'à côté, c'est quoi les moyens qu'il a?

PAR M. PIERRE-OLIVIER GIRARD :

3595

Oui. Bien, à ce sujet-là, je peux vous lire un élément que j'ai... en fait, j'avais posé la question par le passé à la personne qui est spécialisée en agriculture biologique au ministère de l'Agriculture, au central. C'est au niveau du CARTV qui est l'organisme de certification qui contrôle les normes, l'organisme de certification et d'application les normes réservées, d'application réservée, comme, par exemple, la norme biologique au Québec est une appellation réservée.

3600

Et à ce niveau-là on dit à l'article 5.1.4 :

3605

« S'il existe des risques de contact avec des substances interdites conformément à l'article 1.4.1 de ce document-là, il faut installer des zones tampons distinctes ou d'autres barrières physiques qui suffisent à prévenir de façon raisonnable la contamination : a) les zones tampons doivent avoir au moins huit mètres (8 m) de largeur; b) une haie ou un brise-vent végétal permanent, un brise-vent artificiel, une route permanente ou une autre barrière appropriée peuvent être aménagés en lieu et place des zones tampons. »

3610

En fait, ça donne une idée un peu des éléments qui sont prévus dans la norme, mais spécifiquement, vraiment, pour les producteurs biologiques.

PAR LE COMMISSAIRE :

3615

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

3620

Alors, votre autre question, Monsieur Dubois?

PAR M. JOCELYN DUBOIS :

3625

Au niveau des normes biologiques, j'ai appelé justement ceux qui vont accréditer, justement, les producteurs, puis ce que j'ai eu, en gros, comme réponse, c'est que présentement, ils ne sont pas assez au courant de ce qui va se passer avec les gaz de schiste, donc ils ne sont même pas capables d'établir des normes par rapport à cette industrie-là.

3630

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors, votre question?

3635

PAR M. JOCELYN DUBOIS :

Ma deuxième question. Depuis trois semaines on entend souvent : « On n'a pas les connaissances. On manque d'études. On manque d'analyses. On manque d'informations. On n'a pas les outils nécessaires. Les mécanismes ne sont pas en place... » et ainsi de suite.

3640

Ma question : comment est-ce que les instances qui vont s'occuper des gaz de schiste, ici au Québec, peuvent bien encadrer l'industrie qui, elle, est prête à partir tout en assurant notre sécurité? Parce que là, présentement, je pense qu'il va y avoir un manque de contrôle à bien des places, justement, parce qu'il manque beaucoup trop d'informations. C'est comme si c'est trop rapide, là.

3645

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors, Monsieur Lamontagne?

3650

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

J'ai de la difficulté à percevoir la question. C'est sûr que oui, il y a un manque d'information dans certains champs associés à l'industrie du gaz de schiste, là, mais dans plusieurs domaines, on fonctionne avec un manque d'information. Ce n'est pas nouveau, là. Peut-être que si monsieur Dubois pouvait clarifier sa question et être un petit peu plus spécifique?

3655

PAR LE PRÉSIDENT :

Bien, ce que je comprends de la question de monsieur Dubois, c'est qu'il y a beaucoup d'incertitude en relation avec l'information qui a été véhiculée depuis trois (3) semaines, il y a beaucoup d'éléments où on n'a pas de réponse, et je pense que le questionnement c'est de dire :

3660

dans quelle mesure on est à même, comme société, de prendre une décision en fonction de ce que lui perçoit comme un manque d'information.

3665

Est-ce que je résume bien ça, Monsieur Dubois?

PAR M. JOCELYN DUBOIS :

3670

Oui.

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

3675

Bien, moi, je pense que c'est pour ça qu'on tient des audiences. À un moment donné, il faut faire le tour de la question. Après l'ÉES ou pendant l'ÉES, on a fait une série d'études. On a essayé de combler le manque d'information qui a été constaté au premier BAPE. Là, on a eu des réponses fournies par l'ÉES. Il y a eu d'autres publications scientifiques qui sont sorties entretemps. À ce moment-ci, je ne voudrais pas préjuger de la conclusion de cet exercice-ci, ce BAPE-ci, mais ça va certainement être un des facteurs qui va être examiné : est-ce que l'incertitude demeure trop élevée? À ce moment-là, ça sera une conclusion de la Commission.

3680

PAR LE PRÉSIDENT :

3685

Alors, peut-être simplement ajouter, Monsieur Dubois, de vous inviter à venir participer demain, puis on va parler plus spécifiquement du milieu agricole. Puis vous dire qu'en regard de votre inquiétude, bien, de venir nous la manifester lors de la deuxième partie de l'audience dans le cadre d'un mémoire, puis ça sera votre pierre à l'édifice qui va permettre, je l'espère, une meilleure réflexion, une meilleure analyse de la Commission puis que ça puisse éventuellement être écouté.

3690

PAR M. JOCELYN DUBOIS :

Merci.

3695

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors, c'est ce que je peux vous dire aujourd'hui, Monsieur Dubois.

PAR M. JOCELYN DUBOIS :

3700

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

3705 Merci beaucoup. Madame Grandbois?

PAR LA COMMISSAIRE :

3710 Peut-être pour faire suite à la question puis aux commentaires, aux questions de monsieur
Dubois, il y avait donc les préoccupations au niveau de, disons, d'impacts qui vont avoir lieu à une
échelle locale. Puis dans la discussion, dans votre discussion, dans votre présentation, Monsieur
Sauvé, vous parliez de partage de la rente. Vous avez mentionné qu'actuellement, évidemment,
3715 les mécanismes au niveau de la perception des redevances prévoient que tout s'en va au niveau
de l'État. Donc, mais l'état peut choisir, évidemment, de distribuer et d'en retourner une partie des
redevances – si jamais l'industrie, évidemment voyait le jour –, mais l'État peut choisir de
retourner une partie des redevances là où vont être ressentis une bonne partie des impacts
négatifs, c'est-à-dire au niveau local.

3720 Donc, ma question, ça serait pour vous, Monsieur Dionne, ou pour des gens de votre
équipe. Lorsque monsieur Sauvé a préparé son étude, il a fait référence à un document, dont on a
déjà parlé d'ailleurs ce soir, là, le fameux document *Un régime de redevances juste et*
concurrentiel qui accompagnait le budget 2011-2012, et dans ce document-là, il y avait eu des
propositions qui allaient, par exemple, dans le sens de dire : « Il pourrait y avoir cent mille dollars
(100 000 \$) de versés par puits aux municipalités, pour compenser justement ces... »

3725 Alors, ma question pour vous, Monsieur Dionne : ce document-là, je comprends que c'est
un document associé à un budget 2011-2012, est-ce que c'est complètement mort et enterré un
document comme ça?

3730 **PAR M. MICHEL DIONNE :**

3735 Peut-être juste un petit rappel, dans le fond. Dans ce budget-là, dans ce fascicule-là, ce
qu'on disait, il y avait trois choses dans le fond à retenir : c'est que, effectivement, les redevances
appartenaient à l'ensemble des citoyens, peu importe la région, par contre, on prévoyait de
compenser de deux façons les municipalités : la première, c'était d'assumer les coûts réels et
quantifiables de façon complète, là. Les coûts qu'on pourra identifier seront compensés. Puis
troisièmement, dans le fond, les coûts additionnels qui sont difficilement... pour tenir compte des
coûts additionnels qui sont difficilement quantifiables, on avait proposé cent mille dollars
(100 000 \$) par puits pour les municipalités.

3740

Maintenant, je ne peux pas, c'était une proposition qui me semblait intéressante. Là, on ne peut pas présumer de ce qui va arriver après ça. On a un nouveau gouvernement, alors on verra pour la suite.

3745 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Merci.

3750

NICOLE RACINE

PAR LE PRÉSIDENT :

3755 Alors, j'inviterais maintenant madame Nicole Racine, à Bécancour, à venir nous soumettre ses questions.

PAR Mme NICOLE RACINE :

3760 Monsieur le président, monsieur Sauvé nous a expliqué un peu globalement les externalités. On a réduit cette vision-là avec quelques questions précédemment. Moi, je me permets de réduire encore puis d'arriver égoïstement au niveau individuel qui pourrait me concerner directement. Est-ce qu'un particulier, ce que pourrait subir un particulier peut être compté dans ces externalités qui pourraient être un glissement de terrain, une perte de qualité et
3765 d'eau dans son puits, des fissures à ses fondations?

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Sauvé?

3770

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

Dans la présentation que j'ai dû abréger un petit peu... je vais juste illustrer en dernier – là, on parle de contamination d'un puits individuel.

3775

PAR LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît, Monsieur Sauvé, juste le mettre pleine grandeur de façon à ce qu'on puisse regarder la diapositive comme il faut.

3780

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

Excusez, je m'excuse. Voilà. Ça, c'était pour le respect des droits de propriété sur une base individuelle et/ou de proximité.

3785

Alors, ce que j'ai pu voir dans l'examen des juridictions que j'ai examinées, donc Alberta, Colombie-Britannique, aux États-Unis et en Norvège, que plusieurs États ont établi des systèmes d'aide pour les propriétaires qui ont à négocier des ententes avec des exploitants. Donc, ils ont encadré, et on peut le voir, c'est disponible même sur le Web, donc c'est une des façons de l'État de mieux armer, si on veut, ces propriétaires. Et j'imagine que dans les cas des producteurs agricoles, l'UPA a l'habitude de fournir des outils à ses membres relativement à des cas où il y aurait soit des dommages ou leur production soit affectée, pour obtenir les compensations qui seraient adéquates pour ces propriétaires-là.

3790

L'Alberta a même créé une loi et un ombudsman pour les propriétaires, pour aider à réduire les problèmes de friction qu'il y avait entre les propriétaires et, des fois, même, des voisins.

3795

Donc ça, c'est des exemples qui proviennent de d'autres juridictions. Je cite le cas du Maryland – je pense, certains me disaient tantôt que peut-être la Pennsylvanie a adopté la même mesure – où c'est une mesure de renversement du fardeau de la preuve en ce qui concerne le Maryland.

3800

Et je suis conscient que je ne parle pas de glissement de terrain à ce stade-ci, mais on parle surtout des problèmes, dans le deuxième cas, de puits individuels, parce que c'est souvent le cas qui est évoqué.

3805

Et maintenant, on voit de plus en plus d'États qui exigent des producteurs qu'ils imposent à l'exploitant de mesurer la qualité de l'eau souterraine dans un rayon spécifié de leur exploitation de façon à ce que si jamais – et de suivre ces puits –, de façon à ce que s'il y a un problème qui est détecté, à ce moment-là, d'une part, on le détecte rapidement, puis deuxièmement, bien, la cause du problème est plus facilement identifiable. Donc, il y a comme deux éléments.

3810

Ça, c'est des éléments qui permettent de mieux cerner et internaliser. Ce n'est pas parfait, j'en conviens, mais sur le plan individuel, c'est ce que j'ai vu d'assez intéressant. Il n'y en pas beaucoup. Actuellement, on commence à aller à ce niveau-là de façon à ce qu'on donne à ces propriétaires-là, des instruments.

3815

Donc, là, on parle des puits individuels des individus, des gens qui sont affectés soit par quelqu'un qui vient négocier une entente, soit que c'est le voisin. C'est un peu de cette façon-là que certains États l'ont fait. Il n'y a pas de recette miracle à ce stade-ci, mais on comprend qu'il y

3820

a matière à innovation, de façon à ce qu'on puisse développer les meilleurs outils encore, pour supporter les propriétaires, pour ne pas qu'ils aient à subir des conséquences négatives.

PAR LE PRÉSIDENT :

3825

Merci, Monsieur Sauvé. Madame Racine?

PAR Mme NICOLE RACINE :

3830

Ce qu'on croit comprendre, c'est qu'en tout cas dans des situations comme ça, les assurances, on ne peut pas compter dessus parce qu'ils ne couvrent pas ce genre de problème. Et une chose que monsieur Sauvé a dite et qui me fait poser une autre question, il a parlé de fardeau de la preuve. Est-ce que dans toutes ces histoires, c'est l'individu qui s'embarque dans un système juridique?

3835

PAR LE PRÉSIDENT :

Peut-être préciser le mécanisme que vous parliez au Maryland?

3840

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

Bon. D'abord, dire que... d'abord, aux États-Unis, on l'a compris tantôt, c'est clair : la propriétaire du fonds de terrain du dessus emporte le dessous. Donc, il y a une problématique qui est beaucoup plus accentuée par rapport à ici, où c'est l'État qui est propriétaire du sous-sol et qui attribue ces droits-là.

3845

Alors donc, il y a des problèmes de cohabitation qui sont beaucoup plus accentués aux États-Unis qu'on pourrait le voir – il y en a ici, ça ne veut pas dire qu'il n'y en a pas, mais là-bas, c'est plus présent. Si le voisin accepte parce qu'il est propriétaire puis il est votre proche, bien là, vous vivez avec ces problèmes-là.

3850

Alors, l'initiative du Maryland c'est – normalement, quand on poursuit une entreprise parce qu'on considère qu'elle a contaminé son puits, bien, il faut faire la preuve qu'effectivement, l'activité reprochée, il y a bien un lien de cause à effet entre l'activité et la contamination. C'est très coûteux, parce que ça demande de l'expertise scientifique, c'est hyper coûteux, ce qui fait que la plupart des cas de jurisprudence que j'ai vus, soit qu'il y a eu une entente hors cour ou quand ça a été en cour, bien, les citoyens ont perdu parce qu'ils n'avaient pas la capacité de faire cette démonstration scientifique là.

3855

3860 Donc, ça pose un problème d'inégalité entre la capacité d'un vis-à-vis l'autre, considérant
entre autres que les entreprises sont souvent mieux fortunées puis ils ont des avocats et tout ce
que vous voulez.

3865 Donc, l'idée du Maryland c'est de renverser cet élément-là pour que ça soit l'entreprise qui
démontre qu'effectivement, elle ne l'a pas fait. Et le Maryland, si je ne me trompe pas, exige aussi
que les entreprises fassent des puits – et ils ont intérêt, parce que s'ils ont à démontrer ça, je
pense qu'ils vont se donner les moyens de pouvoir le démontrer si ce n'est vraiment pas eux
autres. Et c'est dans ce sens-là que c'est une initiative intéressante.

3870 Mais il faut éviter d'aller à ce niveau-là, parce que là c'est coûteux pour tout le monde : c'est
coûteux en temps, c'est coûteux en énergie, c'est coûteux en argent. Et c'est pour ça qu'on a fait
développer, en fait, on a développé les recours collectifs, parce que c'est hyper coûteux, ces
choses-là, puis quand je dis coûteux, c'est non seulement en temps, mais en argent, mais en
énergie.

3875 Donc, c'est pour ça que l'importance de la réglementation gouvernementale pour réduire
ces coûts-là individuels le plus possible. Il reste quand même que c'est intéressant cette initiative-
là. Tantôt, un collègue mentionnait que la Pennsylvanie avait suivi, si je ne me trompe pas? C'est
bien ça? Donc, c'est des bonnes nouvelles, dans le sens qu'il faudrait voir avec notre Code civil si
3880 c'est possible ou pas, là, nos juristes... je ne suis pas un juriste, alors il faudrait le voir avec
madame Halley, qui a donné une présentation, soit après-midi ou hier, je pense, si c'est possible
de faire ce genre de chose là. Mais c'est une façon d'amener l'entreprise d'être sur sa défensive,
plutôt que d'être sur l'offensive, parce que c'est elle qui a à faire le fardeau de la preuve qu'elle n'a
pas contaminé, à l'inverse de... et ça fait une très grosse différence.

3885 **PAR LE PRÉSIDENT :**

 Merci, Monsieur Sauvé. Merci, Madame Racine.

3890 **PAR Mme NICOLE RACINE :**

 Merci, Monsieur Sauvé. Je vous dirais que le mot « poursuite », m'a aussi un petit peu
dérangée et, Monsieur le président, je me permets une petite note d'humour à ce moment-ci de la
soirée. Moi, je verrais le mot « internalité » qui voudrait dire que rendus fous, les gens vont se
3895 retrouver à l'asile.

3900 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci pour le jeu de mots, Madame Racine. Monsieur Lamontagne aurait un complément d'information, Madame Racine.

3905 **PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :**

3910 Oui, Madame Racine, je vous invite à lire le Projet de règlement sur les prélèvements des eaux et leur protection qui contient tout un chapitre exactement là-dessus. Si ce règlement-là est adopté, les gazières vont être obligées d'échantillonner les puits à, je pense, que c'est un kilomètre (1 km) du site de forage. Il faut qu'ils fassent des études hydrogéologiques, il faut qu'ils munissent leur site de forage de piézomètres, il faut qu'ils échantillonnent... Il y a toute une série de mesures qui sont conçues, qui sont présentées dans ce projet de règlement là, qui ont exactement pour effet d'internaliser les coûts. C'est l'industrie, c'est le foreur qui va être obligé de faire toutes ces études-là.

3915 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Lamontagne.

3920 **PAR Mme NICOLE RACINE :**

Merci, Monsieur Lamontagne. Vous avez dit : « si ».

3925 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci.

3930 **RICHARD CHARTIER**

PAR LE PRÉSIDENT :

3935 Alors, je demanderais maintenant à monsieur Richard Chartier de venir nous soumettre ses questions.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

Rebonsoir, Monsieur le président.

3940 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Rebonsoir, Monsieur Chartier.

3945 **PAR M. RICHARD CHARTIER :**

Je vais commencer par le coût des permis. On parlait, à peu près environ mille dollars (1 000 \$) le coût des permis, Monsieur le président.

3950 Moi, j'ai travaillé quarante (40) ans dans le transport, vingt (20) ans pour Transport Robert qui est partenaire, on le sait, dans Gaz Métro, puis quand il embarque – je le connais très bien – quand il embarque, c'est parce qu'il y a de l'argent à faire. Mais en tout cas, on va juste se concentrer... Transport Robert doit payer environ quatre mille dollars (4 000 \$) ses plaques de camion pour transporter. Pourquoi? Plus tu es pesant, plus ta plaque coûte cher; pour le poids, l'usure des routes.

3955 Ma question est celle-ci : pourquoi que l'industrie qui va avoir du camionnage sur nos routes, les infrastructures, la pollution, lui va payer mille piastres (1 000 \$) pour un permis?

3960 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, on parle encore d'externalités qu'on essaie d'internaliser. Alors, Monsieur Sauvé?

3965 **PAR M. CLAUDE SAUVÉ :**

J'ai parlé tantôt d'un ensemble d'instruments pour internaliser certains dommages aux routes. Prenez par exemple des dommages aux routes, c'est une chose. Pour internaliser d'autres éléments, c'est d'autres choses. Donc, c'est un ensemble qui va faire que ça va se replacer.

3970 Je ne peux pas vous donner de recette ce soir, mais je peux vous dire que certains États vont, par exemple vont obliger des entreprises à entretenir des routes, donc à même leurs exploitations, d'autres vont charger ça dans le permis, il y a plusieurs façons d'internaliser ça. Donc, il s'agit de choisir la façon de le faire.

3975 Actuellement, on n'est pas bien garni au Québec dans ce genre de chose là, sauf pour les carrières sablières, c'est le seul exemple qu'on a où on a réussi à bien... en tout cas, je dis « bien », à internaliser, d'une certaine façon, les coûts reliés à l'exploitation des carrières et sablières sur les routes. C'est une façon de le faire pour l'industrie des gaz de schiste et puis il y a d'autres façons aussi.

3980 **PAR LE PRÉSIDENT :**

On peut peut-être demander au ministère des Ressources naturelles, nous préciser comment on utilise les... vous l'avez déjà fait, mais peut-être nous rappeler que les droits d'exploitation ou les droits de forage que vous percevez, les permis, de quelle façon c'est utilisé, 3985 puis peut-être aussi faire un lien avec le mécanisme d'appel d'offres de mise aux enchères. Dans quelle mesure ça va avoir un impact au plan financier puis dans quelle mesure aussi cet argent-là qui va être récolté va être utilisé ou, encore, comment on l'évalue au-delà du marché puis de la demande comme telle?

3990 Alors, Monsieur Dubé? Ça sera monsieur Patry qui va répondre?

PAR M. RENAUD PATRY :

3995 Pour le premier volet de votre question, dans le fond, les coûts des permis ont été établis en fonction du coût de revient, de tout le côté administratif, technique, professionnel, ingénierie, la géologie qui est nécessairement, au ministère des Ressources naturelles, pour suivre et contrôler les différentes activités. Ça ne prend pas en compte les autres externalités. Ce n'est pas un coût de permis dans un but de compenser pour les différentes nuisances ou peu importe. C'est vraiment un coût pour le côté administratif du ministère des Ressources naturelles, le suivi- 4000 contrôle qui en découle.

Si on pense au volet, le volet qui est dans le fond dédié au suivi contrôle et à la gestion administrative des activités, les fonds qui vont être envoyés dans le volet proviennent des rentes annuelles qui sont rattachées aux permis de recherche. Le coût des permis directement, la vente 4005 de produits et services comme les cartes géologiques, les documents plus scientifiques, si on veut, plus les amendes qui proviennent d'avis d'infractions. Par contre, les montants de mise aux enchères, plus les redevances, ça s'en va plus du côté du fonds consolidé. Ça fait que dans le fond, ce n'est pas dédié au suivi-contrôle des activités, ça va vraiment, si on veut, dans les fonds publics.

4010 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Patry. Alors, Monsieur Chartier?

4015 **PAR M. RICHARD CHARTIER :**

Ça ne répond pas à ma question. Ma question est : pourquoi le transporteur paye quatre mille dollars (4 000 \$) pour un permis, tandis que l'industrie ne paierait que mille dollars (1 000 \$)?

4020 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Oui. Alors, écoutez, Monsieur Chartier, on n'est pas mandaté pour évaluer les coûts de camionnage, on est mandaté pour évaluer les coûts afférents à l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste.

4025 **PAR M. RICHARD CHARTIER :**

C'est bien.

4030 **PAR LE PRÉSIDENT :**

On vous arrive avec certains éléments d'information qui sont en lien avec...

4035 **PAR M. RICHARD CHARTIER :**

C'est une belle équité. C'est une belle équité pour nos transporteurs.

PAR LE PRÉSIDENT :

4040 Bien, ça sera une opinion que, je suis convaincu, vous allez nous manifester dans votre mémoire.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

4045 Ah oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

Votre deuxième question s'il vous plaît?

4050 **PAR M. RICHARD CHARTIER :**

4055 Ma deuxième question, Monsieur le président. On avait parlé de monsieur Marc Durand qui est docteur géologue, ingénieur, géologue impliqué, professeur retraité au département des Sciences de la terre, Université du Québec à Montréal. On disait qu'on ne connaissait pas ce monsieur-là ou presque pas, qu'on n'avait pas lu sur lui. Lui, il parle du BAPE puis l'étude du BAPE, le dernier BAPE, et il dit que :

4060 « Au point de vue hydrologique, la principale lacune actuellement est l'absence de connaissances par région et l'absence de cartes hydrogéologiques avec les paramètres comme l'agrandi, la perméabilité des unités et des directrices s'écoulant souterrainement, dans le souterrain. Et il dit aussi : « Donc, l'implantation de puits de gaz de schiste dans les bassins, c'est non par le BAPE en mars 2010. » (Tel que lu).

4065 Ma question est celle-ci : est-ce que le ministère peut nous dire s'il possède toutes les cartes du sous-sol pour les régions qui vont être explorées et exploitées?

PAR LE PRÉSIDENT :

4070 Alors, Monsieur Lamontagne?

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

4075 Non. Il y a des... couramment, sur le territoire des basses-terres du Saint-Laurent, il y a des projets qui sont en cours. C'est des projets qui s'effectuent dans le cadre du programme d'acquisition de connaissances des eaux souterraines. C'est les projets PACES. Dans le cadre de ces projets-là – il y en a eu un dans le bassin versant de la Bécancour puis l'autre, le plus proche, c'est celui... ah, il y en a un dans le bassin versant de la Chaudière, puis il y en a un dans le bassin de la Montérégie. Alors, pour ces trois projets-là, oui, on a des cartes qui donnent une idée de la direction d'écoulement des eaux souterraines près de la surface.

4080 Il y a des projets présentement en cours, Nicolet, Saint-François et Rivière Duchesne, qui ne sont pas terminés. Donc, pour ces endroits-là, on n'a pas les cartes d'écoulement des eaux souterraines. On a des cartes anciennes, des années 80, qui pourraient donner une très bonne idée, mais qui datent des années 80.

4085 Et il faut aussi savoir que toutes ces cartes-là s'appliquent au point de vue régional; ainsi, elles ne devraient pas être utilisées pour déterminer l'écoulement de l'eau souterraine à un puits donné. Elles ne sont pas construites à l'échelle d'un champ, là, ou à petite échelle.

4090 À ce moment-là, les informations qui sont requises ou qui sont intéressantes à avoir afin de voir vers où coule l'eau souterraine, ils vont être identifiés dans l'étude hydrogéologique qui est proposée dans le Projet de règlement sur les prélèvements et la protection des eaux.

4095 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Lamontagne. Madame Grandbois? Ça va? Alors, Monsieur Chartier, merci beaucoup pour vos questions.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

4100

Celle-là, ça tient compte, Monsieur le président, de la contamination venant par le bas sous les nappes?

PAR LE PRÉSIDENT :

4105

Monsieur Haemmerli?

PAR LE COMMISSAIRE :

4110

Monsieur Chartier, je veux juste vous rappeler, vous étiez là d'ailleurs, la Commission géologique du Canada est venue à une séance...

PAR M. RICHARD CHARTIER :

4115

Monsieur Lavoie.

PAR LE COMMISSAIRE :

4120

On nous a dit qu'on avait des connaissances en haut où les puits des particuliers étaient, certaines connaissances en bas, mais qu'il y a une grande partie de l'image qu'il restait à déterminer. Je ne sais pas si votre question est en rapport à ça, mais pour la Commission géologique, c'était l'état de la connaissance lorsqu'ils sont venus nous présenter.

PAR LE PRÉSIDENT :

4125

Merci, Monsieur Chartier.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

4130

Merci.

JEAN FALAISE

4135

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Jean Falaise, s'il vous plaît.

PAR M. JEAN FALAISE :

4140

Bonsoir, Monsieur le président.

PAR LE PRÉSIDENT :

4145

Bonsoir, Monsieur Falaise.

PAR M. JEAN FALAISE :

4150

Ce que j'aimerais savoir c'est la notion de locataire et de propriétaire pour l'entreprise exploitant un puits. À quel point qu'il est locataire? Parce qu'actuellement si le Québec est...

PAR LE PRÉSIDENT :

4155

Vous parlez de l'entrepreneur?

PAR M. JEAN FALAISE :

L'entrepreneur, c'est ça.

4160

PAR LE PRÉSIDENT :

Qui voudrait faire des forages, est-ce qu'il a un statut de locataire ou un statut de propriétaire.

4165

PAR M. JEAN FALAISE :

C'est ça. Locataire, puis à quel moment qu'il est propriétaire ou jusqu'à quand il est propriétaire?

4170

PAR LE PRÉSIDENT :

O.K. Puis là, évidemment, dans la notion de propriétaire de la surface versus du puits puis versus l'exploitation de la ressource en sous-sol?

4175

PAR M. JEAN FALAISE :

Exactement, oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

4180

Monsieur Lamontagne? Ministère des Ressources naturelles, plutôt?

PAR M. FRÉDÉRIC DUBÉ :

4185

Peut-être un élément d'information que je peux apporter, ça a été mentionné à plusieurs reprises, évidemment, l'État est le propriétaire de la ressource. Par exemple, même dans le cas d'un bail d'exploitation, l'entreprise est, en quelque sorte, locataire à toutes fins pratiques. Bien, en fait, c'est le cas.

4190

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc, il n'y a pas, autrement dit, il n'y a pas un droit de propriété à perpétuité du sous-sol. Il exploite la ressource qui est sous le sol, avec un droit que vous émettez comme ministère?

4195

PAR M. FRÉDÉRIC DUBÉ :

4200

Effectivement. En fait, elle a un droit d'extraire, mais l'État est le propriétaire de la ressource, oui. Il y a, évidemment quand on passe au niveau de la production, il y a aussi la notion – comment je pourrais dire? – c'est que l'entreprise verse une redevance. Je n'ose pas à la comparer à un loyer, mais pour faire une image...

PAR LE PRÉSIDENT :

4205

Il paye un droit avec son permis, puis il paye une redevance en fonction de l'exploitation qu'il en fait, qui est déterminée par le gouvernement. Il n'est pas propriétaire de la ressource – il serait propriétaire de la ressource?

PAR M. FRÉDÉRIC DUBÉ :

4210

Et comme monsieur Lamontagne l'a mentionné, c'est le cas pour le permis de recherche, par exemple. Ce n'est pas un droit de propriété, c'est un droit de rechercher. Et, dans le fond, il paye en quelque sorte ce qu'on appelle un loyer. Je pense que ça confirme un petit peu la thèse de la location plus que de la propriété.

4215

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors, Monsieur Falaise?

PAR M. JEAN FALAISE :

4220

C'est parce que vous aviez employé le terme de « propriétaire du puits » à ce moment-là, pour la responsabilisation de l'entreprise. Et j'aimerais savoir jusqu'à quel point il est propriétaire du puits et combien de temps? Parce que la notion de propriété a été amenée par un des intervenants.

4225

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui. Bon, je reviens. Je vais essayer de résumer, je veux dire, bon, il y a le propriétaire de la surface?

4230

PAR M. JEAN FALAISE :

Oui.

4235

PAR LE PRÉSIDENT :

Il n'a pas de droit au sous-sol, pour ce qui est de la ressource, c'est gouvernemental, ça appartient à l'État. L'État, lui, donne un permis de pouvoir exploiter la ressource. Ce que je comprends, c'est qu'il est propriétaire de son installation quand même, même s'il loue, entre guillemets, parce qu'il paye une rente puis il paye un permis, là. Je veux dire, il est quand même propriétaire de la structure, là.

4240

Alors, peut-être compléter, Monsieur Dubé? Puis il est responsable aussi, là.

4245

PAR M. PASCAL PERRON :

Oui, tout à fait, c'est ça. Il est responsable du puits, de l'ouvrage en tant que tel. Si on fait une image globale, si vous voulez, quand il a le droit, quand il obtient le permis de recherche, ça lui donne le droit de rechercher. Lui, en vertu de l'article 170, le titulaire du permis de recherche, il a le droit d'accès au territoire pour faire ses travaux d'exploration, mais il peut exercer ce droit-là seulement en vertu de l'article 235, c'est-à-dire qu'il doit négocier des ententes, des droits de passage, tout ça, avec le propriétaire foncier. S'il réalise des travaux comme des forages, il est responsable de l'exécution de ses travaux puis il est responsable de la qualité des ouvrages qu'il fait aussi, puis du rejet des... je ne suis pas spécialiste en environnement.

4250

4255

PAR LE PRÉSIDENT :

Des conséquences de son travail qu'il fait sur le terrain?

PAR M. PASCAL PERRON :

4260

C'est ça. Exactement. De la qualité de son ouvrage, tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT :

4265

Puis on revient un peu à la notion qu'on disait, là, de monsieur Sauvé. Je veux dire, je prends l'exemple : on fait faire, de façon préventive, des échantillonnages d'eau. Donc, on a une photo zéro de la situation au niveau de ces puits. Puis si, éventuellement, il y a un lien de cause à effet, bien, il pourrait y avoir l'établissement d'une responsabilité. C'est bien ça, Monsieur Sauvé?

4270

Alors, il est responsable de ses activités puis des conséquences qu'il pourrait y avoir, même s'il n'est pas propriétaire du sous-sol comme tel. Mais toutefois, il exploite la ressource, donc il est responsable des conséquences de son exploitation de la ressource. Je résume ça comme ça.

PAR M. PASCAL PERRON :

4275

Oui, ça peut-être ça. Puis un exemple concret de ça, c'est au niveau de l'article 230 de la loi qui vient dire que le ministère pourrait enjoindre le responsable d'une émanation à procéder aux réparations. Ça fait que c'est en quelque sorte de reconnaître la responsabilité de celui qui fait l'émanation de gaz naturel. Ça vient reconnaître sa responsabilité. On a le moyen, on a le pouvoir, par la loi, de l'enjoindre à faire des correctifs nécessaires.

4280

PAR LE PRÉSIDENT :

4285

Donc, il est responsable des conséquences de son activité.

PAR M. PASCAL PERRON :

C'est ça.

4290

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Haemmerli?

PAR LE COMMISSAIRE :

4295

Oui. Juste pour mettre les choses claires. C'est parce que vous avez parlé de permis de recherche, mais ça vaut aussi pour le permis d'exploitation?

PAR M. PASCAL PERRON :

4300

Oui. Bien, c'est ça, c'est encore plus précis parce qu'on appelle ça un bail d'exploitation. Donc, c'est un peu le principe du loyer, là, c'est que tu es locataire. Tu as un bail. Puis à la place d'appeler le paiement annuel, à la place de s'appeler un droit annuel, s'appelle un loyer au niveau de la phase d'exploitation.

4305

PAR LE COMMISSAIRE :

Merci.

4310

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors, Monsieur Falaise, votre deuxième question?

4315

PAR M. JEAN FALAISE :

Non, c'est parce que la réponse n'est pas...

PAR LE PRÉSIDENT :

4320

Votre troisième sous-question?

PAR M. JEAN FALAISE :

4325

Non, non, non, ce n'est pas une sous-question, parce que dans la question, j'avais posé : jusqu'à combien d'années qu'il était responsable.

PAR LE PRÉSIDENT :

4330

O.K., combien d'années?

PAR M. JEAN FALAISE :

Oui.

4335

PAR LE PRÉSIDENT :

Écoutez, sans présumer, le temps qu'il exploite la ressource.

PAR M. PASCAL PERRON :

4340

J'aurais tendance à dire comme vous, Monsieur le président.

PAR LE PRÉSIDENT :

4345

Ça veut dire que s'il exploite sur vingt (20) ans, il va être responsable sur vingt (20) ans de ses activités. Monsieur Haemmerli?

PAR LE COMMISSAIRE :

4350

Vous nous avez dit tantôt qu'il l'était jusqu'à la fermeture du puits, à la satisfaction du ministère.

PAR M. PASCAL PERRON :

4355

Exactement. Ça, c'est au niveau des garanties d'exécution et puis des assurances responsabilité civile qu'on oblige le titulaire à les maintenir en vigueur jusqu'à la fermeture définitive du puits. Par contre, je pense qu'au niveau du Code civil, il y aurait des éléments là-dedans qu'il devrait considérer en lien avec la responsabilité d'un titulaire, même après la libération d'une caution, puis même après la fermeture définitive, advenant le cas où il y aurait un préjudice qui pourrait être créé à un propriétaire ou peu importe.

4360

Je ne sais pas si vous saisissez bien ce que je veux dire?

PAR LE COMMISSAIRE :

4365

Bien, là, on retombe dans la discussion qu'on a eue tantôt sur les puits orphelins, la compagnie n'existe plus ou elle existe encore.

PAR M. PASCAL PERRON :

4370

Exactement, c'est ça. Là, ensuite, c'est de déterminer la responsabilité du puits, exactement, c'est toute cette démarche-là qui pourrait être mise à profit.

PAR LE COMMISSAIRE :

4375

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

4380

Alors, votre deuxième question, Monsieur Falaise?

PAR M. JEAN FALAISE :

4385

Oui. Ma deuxième question c'est concernant, justement, le cinq point dix-sept milliards (5,17 G\$) de passif. À ce moment-là, si je reviens, c'est parce qu'au sujet de la rente, on avait dit qu'il y avait des possibilités de prévoir déjà où mettre l'argent sur la rente et le passif n'a jamais été invoqué pour ça. Est-ce qu'on veut tout simplement garder le passif indéfiniment puis le grossir avec l'exploitation puis les risques qu'ils vont avoir des gazières, ou bien si, tout simplement, il y a une mesure qui va être prévue pour s'occuper du passif?

4390

PAR LE PRÉSIDENT :

4395

Oui. Je pense qu'il faut quand même distinguer, le passif, il apparaît au niveau du ministère des Finances, je crois? Au niveau de l'évaluation du passif environnemental ou c'est le vérificateur général? Qu'on m'éclaire là-dessus, là. Il y a eu une évaluation du passif environnemental. C'est de ça dont vous faites allusion, Monsieur Falaise?

PAR M. JEAN FALAISE :

4400

Oui, oui, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

4405

C'est ça?

PAR M. MICHEL DIONNE :

4410

Il faudrait que je revienne là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT :

4415

Alors, écoutez, Madame Grandbois?

PAR LA COMMISSAIRE :

4420

Je pense que vous référez, il a été question plus tôt du passif environnemental, mais d'un ensemble de sites contaminés, tout ça, qui ont, comme tels, rien à voir avec les puits de gaz de schiste. Donc, c'est un passif qui existe puis qui est là, qu'il y ait ou non de l'exploitation de gaz de schiste, c'est un passif qui est déjà là. O.K.? D'accord? Donc, ce n'est pas en lien avec l'exploitation des gaz de schiste.

4425

PAR LE PRÉSIDENT :

À ma connaissance, Monsieur Lamontagne, vous êtes arrivé avec cette évaluation-là; on avait évalué le passif au niveau financier.

4430

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

Oui, suite à une question de monsieur Chartier.

4435

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est ça.

4440

PAR M. JEAN FALAISE :

C'est ça.

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

Oui, le passif environnemental c'est un montant qui est inscrit dans le bilan financier du Québec, à chaque année. Il existe, c'est les trois mille cinq cents (3 500) sites contaminés reconnus, les anciens sites miniers qui n'ont pas été restaurés, ce genre de choses là.

4445

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est un passif qui est inscrit aux livres, puis comme madame Grandbois le soulignait tout à l'heure, je veux dire, il y a à peu près pas eu d'activités de gaz de schiste sur le territoire. Donc, ce passif-là ne peut pas être imputé strictement à l'industrie qui n'a pas encore pleinement, là... qui ne s'est pas encore pleinement développée au Québec. On parle encore au conditionnel, d'éventuellement un développement.

4455

4460 Alors, oui, il y a un passif. Il est identifié comme monsieur Lamontagne l'a ventilé, donc sur certaines activités industrielles qui se sont passées sur le territoire. Mais là, je veux dire, qu'on en arrive... je vous demanderais peut-être de répéter votre question? Comment vous voulez qu'on gère le passif puis comment on peut faire le lien avec l'internalisation des coûts de l'activité des gaz de schiste? Alors, votre deuxième question portait plus exactement sur?

4465 **PAR M. JEAN FALAISE :**

Bien, justement, sur les rentes qu'il était prévu d'avoir, on avait discuté sur les possibilités, par exemple, de mettre ça dans l'éducation, des choses comme ça. Mais le passif, lui, il est complètement ignoré...

4470 **PAR LE PRÉSIDENT :**

O.K. Dans quelle mesure, quand on va internaliser les coûts, ça va pouvoir être éventuellement, ou ça pourrait éventuellement être affecté à la baisse du passif en quelque sorte.

4475 **PAR M. JEAN FALAISE :**

C'est ça.

4480 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Sauvé?

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

4485 Deux choses : d'abord, le passif que vous décrivez, c'est un passif qui résulte de d'autres activités dans le passé, qu'on a accumulé dans le passé. Là, il faut se poser la question comme toutes autres juridictions se sont posé la question : est-ce que ce passif-là, on le fait assumer à la nouvelle industrie qui se développe? C'est un peu la question que vous semblez poser et dans quelle mesure? Là, ce n'est pas évident, la question, parce que le lien, comme le président le soulignait, entre les nouvelles activités et les anciennes activités, il n'est pas clair. Très souvent, il n'y a pas de lien organique entre les deux.

4490

4495 La deuxième chose que je pense que vous voulez dire, c'est l'affectation des sommes qui sont perçues par le gouvernement auprès de l'industrie. J'ai dit : c'est aussi important que le prélèvement, parce que ça... vous voyez, là? Généralement, les États créent des fonds — on l'a fait au Québec, un fonds de ressources naturelles — créent des fonds qu'on appelle des fonds souverains, en général, pour disposer, disons ça comme ça, de ces sommes-là.

4500 Vous voyez que les fonds souverains ont des caractéristiques bien intéressantes et, particulièrement, ils ont cette caractéristique d'être à une distance – j'appelle ça une distance institutionnelle – du gouvernement, pour qu'il y ait une espèce de contrôle démocratique sur l'affectation de ces fonds. Ça, c'est une chose, puis qui est importante, parce que ça nous permet de voir – on parle de développement durable – ça permet de voir, parce que là, on a une ressource renouvelable qui, elle, est soutirée du sol, alors c'est un capital nature qu'on enlève puis qu'on a exploité.

4505 Maintenant, ce capital nature là, on le remplace comment? La règle que je mentionnais tantôt, qu'on le remplace par du capital, soit en éducation, soit dans de l'infrastructure. On l'investit. On ne le passe pas en dépense. C'est un des points importants dans les expériences des autres – je ne sais pas si je l'ai là en quelque part, là –, mais on l'investit dans du capital, on appelle ça humain : capital financier, capital éducationnel, capital santé, de façon à ce qu'on remplace du capital qu'on perd par du capital naturel et artificiel. Soutenabilité forte, la règle c'est qu'on remplace par du capital naturel. Ça, ce n'est pas évident et il n'y a pas de formule pratique encore, on est à la recherche de quelque chose. Mais soutenabilité faible, c'est – vous voyez, là?

4515 « *Développement durable, minimum soutenabilité faible : la totalité de la rente de la ressource non renouvelable – ressource non renouvelable, on s'entend bien — doit être investie dans du capital humain, financier, environnemental ou physique, sinon il y a une réduction du capital de la Nation. »*

4520 Ça, c'est le principe derrière ça. Ça, je pense que vous voulez parler de ça. Ça, c'est une chose. Puis de l'autre part, il faut faire bien attention. Ce n'est pas parce qu'il y a une nouvelle industrie qui arrive qu'elle est nécessairement responsable de. C'est une décision publique.

4525 Je mentionnais tantôt que nos collègues au sud de la frontière, ici, ils ont un passif environnemental dû à des sites contaminés de matières dangereuses. On connaît beaucoup de sites, il y en a au Québec, puis ils en ont beaucoup plus que nous. Et ils ont pris la décision, eux, qu'une partie des frais d'intrants de l'industrie pétrochimique et de l'industrie du pétrole – en termes d'intrants on parle d'une taxe pétrolière – qu'il y avait une taxe qui serait affectée à un fonds qui servirait à payer en partie le passif.

4530 Ça, c'est une façon de le faire. Eux autres, ils le font comme ça. Ils ne le payent pas totalement, ils le payent en partie, parce qu'il faut bien être conscient que le passif environnemental passé, en fait, c'est le résultat d'un transfert intergénérationnel, si on peut appeler ça de même, la génération passée qui nous a transféré un passif. Bien, ce n'est pas très correct nécessairement de faire payer tout ça, il y a comme un partage de fardeau; parce qu'ils ont profité des bénéfices puis ils n'ont pas payé les coûts.

4535

Là, il faut réussir à absorber ça de façon un peu plus équitable, en essayant de voir qui sont responsables. Il y a des responsabilités publiques, puis on peut faire une partie à l'industrie.

4540 Généralement les États, certains États que je connais l'ont fait en partie. Mais il y a des industries qui étaient plus profitables et qui étaient à l'origine de problèmes qu'ils auraient pu causer. Mais je ne connais pas de situation ou de cas où un État a dit : « Cette industrie-là va payer le passif. » Ça n'existe à peu près pas. Ça n'existe pas, ça. Ce qui existe c'est qu'un certain nombre d'industries qui sont à risque quand ils manipulent des produits, comme l'industrie pétrochimique ou chimique ou pétrolière, ils contribuent à un fonds qui, lui, sert, avec des fonds publics, parce qu'il y a un partage du fardeau, de la responsabilité de ce passif-là.

Je ne sais pas si je suis plus clair?

4550 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Falaise.

4555 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, il y a deux personnes qui sont encore inscrites au registre. Je vois notre sténographe qui est sur le bord de l'inanition compte tenu de l'heure tardive. Écoutez, on va prendre trois minutes de pause puis on va vous revenir pour compléter les gens qui ont été inscrits au registre. Merci.

4565 **SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES**

4570

4575

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
JOYCE RENAUD**

4580

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors, j'inviterais maintenant madame Joyce Renaud, s'il vous plaît, à venir nous soumettre ses questions, à Bécancour. Alors, on ne dit plus bonsoir, on va dire bonne nuit, Madame Renaud.

4585

PAR Mme JOYCE RENAUD :

On va peut-être dire : « *Good morning, Mister President!* »

4590

PAR LE PRÉSIDENT :

Presque. Écoutez, je ne voudrais pas que ça soit interprété de façon subjective non plus. Alors, Madame Renaud, vos questions, s'il vous plaît.

4595

PAR Mme JOYCE RENAUD :

Bon, j'ai le cerveau à moitié en bouillie, je vais essayer de faire ça le plus « timé » possible, O.K.?

4600

PAR LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît.

4605

PAR Mme JOYCE RENAUD :

Bon. Depuis le début, je viens ici, j'écoute, je lis des études, des avis qui ont été donnés par des experts, des fonctionnaires de tout ordre, et qui expliquent de long en large ce qu'on veut bien faire passer comme message. Sur certains points, les choses sont plus claires pour moi, mais je ne pense pas que ce soit les points où on aurait voulu que je comprenne, par exemple.

4610

J'ai entendu tout à l'heure des principes de base, des perspectives économiques, des : ce n'est pas total, on peut améliorer notre décision, les intangibles, et cetera. Et là, c'est que malgré toutes ces explications-là, je comprends moins qu'avant. Et je me demande, et là je ne vous mets pas en doute, ni vous, ni personne en tant que tel, là, mais je me demande si quelque part, ce n'est pas ça qui est voulu pour que les gens se découragent, n'aillent pas plus loin. Je ne sais pas si vous connaissez l'écrivain Alain Denault?

4615

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui. Bien, écoutez...

4620

PAR Mme JOYCE RENAUD :

La gouvernance et le management totalitaire. Je suggère à chacun de vous de lire comme il faut ce livre-là et d'essayer de comprendre si éventuellement, à votre propre insu, vous n'êtes pas embarqué dans un système pour laisser déposséder les Québécois de leur terre et de leur économie...

4625

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors, écoutez...

4630

PAR Mme JOYCE RENAUD :

... au nom de la sacro-sainte économie internationale néolibérale.

4635

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui. Alors, j'ai pu décerner dans votre opinion, qui vous sert de préambule, si on n'est pas un peu victime de l'ensemble de l'information pour que ça devienne éventuellement de la désinformation. C'est ce que je comprends de votre propos, Madame?

4640

PAR Mme JOYCE RENAUD :

Je pose cette question-là, oui.

4645

PAR LE PRÉSIDENT :

Écoutez, regardez. Moi, je peux vous apporter un élément de réponse qui peut-être ne vous satisfera pas, je veux dire, c'était le défi de la Commission depuis le début. C'est-à-dire que depuis trois (3) ans, le ministère via le Bureau de coordination sur l'évaluation environnementale stratégique, a réalisé plusieurs études. Et on sait qu'il y a énormément d'informations. Je pense qu'on l'a déjà dit aussi, je veux dire, il y a des choses qui sont compréhensibles, des choses qui le sont moins. Il y a de l'information qui est incomplète, il y a des renseignements qui manquent.

4650

Alors, comme je l'ai déjà rappelé, notre Commission, elle, elle doit, comment dire, s'exécuter dans son mandat qui lui a été soumis par le ministre, avec l'information disponible. Alors, je

4655

4660 conviens avec vous que le morceau est peut-être dur à avaler compte tenu qu'il y a beaucoup de choses à assimiler. Et c'est peut-être aussi la qualité ou le défaut de l'option que la Commission a prise, c'est-à-dire de procéder par thématique puis d'essayer autant que possible, avec des présentateurs, de venir essayer de nous aider à améliorer la compréhension de l'information qui est contenue dans cette documentation-là.

4665 Je conviens avec, puis je le répète, il y a des choses qu'on comprend mieux, des choses qu'on comprend moins. Je pense que le constat aussi c'est qu'il y a des informations qui sont manquantes. Puis c'est un peu ça l'exercice qu'on essaie de faire. Puis c'est un peu ça aussi qu'on attend de la part des citoyens, de venir nous aider à identifier ce qui est compréhensible, ce qui l'est moins, puis ce qu'on devrait aussi éventuellement regarder de plus près pour pouvoir compléter l'information.

4670 Écoutez, vous avez votre opinion quant à la façon qu'on a d'essayer de gérer les choses puis de vous rendre digestible, l'information, puis on comprend aussi qu'il y a une limite à ce que quelqu'un puisse assimiler. Je dois vous avouer, même, Madame Renaud, que moi, personnellement, je ne comprends pas tout. Je veux dire, on est plusieurs personnes ici à essayer d'avoir la meilleure compréhension possible des choses. Puis c'est un peu pour ça aussi qu'on demande aux gens de venir nous interpeller pour nous poser des questions puis d'essayer de nous alimenter, justement. Quand je dis : merci aux citoyens de venir enrichir le débat, bien c'est en partie ça aussi, avec les limites qu'on a actuellement, dans les circonstances puis avec les outils qu'on a.

4680 Alors, écoutez, ça, c'est pour une partie de la réponse que je peux vous apporter en fonction de votre interrogation. Alors, si vous avez quelque chose d'autre à nous apporter, Madame Renaud, on vous écoute.

4685 **PAR Mme JOYCE RENAUD :**

Ah que oui! Tout à l'heure, vous avez dit une phrase, Monsieur le président, quelque chose comme : « Comment on gère l'incertitude face au risque naturel? » Est-ce que vous vous souvenez?

4690 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Très bien, Madame.

4695

PAR Mme JOYCE RENAUD :

4700 Alors, je suis peut-être fatiguée puis le cerveau en bouillie, mais il y a une autre version à ça qui m'est venue presque spontanément : c'est qu'on ne pourra pas gérer la certitude de la destruction causée par l'homme, parce que l'homme se détruit lui-même et sa famille aussi. Et malheureusement, j'ai comme l'impression que personne de l'autre côté de l'écran semble comprendre ça.

4705 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, votre question, Madame Renaud?

4710 **PAR Mme JOYCE RENAUD :**

Ma question, et je me sens toute petite à la poser cette question-là, O.K.? J'ai vraiment la trouille.

4715 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, on vous écoute.

PAR Mme JOYCE RENAUD :

4720 Mais je vous dois tout le respect que je vous dois, et je le témoigne. C'est : est-ce qu'à l'insu du Bureau d'audiences publiques en environnement, est-ce qu'à votre insu, vous ne pourriez pas être embarqués dans un système d'écoblanchiment à votre propre insu?

4725 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, je ne peux absolument pas répondre à cette question-là.

PAR Mme JOYCE RENAUD :

4730 Est-ce que vous allez vouloir y penser, chacun de vous?

PAR LE PRÉSIDENT :

4735 Écoutez, Madame Renaud, ce que je peux vous assurer c'est qu'on travaille de bonne foi, tous ensemble, ici, pour essayer d'avoir des réponses à vos questions, tout en reconnaissant que l'information est incomplète, qu'on a peut-être aussi d'autres informations à aller chercher.

4740 Alors, nous, bien humblement, on va essayer d'apporter notre pierre à l'édifice, comme j'ai dit tout à l'heure, je veux dire, comme vous, vous essayez de l'apporter, bien humblement comme vous le dites, par votre contribution que vous apportez à la Commission.

4745 Alors, écoutez, nous, c'est sans, absolument, aucune prétention qu'on va essayer de faire le meilleur travail possible et on n'est pas dans une dynamique manichéenne où on se sent manipulés ou quoi que ce soit. Je veux dire, le ministre nous a donné un mandat, il est circonscrit dans le temps, il est quand même bien, comment dire, ciblé en termes de questionnement, c'est-à-dire exploitation, exploration des gaz de schiste dans les basses-terres du Saint-Laurent, puis on va essayer du mieux possible d'en arriver à donner un éclairage en fonction des outils qu'on a, Madame Renaud. C'est tout ce que je peux vous apporter comme élément de réponse ce soir.

4750 **PAR Mme JOYCE RENAUD :**

Est-ce que vous réalisez que par ce mandat si court, si serré, c'est une porte grande ouverte pour cette industrie et la dépossession des Québécois?

4755 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Vous viendrez nous le dire lors de la deuxième partie, Madame Renaud. Merci beaucoup.

4760 **PAR Mme JOYCE RENAUD :**

Merci.

JACQUES TÉTREULT

4765 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'inviterais maintenant, monsieur Jacques Tétreault s'il vous plaît, à venir conclure notre séance. Bonne nuit, Monsieur Tétreault.

4770 **PAR M. JACQUES TÉTREULT :**

4775 Mon père disait tout le temps : « Avant minuit, il n'est pas tard, puis après minuit, il est de bonne heure. »

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors, on vous écoute.

4780

PAR M. JACQUES TÉTREAULT :

Oui. D'abord, je voudrais dire, Monsieur le président, tout à l'heure j'ai laissé ma nature aller, j'ai rigolé. Je m'excuse, je suis un être rigoleur, c'est pour ça. Ce n'était pas pour manquer de respect à personne.

4785

Monsieur Lamontagne a mentionné un règlement sur l'eau. Ça fait onze (11) mois qu'on l'attend. Je voulais juste signaler que depuis le 27 mai 2013, le ministre l'a déposé, depuis ce temps, on ne l'a pas revu.

4790

Alors, mes questions vont être beaucoup plus légères que la dernière intervention. J'en reviens encore à internaliser les externalités, c'est comme, pour moi, la quadrature du cercle, ça. Est-ce que ça serait, juste pour ma culture personnelle ou ma compréhension, est-ce que ça serait un petit peu comme de dire à quelqu'un qui trouve le bruit d'un camion incommodant : on va poser un *muffler* directionnel puis on va tout changer tes fenêtres puis on va te payer un air climatisé. Ça serait tu comme ça un peu, internaliser des externalités? Autrement dit, trouver un moyen de mitigation?

4795

J'ai de la misère avec ça, moi, là. C'est comme des opposés dans ma tête : internaliser des externalités. Puis je suis persuadé que je ne suis pas tout seul à ne pas vraiment saisir ça, là. Est-ce que ça serait, parce que je vous pose une question, là, est-ce que ça serait, Monsieur le président, comme de dire à quelqu'un qui est incommodé : « On va te payer un air climatisé »?

4800

PAR LE PRÉSIDENT :

Là, on parle plus mesures de mitigation, mais on va laisser monsieur Sauvé nous...

4805

PAR M. JACQUES TÉTREAULT :

Bien, c'est ça, là.

4810

PAR LE PRÉSIDENT :

On va entendre monsieur Sauvé à ce sujet-là.

4815

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

4820 Pour prendre un exemple pratique que vous voyez, d'ailleurs, quand on construit maintenant des autoroutes ou on renouvelle les autoroutes, on construit des murs antibruit. Vous voyez? Puis avant, on mettait des murs, ensuite on a mis des buttes qui sont plus efficaces. Ça, c'est un moyen de réduire l'externalité de l'autoroute, une des externalités de l'autoroute, qui est de faire du bruit pour la population environnante.

4825 Donc, au Québec, d'une façon générale, et ça dépend de l'espace, évidemment, on ne fait pas ça tout partout, mais c'est une façon de le faire. C'est une externalité puis une des façons de le faire, de le réduire. Et je dois dire, en passant : elle ne l'enlève pas complètement. Ce n'est jamais parfait, mais c'est une façon très claire de réduire une externalité.

4830 Au même titre que dans le domaine des accidents routiers, on met plus de policiers. On va mettre des arrêts pour essayer de réduire la vitesse ou on va empêcher quelqu'un d'utiliser son frein Jacob... bon, il y a toutes sortes de méthodes, comme ça, pour employer l'exemple de la route que vous prenez. Ça, c'est des moyens d'internaliser. Ça fait qu'il ne pourra plus utiliser son frein Jacob, il va être obligé d'user ses freins, habituellement, ou bien donc, il y a quelqu'un qui va payer pour la butte de terre, antibruit. Là, au moment où on se parle, c'est la construction, puis le constructeur c'est le ministère des Transports, mais c'est une façon d'internaliser.

4835

PAR LE PRÉSIDENT :

4840 Madame Grandbois?

PAR LA COMMISSAIRE :

4845 Monsieur Sauvé, les exemples que vous venez de donner c'est effectivement plus des mesures d'atténuation, ce n'est pas une internalisation complète, dans les exemples que vous avez donnés.

4850 Si je ne me trompe pas, un exemple où on aurait véritable internalisation d'une externalité potentielle, ça serait par exemple un cas où il y a une entreprise qui a un procédé qui résulte en une eau, disons des eaux qui sont rejetées, qui sont contaminées jusqu'à un certain point, et où il aurait une obligation... puis au-delà de la réglementation, disons une contamination qui serait à l'intérieur des normes de la réglementation, mais qui serait quand même, il y aurait quand même un certain niveau de... donc et où l'entreprise, donc, paierait pour avoir un traitement additionnel qui ramènerait complètement, qui éliminerait cette contamination-là.

4855

4860 Dans ce cas-là, donc, au lieu d'avoir une externalité qui aurait été une eau avec un certain niveau de contamination à l'intérieur des limites de la réglementation, mais quand même un certain niveau, au lieu d'avoir cette situation-là qui aurait été une externalité, l'entreprise paie pour éliminer complètement cette externalité-là.

Est-ce que dans ce cas-là, je pense, on peut parler d'internalisation complète? Donc, l'entreprise assume les coûts totaux pour éviter cette externalité-là.

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

4865 Oui, d'une certaine façon. Puis il y a aussi le facteur, parce que j'ai travaillé dans ce domaine-là, quand on a un rejet, l'environnement a une capacité de digérer, appelons ça de même. La façon dont sont faites les normes actuellement, on travaille le taux de dilution. Donc, on n'oblige pas l'entreprise à... parce qu'aller où vous voulez aller, ça peut coûter excessivement
4870 cher. Ce genre de raisonnement là s'applique aussi dans le domaine de la santé et sécurité au travail, qui est un domaine qui touche les êtres humains et non pas juste l'environnement directement.

4875 Il y a comme, on va dire un *trade off*, une espèce de compromis entre les coûts additionnels qui pourraient devenir très élevés pour réduire l'unité additionnelle de polluant et le bénéfice social qu'on peut en retirer.

4880 Donc, il y a une règle qu'on applique à tous les jours, qu'on applique dans le domaine de la sécurité routière, le nombre de policiers, les limites, on applique ça dans tous les domaines, même dans le domaine de la santé, puis c'est encore plus criant. Donc, il y a dans chacun des domaines, mais c'est différent, une façon d'internaliser jusqu'à ce que ça devienne socialement acceptable.

4885 Et l'internalisation complète, c'est très rare, parce que le vieil adage dit : « On ne fait pas d'omelettes sans casser des œufs. » Il est quasiment... quand ça se passe, c'est généralement à des coûts raisonnables, autrement ça devient exorbitant, ça met fin à l'activité, tout simplement. C'est le coût, bénéfice marginal, ça fait qu'il y a une comme une limite.

4890 C'est la même chose que si vous avez... et dans la nature, la question se pose aussi, la question est toujours une question de dosage. Les contaminants, il en existe dans la nature, mais c'est une question de dosage et de présence. C'est ça qui fait la différence.

4895 Alors, la même chose dans les rejets. De façon générale, les organismes environnementaux à travers les juridictions que je connais en Occident, ils établissent le niveau acceptable et le restant est géré par le cours d'eau. Il y a un facteur de dilution qui fait qu'en bout

de X, il est comme disparu. Ça fait qu'on travaille, l'entreprise fait son bout de chemin et puis le cours d'eau fait l'autre, et on s'arrange pour qu'à l'autre bout, il n'y ait plus d'effets; d'effets mesurables, il faut s'entendre, là.

4900 Je ne sais pas si ça vous éclaire? Il y a un compromis en quelque part tout le temps.

PAR LA COMMISSAIRE :

4905 Non, non. Mais écoutez, moi, mon commentaire tout à l'heure c'était de trouver un exemple où il y aurait une internalisation complète.

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

4910 C'est très difficile. C'est très difficile.

PAR LA COMMISSAIRE :

4915 Donc, ma question que je voulais poser c'était : est-ce que l'exemple que j'ai donné – puis je comprends très bien les commentaires que vous avez faits, à savoir que si on va au-delà de la réglementation c'est clair qu'à un moment donné il y a des limites à ce qu'on peut demander, je suis bien d'accord. Mais ma question c'était : l'exemple que j'avais présenté, est-ce que c'est un exemple d'internalisation complète? Je pense que oui.

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

4920 Oui, oui, oui.

PAR LA COMMISSAIRE :

4925 Puis ce que vous nous dites c'est que l'internalisation complète des externalités c'est rare, en fait, ce n'est vraiment pas toujours qu'on est en mesure de l'avoir.

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

4930 Oui, parce qu'on regarde toujours le bénéfice que la société en retire et le coût que ça implique. Et puis, bon, il faut regarder l'ensemble du problème. Puis si, pour l'unité additionnelle, on gagne ça puis ça nous coûte un coût exorbitant, on n'est pas gagnant. Chacun fait son raisonnement comme ça un peu.

4935

PAR LA COMMISSAIRE :

C'est bien clair, merci.

4940 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci, Monsieur Sauvé, merci, Madame Grandbois. Alors, ce qu'on comprend c'est, disons, au niveau macroéconomique, on peut en arriver à avoir des bons principes, des beaux principes, mais d'un autre côté, c'est la difficulté, au fur et à mesure que le modèle se raffine, d'en arriver vraiment à prendre tous les éléments sur lesquels on pourrait éventuellement mettre un coût puis d'en arriver à internaliser le coût. Je pense que c'est ça un peu que monsieur Sauvé disait, c'est-à-dire qu'au plan local – je veux dire, on peut le prendre au plan macroéconomique –, mais au plan local, c'est beaucoup plus difficile dans le contexte où c'est des impacts, soit sur les personnes, soit sur...

4950 Alors, je pense que c'est ce que je comprends, Monsieur Sauvé?

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

4955 Il n'y a pas d'activités qui... vous-même, comme personne, le fait que vous habitez une maison, il y a des externalités à ça et le principe c'est que vous essayez de les internaliser le plus possible, mais vous ne réussissez jamais. C'est un idéal. Alors, l'idée, c'est de les amener à un niveau qui est socialement acceptable, que les gens sont confortables avec. Parce qu'il y a des gagnants puis il y a des perdants, puis il faut gagner quand on a un processus comme ça. Donc, il faut être sûr qu'on est gagnant.

4960 **PAR LE PRÉSIDENT :**

4965 Donc, ça a ses limites. Alors, Monsieur Tétreault, votre deuxième question?

PAR M. JACQUES TÉTREULT :

4970 Ça a ses limites, effectivement. Merci. Ma deuxième question, j'espère qu'elle ne provoquera pas autant de mots.

4975 La ressource non renouvelable versus le développement durable, pour moi, ça aussi c'est un autre nœud gordien, je ne peux pas concevoir ça. Est-ce qu'on ne pourrait pas plutôt parler de développement plus sécuritaire que durable? Parce que le développement durable des hydrocarbures, pour moi ça fait un non-sens, ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors, la notion de développement durable sur une ressource non renouvelable. Comment on peut appliquer le principe?

4980

PAR M. JACQUES TÉTREULT :

Comment on peut concilier ça.

4985

PAR LE PRÉSIDENT :

Comment ça peut s'intégrer, comment ça peut s'internaliser?

PAR M. JACQUES TÉTREULT :

4990

Bien, dans une réponse courte, s'il vous plaît.

PAR LE PRÉSIDENT :

4995

Alors, qui est prêt à faire une réponse courte? Monsieur Sauvé a l'air à vouloir s'avancer.

PAR M. CLAUDE SAUVÉ :

5000

Ce qu'on a comme réponse à la notion de développement durable, je l'ai dit tantôt, c'est ce qu'on appelle le principe d'Hartwick, qui s'appelle « la soutenabilité faible », parce qu'il y a la soutenabilité forte. La soutenabilité faible, ça dit : si je prends un capital non renouvelable, je dois, si je ne veux pas m'appauvrir, je dois, la rente, le rendement de ce capital-là qui est ma rente, je dois l'investir dans du capital. La différence entre la soutenabilité forte et faible c'est que quand je l'investis dans faible, c'est je l'investis dans du capital : dans l'éducation, dans la santé. Il faut que ça soit dans du capital, appelons ça humain, anthropique. Alors que la soutenabilité forte dit : je dois corriger. Il faut donc que je compense avec du capital nature.

5005

Au moment où on se parle, on est dans le premier, c'est-à-dire on essaye de compenser avec du capital anthropique, le capital qu'on prend à la mère Nature. Je ne sais pas si je l'ai... je ne veux pas trop, trop...

5010

PAR M. JACQUES TÉTREULT :

Non, vous ne m'avez pas aidé pantoute, Monsieur, mais ce n'est pas grave.

5015

PAR LE PRÉSIDENT :

Bien, en tout cas, c'est la réponse qu'on peut avoir ce soir, Monsieur Tétreault.

5020 **PAR M. JACQUES TÉTREULT :**

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT :

5025
Merci, Monsieur Tétreault.

5030 **QUESTIONS DE LA COMMISSION**

PAR LE PRÉSIDENT :

5035
Alors, Madame Grandbois, une dernière question?

PAR LA COMMISSAIRE :

5040
Donc, une dernière petite question, ce serait pour monsieur Dionne ou un de vos collègues. J'essaie juste de comprendre – je reviens encore aux questions des redevances. Donc, on a dit qu'actuellement, les redevances qui sont prévues dans le cas du gaz naturel puis dans le cas du gaz de schiste, s'il y avait lieu, on parlait de dix (10 %) à dix virgule cinq pour cent (10,5 %) de la valeur au puits du gaz, O.K., et la valeur au puits du gaz étant définie comme le prix moyen de vente au détail, moins les taxes, moins les coûts de transport, de mesurage, et de purification.

5045
Donc, actuellement, c'est de ça qu'on parle : dix (10 %) à douze pour cent (12 %) de la valeur au puits, c'est le niveau de redevance.

5050
On lit quand même régulièrement des articles ou des commentaires de gens qui disent : « Ah non, non, ce n'est pas dix (10 %) à douze pour cent (12 %), c'est beaucoup moins que ça, c'est juste deux pour cent (2 %) de la valeur brute des ressources. »

5055
Et j'ai lu ça à plus qu'une reprise, et je me suis dit : est-ce que c'est une erreur purement et simplement ou est-ce que c'est une question de définition? Est-ce qu'on se réfère, dans ce cas-là, valeur brute des ressources, à une définition qui serait vraiment différente de la définition de valeur au puits?

Écoutez, si ça ne vous dit rien, on va arrêter ça là. Mais je l'ai vu plus qu'une fois, donc je me disais que c'est peut-être des données que vous aviez vues vous-même.

PAR M. MICHEL DIONNE :

5060

Mon collègue me dit que c'est sans doute, vous référez à des textes ou des idées qui réfèrent au minier plus qu'au gaz de schiste.

PAR LA COMMISSAIRE :

5065

O.K.

PAR ALAIN ROSS :

5070

Je pense que vous faites référence aux redevances dans le secteur minier, le rapport du vérificateur il y a quelques années, où on fait la différence entre la valeur brute et la valeur à la tête de puits.

5075

Dans le secteur minier, c'est très différent, parce que les coûts pour mettre en production une mine sont très différents. Et ce qui en sort est un minerai brut, c'est-à-dire dont la valeur est difficile à évaluer, et qui peut être soit exporté vers un autre pays ou soit traité ou transformé au Québec. Alors que dans le cas du pétrole ou du gaz, ce qui sort a une valeur facilement déterminable, c'est-à-dire qu'il est là à la tête du puits, et ce qui est à la tête du puits, comme vous avez mentionné tout à l'heure, c'est assez simple : on enlève les coûts de transport, de purification alors que là, on arrive à un taux qui est... mettons qu'on arrive à dix pour cent (10 %), bien, c'est dix pour cent (10 %) de presque la valeur brute.

5080

Alors, dans le minier c'est vraiment très différent. Ce qui sort à la tête du puits a une valeur qui est difficilement déterminable. On fait un calcul à rebours pour le calculer, et on arrive à un taux – si on regarde ce qui est exporté, par exemple dans le cas du titane ou quelque chose, où il est traité au Québec, le rendement ou le pourcentage qu'on perçoit par rapport à la valeur brute est très faible, parce qu'on essaie de revenir à la valeur à la tête de puits.

5085

Je ne sais pas si vous comprenez? Mettons qu'on perçoit, on perçoit à seize pour cent (16 %) la valeur à la tête de puits, bien, ça peut être seulement deux pour cent (2 %) de la valeur brute lors de l'exportation.

5090

5095

PAR LA COMMISSAIRE :

5100 Non. Je vois très bien la différence. Écoutez, la note que j'avais date d'un petit moment. C'est peut-être l'erreur que j'ai faite à ce moment-là, j'avais l'impression que c'était le gaz, mais peut-être qu'effectivement, j'ai confondu avec le secteur minier. Je vais retourner, je n'ai pas la source avec moi, mais je retournerai vérifier.

C'est probablement l'explication.

5105 **PAR ALAIN ROSS :**

Et je vous remercie pour votre question.

PAR LA COMMISSAIRE :

5110 Je vous remercie.

PAR M. MICHEL DIONNE :

5115 Peut-être une autre chose? Peut-être, dans le même document, à un moment donné, on parlait d'un autre type de redevances, c'est un programme de valorisation gazière, puis à ce moment-là, au niveau du premier échelon, il y avait un minimum de redevances qui était pris. Et ça représentait deux pour cent (2 %) du revenu brut.

5120 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Je m'excuse, ça, c'était à quel endroit, vous dites, cette référence-là?

PAR M. MICHEL DIONNE :

5125 Ça, c'est dans le fascicule, toujours... le gaz de schiste 2011-2012, c'est à la page 36.

PAR LA COMMISSAIRE :

5130 Page 36, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

5135 Les gens du MRN auraient peut-être un complément d'information à fournir?

PAR M. FRÉDÉRIC DUBÉ :

Je pense que par rapport au questionnement de madame Grandbois, mon collègue pourrait apporter une précision sur la question de la valeur au puits.

5140

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Perron?

5145

PAR M. PASCAL PERRON :

Bien, effectivement, c'est prévu à la *Loi sur les mines*, pour permettre le calcul de la redevance sur la production de pétrole ou de gaz naturel, c'est une définition, c'est la dernière définition que vous allez trouver à la *Loi sur les mines*. Ça mentionne spécifiquement ce que vous avez dit tout à l'heure.

5150

Donc : « *La valeur au puits est calculée sur la base du prix moyen de vente au détail, à l'exclusion de toutes taxes et de déductions faites des coûts moyens de transport à partir du puits jusqu'au lieu de livraison, des coûts de mesurage et, le cas échéant, de ceux de purification.* »

5155

Donc, c'est une définition qui s'applique spécifiquement à la production pétrolière et gazière.

5160

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT :

5165

Merci, Monsieur Perron. Alors, c'est ce qui conclut notre séance pour cette nuit. C'est difficile de parler de soirée.

5170

Alors, merci de la contribution puis de la patience de tout le monde, porte-paroles des ministères, personnes-ressources qui les accompagnent et de nos présentateurs. Les citoyens qui ont été braves de tenir le coup jusqu'à cette heure tardive; aux gens qui sont éventuellement encore à Bécancour et ceux de Saint-Agapit.

Alors, nous allons reprendre nos travaux demain en après-midi, treize heures (13 h). Alors, nous allons parler de gouvernance et impact sur les communautés d'accueil, plus particulièrement

5175 sur la cohabitation des usages et des impacts sur la communauté agricole, par une présentation
de monsieur Mario Gauthier de l'Université du Québec en Outaouais.

5180 Alors, je remercie notre sténographe, l'équipe du Centre de services partagés, monsieur
Dufour, notre agente d'information, nos analystes, notre coordonnatrice, merci, bonne nuit, à
demain.

5185 _____
SÉANCE AJOURNÉE AU 17 AVRIL 2014 À TREIZE HEURES (13 H)

5190 Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifie sous mon serment
d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des
propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

5195 ET J'AI SIGNÉ :

5200 _____
Yolande Teasdale, s.o.